

**B. CERFA N°14734*03 : DEMANDE
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
PRÉALABLE À LA RÉALISATION
D'UNE ÉTUDE D'IMPACT**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

25/09/2020

Dossier complet le :

25/09/2020

N° d'enregistrement :

2020-10124

1. Intitulé du projet

Projet d'ensemble de 2 lotissements à usage d'habitation, sur une assiette foncière totale de près de 90073 m² sur la commune d'YCHOUX (40)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom BEZIAN

Prénom Marie-Rose

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Mairie d'YCHOUX

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Vincent CASTAGNEDE, Maire de la commune

RCS / SIRET

2 1 4 0 0 3 3 2 9 0 0 0 1 5

Forme juridique

Mairie

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6° a)	Création d'une voirie publique interne au lotissement.
39° b)	Terrain d'assiette de 90 073 m ² (compris entre 5 et 10 ha) et surface de plancher maximale autorisée : 29 080 m ² -compris entre 10 000 et 40 000 m ²)
47° a)	Surface soumise à autorisation de défrichement : 73 774 m ²
Rubriques IOTA : 2.1.5.0 (D) 3.1.3.0 (D)	Bassin versant intercepté par le projet : 90 073 m ² Franchissement de la barade Dous Basteys sur un tronçon d'environ 12m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la réalisation d'un ensemble de deux lotissements à usage d'habitation portés par deux maîtres d'ouvrages: la Mairie d'Ychoux (lotissement communal "Lou Campot" de 15 613 m²) et Madame BEZIAN (1ère tranche : 46 025 m² / 2ème tranche : 28 435 m²). La surface globale à aménager s'élève donc à près de 9ha. Le projet s'établit sur les parcelles section E 1070 et 1266 et section AC 1011, 1016, et 1023. Le détail précis de l'aménagement prévu et des différentes surfaces est consultable en annexe (plan de composition). Le projet dans son ensemble prévoit la création de 86 lots individuels et 2 macro-lots sociaux de 10 logements chacun, soit un total de 106 logements. Les lots seront desservis par un réseau viaire à créer, interne au lotissement, et connecté à l'Ouest à la RD 348 (route des Grands Champs), et au Nord à la route de Perric. Les travaux de voirie s'attacheront également à l'installation des réseaux secs et humides. La voirie nouvelle franchira sur un point central à l'opération, le ruisseau "Barade Dous Brasteys" s'écoulant d'Est en Ouest, transversalement à l'emprise projet. Cet élément paysager et écologique majeur à l'échelle du projet sera mis en valeur par la conservation et la plantation d'arbres et arbustes d'essences locales. Un cheminement doux est prévu le long du ruisseau. Plus globalement, près de 2 ha d'espaces verts publics sont prévus avec là aussi un renforcement de la trame verte locale via la plantation/conservation de sujets arborés locaux (Chêne pédonculé, tauzin, liège, etc.). Pour se prémunir du risque incendie, une bande paysagère en façade Est est prévue (largeur entre 12 et 16,9 m). Elle sera adaptée pour servir de pare-feu (densité arborée réduite, strates arbustives et herbacées tondues) et de piste DFCI.

4.2 Objectifs du projet

Cette opération d'aménagement destinée à créer 106 habitations vient étoffer l'offre de logement sur la commune d'YCHOUX, notamment celle en logements sociaux. Cet aménagement se situe en continuité de la matrice urbaine existante. Ce secteur est situé en zone AUh1 du PLU (approuvé le 12 décembre 2019) : un secteur voué à accueillir une urbanisation à caractère principal d'habitat.

Le second objectif du projet est de protéger et valoriser les abords de la barade Dous Basteyts et de densifier le maillage végétal constitutif de la trame verte locale. Cet objectif est d'ailleurs rappelé au règlement d'urbanisme sous le zonage Ntvb dont une partie recoupe le terrain (au long de la barade).

Par ailleurs, le secteur projet fait l'objet d'une OAP (cf. annexe).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

D'un point de vue temporel, il sera amorcé dans un premier temps le lotissement communal et la 1ère tranche du lotissement de Mme BEZIAN, puis dans un second temps viendra succéder la seconde tranche du lotissement de Mme BEZIAN.

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis abattage et exportation des ligneux présents au niveau de l'emprise de la voirie;
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, eau potable, éclairage public, téléphonie, internet), et des réseaux humides (eaux usées et pluviales).
- phase de finition : mise en place des espaces verts, clôtures, etc.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, les propriétaires des lots bâtiront leurs habitations et un entretien régulier des divers réseaux sera prévu.

Les eaux pluviales des parties communes seront collectées, puis dirigées et infiltrées au droit de l'opération. Le dispositif de stockage de eaux pluviales est mixte : noues et chaussée à structure réservoir.

Les eaux pluviales des parties privatives seront infiltrées à la parcelle (dispositif à la charge des futurs acquéreurs).

Les eaux usées seront acheminées sous voirie et traitées via le raccordement au réseau d'assainissement collectif communal.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Dossier loi sur l'eau (déclaration)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette du projet	90 073 m ²
Surface de plancher maximale autorisée	29 080 m ²
Surface privative des lots individuels et des macro-lots	53 996 m ²
Surface de voirie, trottoirs, accès, etc.	15 448 m ²
Surface en espaces verts publics (espaces naturels)	20 629 m ²
Surface soumise à autorisation de défrichement	73 774 m ²
Tronçon de cours d'eau franchi par la voirie	~12m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles section E 1070, 1266 et
section AC 1011, 1016 et 1023
Lieux-dits "Oumagre" et "La Gare"
40 160 YCHOUX

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 94' 11" O Lat. 44° 33' 11" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. Dans un rayon de 3 km autour du projet seule une ZNIEFF est présente : la ZNIEFF 2 "Zones humides d'arrière-dune du Pays de Born" située à près de 1000 m à l'Ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département des Landes dispose d'un PPBE (Plan de Prévention du bruit dans l'Environnement) concernant les infrastructures de l'Etat approuvée le 4 février 2019. Le PPBE concernant le réseau départemental est en cours d'élaboration. La commune d'YCHOUX est traversée par l'A63 axe concerné par le PPBE. Toutefois, le site projet se trouve en dehors de toute zone de bruit (source : Carte de bruit stratégiques).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe au sein d'aucune zone humide à l'échelle du SDAGE ou du SAGE. Aussi, aucune zone humide n'a été relevée au sein de l'emprise projet après la réalisation d'un diagnostic zones humides réglementaire.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit dans un rayon de 3 km autour du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 "Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born et de Buch" se situe à environ 60 m à l'Ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé dans un rayon de 3 km autour du projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de viabilisation seront réalisés de préférence en période de basses eaux. Toutefois, le niveau de nappe superficielle pouvant osciller dans les premier mètre du sol, un rabattement de nappe temporaire pourrait être nécessaire et aurait lieu au moment de l'enfouissement des réseaux (EU, EP, téléphone, etc.). Cette problématique sera étudié au sein du dossier de déclaration Loi sur l'Eau auquel est soumis le projet.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement entraînera l'altération/destruction des habitats naturels situé au droit des surfaces imperméabilisées (voirie, futures habitations, etc.) qui sont également le support de la faune recensée sur site. Cependant, les principaux enjeux écologiques présents sur sites sont évités et confortés (cf. Notice d'incidence environnementale en annexe). Les continuités écologiques à l'échelle locale ne se trouveront pas altérées par le projet, elles seront même soutenues via la plantation de nombreux arbres densifiant la trame verte locale.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les incidences indirectes du projet sur le site Natura 2000 le plus proche sont négligeables. En effet, la gestion des eaux pluviales par infiltration et la gestion du reste des effluents réalisé de manière qualitative n'est pas en mesure de polluer le réseau hydrographique duquel dépend le site Natura 2000 "Zones humides d'arrière-dune des pays de Born et de Buch". Aussi, le chêne présentant des traces de Grand capricorne (<i>Cerambyx cerdo</i>) et donc favorable à l'espèce est conservé dans les espaces verts publics. Ainsi aucune incidence n'est attendue sur cette espèce d'intérêt communautaire.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à 1000 m du site projet. Par ailleurs, aucune espèce déterminante de ce site n'a été retrouvé dans ou aux abords proche du projet. Les incidences sur les ZNIEFF sont donc négligeables, au même titre que pour les incidences Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation des lots entraînera la consommation d'un espace qui actuellement a une vocation forestière.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondations par remontée de nappe : Secteur sujet aux inondations de cave. - Séisme : Faible - Feu de forêt : emprise classée en risque fort sur une large partie (atlas départemental du risque incendie de forêt, 2011). - Retrait-gonflement des argiles : aléa nul - Risque tempête
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion des sols en habitations engendre une augmentation locale minimale du trafic. En effet, les lots comprendront un total de 106 logements. A raison de deux véhicules par logement (hypothèse haute) et d'un aller-retour quotidien, c'est environ 424 véhicules/jour qui s'additionnent au trafic actuel. Cette hausse de trafic n'est pas en mesure de compromettre la fluidité de la circulation sur l'A63, voie de transport majeure la plus proche du projet.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores. En phase d'exploitation, les habitations seront concernées par le bruit de fond relatif à un milieu urbanisé.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol au regard de la nature sableuse du substrat.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses nocturnes seront produites par les futures habitations. Celles-ci viendront s'ajouter à celles des autres habitations aux alentours.</p> <p>De la même manière, les futures habitations seront concernées par les émissions lumineuses produites par les habitations attenantes.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Si un rabattement de nappe temporaire lié à l'enfouissement des réseaux est nécessaire, il engendrera un rejet d'eau qui sera ré-infiltré sur site au sein d'une aire d'infiltration.</p> <p>Les eaux pluviales seront gérées par infiltration, cela permet d'éviter les incidences sur le réseau hydrographique.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux usées se fera via le réseau d'assainissement collectif communal. Les eaux usées de la commune sont prises en charge par la récente STEP d'Ychoux 2 (5 000 EH). D'après les dernières données (2017), la station ne fonctionne qu'entre 51 et 69% de ses capacités (en fonction des paramètres concernés : VOL, DBO5 ou DCO). La charge supplémentaire apportée par le projet , et au regard des capacités de la STEP, ne remettra pas en cause le bon fonctionnement épuratoire actuel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La conversion du terrain en lotissement modifiera quelque peu la vision paysagère du site étant donné le caractère naturel du site. Toutefois, le projet prévoit la conservation/plantation de sujets arborés, dans l'emprise et en lisière de celle-ci. Cette mesure participera efficacement à l'amélioration de la perception paysagère depuis les axes routiers les plus proches. Le caractère boisé du territoire sera donc amélioré, au regard du peu d'arbres présents actuellement sur site. Aucun incidence n'est à noter en ce qui concerne le patrimoine culturel, archéologique et architectural.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de cet aménagement amène à reconsidérer le terrain du projet vers une zone à usage d'habitations.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction liées à l'élaboration du projet sont consultables au sein de la notice d'incidence environnementale (Partie II. Analyse des incidences du projet sur l'environnement)

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne remettra pas en cause la conservation des habitats et des populations faunistiques et floristiques locales, grâce aux mesures correctives employées. Aucune incidence significative directe ou indirecte n'est à prévoir en ce qui concerne les habitats et/ou espèces des sites Natura 2000 ainsi que des ZNIEFF les plus proches. Les eaux pluviales seront gérées de manière qualitative et quantitative via une gestion par infiltration, et les eaux usées seront recueillies au sein du réseau collectif. Aucun rejet d'effluent n'aura lieu vers le réseau hydrographique. Par ailleurs, le site projet est situé en continuité de la trame urbaine existante, et son aménagement va redensifier la trame verte locale. Considérant tout ces éléments, le projet ne génère que des incidences faibles à négligeables (plus de détails au sein de la notice d'incidence environnementale en annexe).

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (4.6) - Plan de composition du projet (4) - OAP du secteur concerné (4.2) - Extrait du plan de zonage du PLU (4.2) - Notice d'incidence environnementale (5, 6 et 7) - Cartographie des milieux naturels remarquables (5) - Pré-diagnostic écologique (5 et 6)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

YCHOUX

le,

22/09/2020

Signature



Le Maire,
Vincent CASTAGNEDE

[Handwritten signature]

Jeanne BÉZIAN

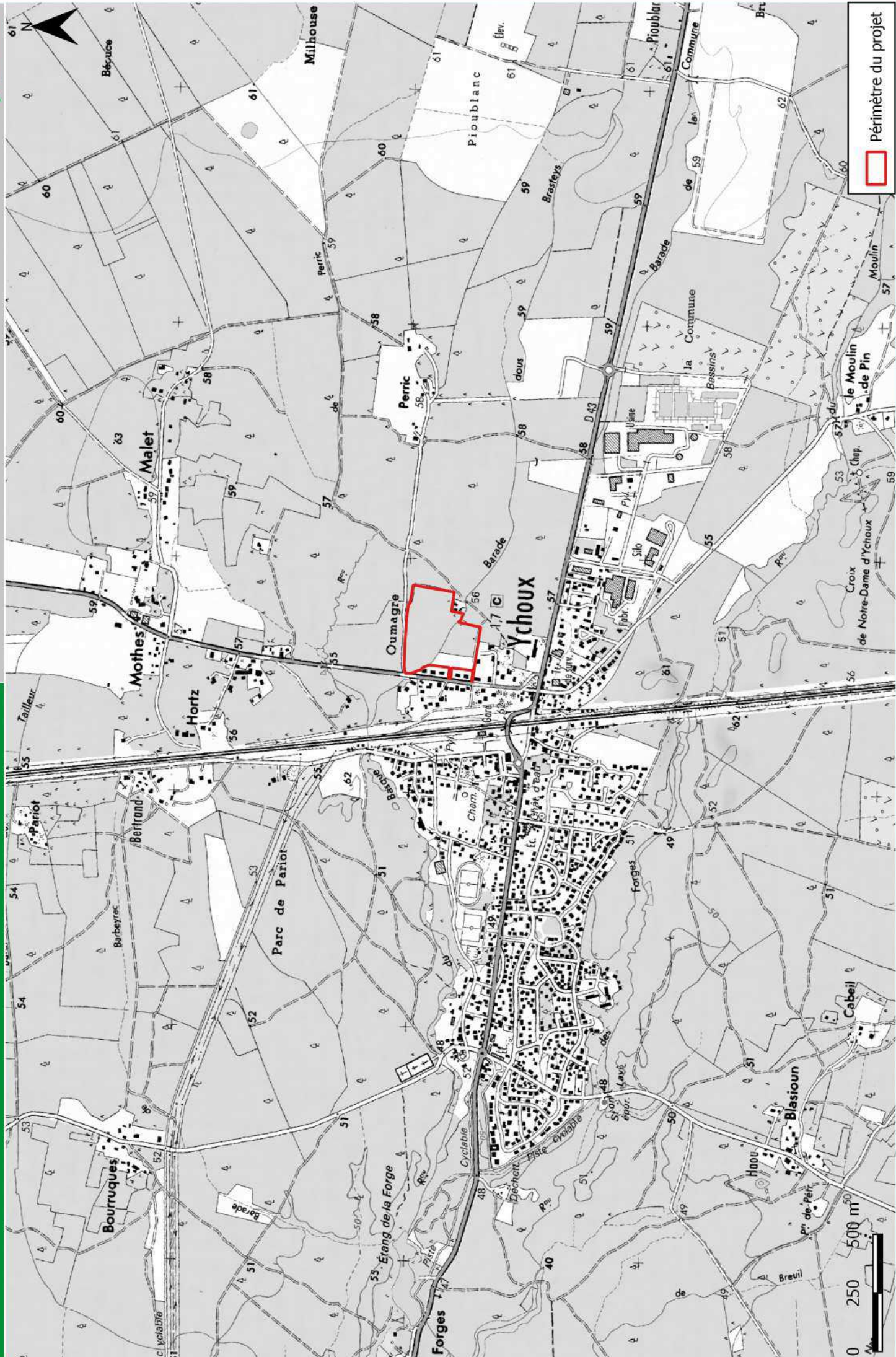
[Handwritten signature]

Placez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

C. ANNEXES

I. PLAN DE SITUATION

Situation géographique

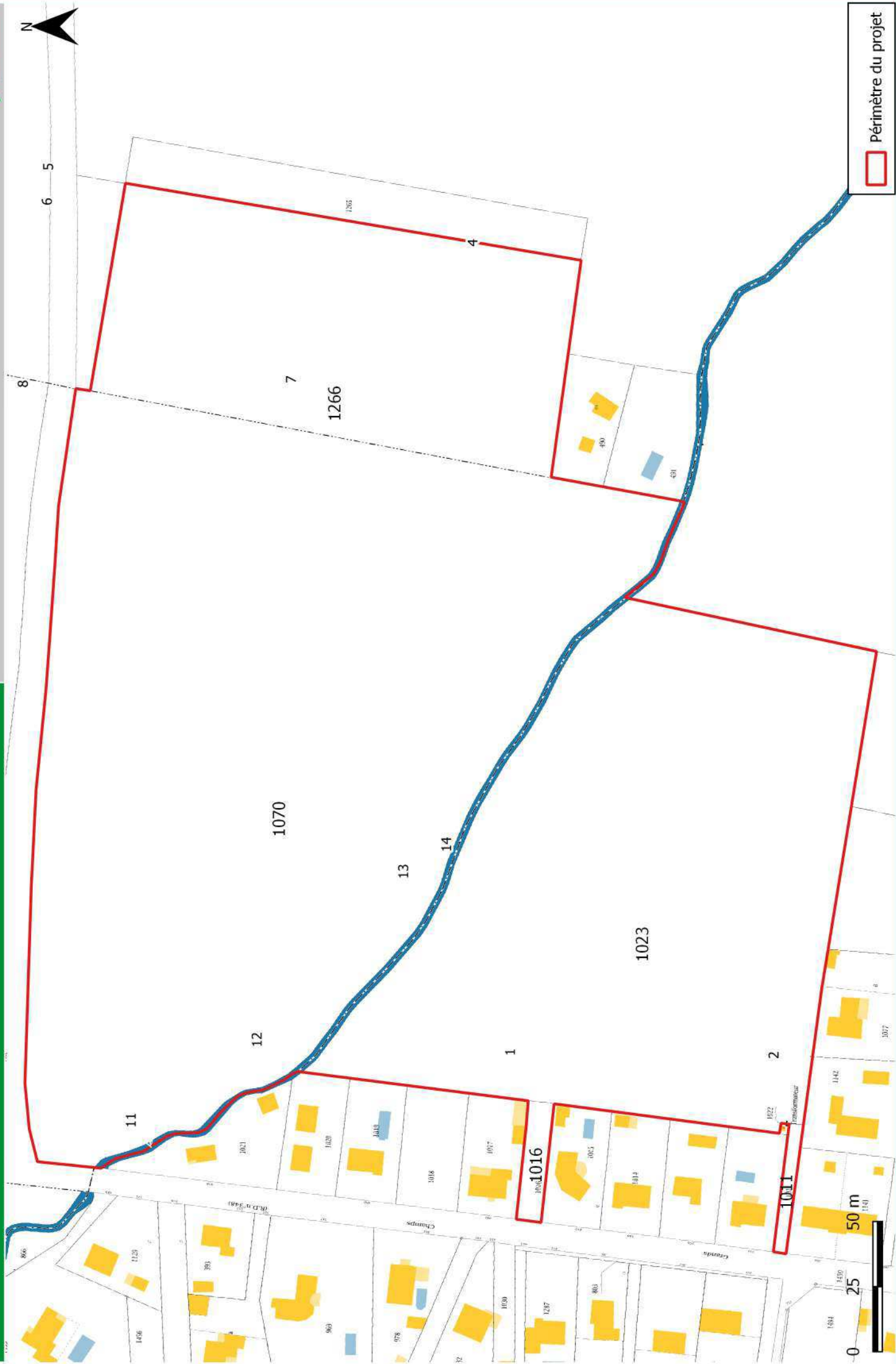


0 250 500 m

□ Périmètre du projet

II. PLAN CADASTRAL

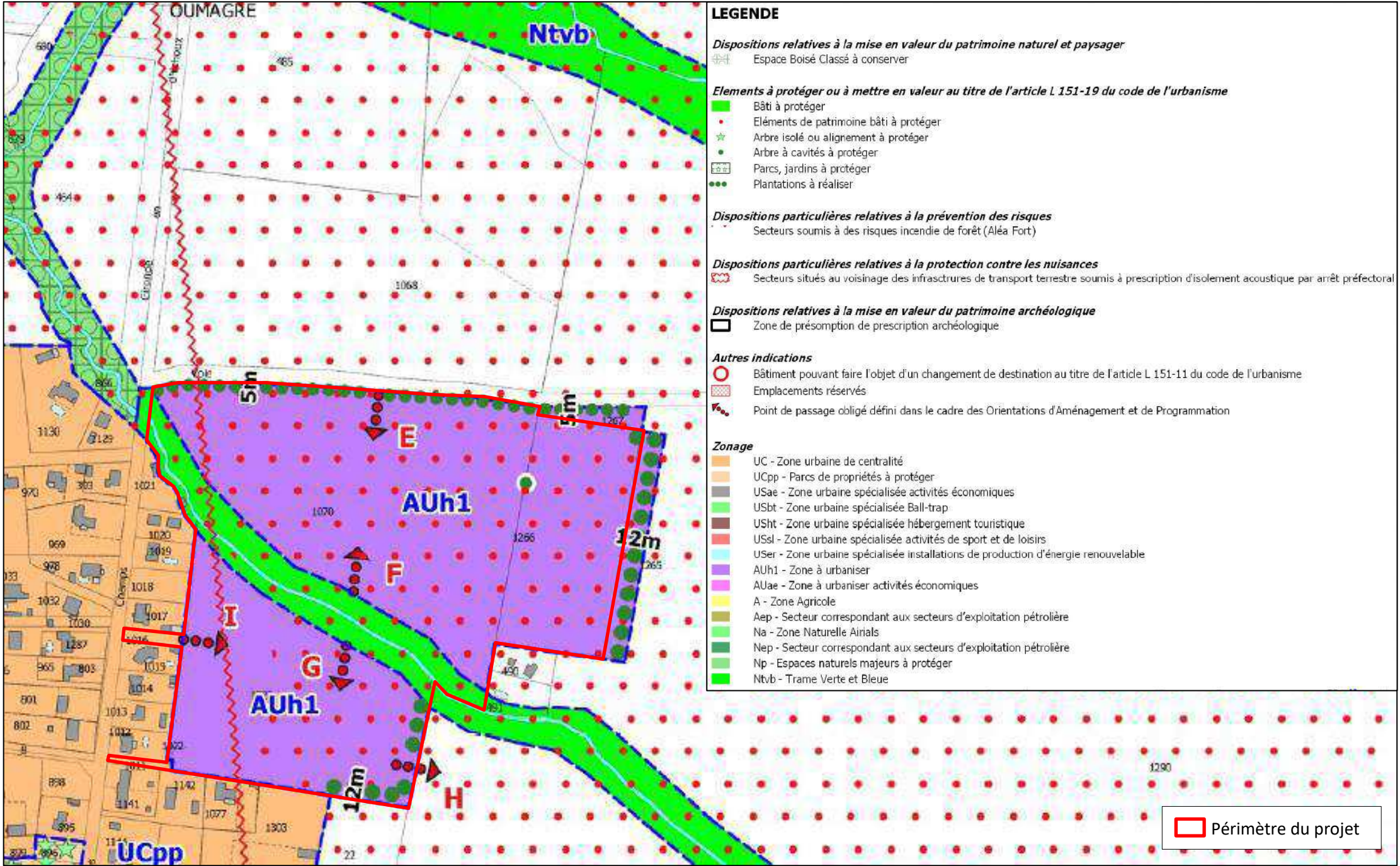
Situation cadastrale



□ Périmètre du projet

III. EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU DE LA COMMUNE
(approuvé le 12 décembre 2019)



LEGENDE

Dispositions relatives à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager

Espace Boisé Classé à conserver

Elements à protéger ou à mettre en valeur au titre de l'article L 151-19 du code de l'urbanisme

- Bâti à protéger
- Eléments de patrimoine bâti à protéger
- Arbre isolé ou alignement à protéger
- Arbre à cavités à protéger
- Parcs, jardins à protéger
- Plantations à réaliser

Dispositions particulières relatives à la prévention des risques

Secteurs soumis à des risques incendie de forêt (Aléa Fort)

Dispositions particulières relatives à la protection contre les nuisances

Secteurs situés au voisinage des infrastructures de transport terrestre soumis à prescription d'isolement acoustique par arrêté préfectoral

Dispositions relatives à la mise en valeur du patrimoine archéologique

Zone de présomption de prescription archéologique

Autres indications

- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L 151-11 du code de l'urbanisme
- Emplacements réservés
- Point de passage obligé défini dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Zonage

- UC - Zone urbaine de centralité
- UCpp - Parcs de propriétés à protéger
- USae - Zone urbaine spécialisée activités économiques
- USbt - Zone urbaine spécialisée Ball-trap
- USht - Zone urbaine spécialisée hébergement touristique
- USsl - Zone urbaine spécialisée activités de sport et de loisirs
- USer - Zone urbaine spécialisée installations de production d'énergie renouvelable
- AUh1 - Zone à urbaniser
- AUae - Zone à urbaniser activités économiques
- A - Zone Agricole
- Aep - Secteur correspondant aux secteurs d'exploitation pétrolière
- Na - Zone Naturelle Airials
- Nep - Secteur correspondant aux secteurs d'exploitation pétrolière
- Np - Espaces naturels majeurs à protéger
- Ntvb - Trame Verte et Bleue

Périmètre du projet

IV. EXTRAIT DES OAP

III. AMENAGEMENT DU QUADRANT NORD-EST

III-1 PLAN DE LOCALISATION



III. AMENAGEMENT DU QUADRANT NORD-EST

III-2 PRINCIPES D'AMENAGEMENT

OBJECTIFS

- Conforter l'enveloppe urbaine du quadrant Nord-Est du bourg d'Ychoux ;
- Protéger et valoriser les abords du ruisseau dit « Barade dous Brasteys » ;
- Prendre en compte une vision à plus long terme du développement du bourg au sud du secteur et à l'Est de l'hôtel restaurant « Au p'tit creux des Landes » pour constituer un quadrant Sud-Est.

PROGRAMME

Superficie globale : 8,2 ha

Habitat :

- environ 21 logements sous la forme d'opération groupée
- environ 83 logements individuels

PARTI D'AMÉNAGEMENT

✓ SUR LE PLAN SPATIAL ET PAYSAGER :

- Constitution de la limite Nord du quadrant Nord-Est au niveau du chemin de Peric
- Valorisation des abords du ruisseau dit « Barade dous Brasteys » par la création d'un espace collectif paysager ;
- Constitution de bandes paysagères périphériques assurant une prise en compte du risque feu de forêt dans le cadre d'espaces collectifs des opérations d'aménagement (limites Est des deux secteurs) ;
- Implantation aléatoire de maisonnées sous la forme de logements jumelés afin de limiter l'impact au sol, (thème de l'Aïrial à développer) ;

✓ SUR LE PLAN DU MAILLAGE VIAIRE ET DES LIAISONS DOUCES :

- Organisation des opérations d'aménagement à partir d'un réseau hiérarchisé composé d'un axe structurant traité sous la forme de « voies paysagères » au tracé orthogonal Nord-sud et Est-Ouest et de voies de desserte suivant le même principe ;
- Création d'un axe de liaisons douces cœur d'opération constituant un itinéraire de promenade et de « tour du village » à plus long terme.

✓ SUR LE PLAN DE L'ORGANISATION DU PROGRAMME :

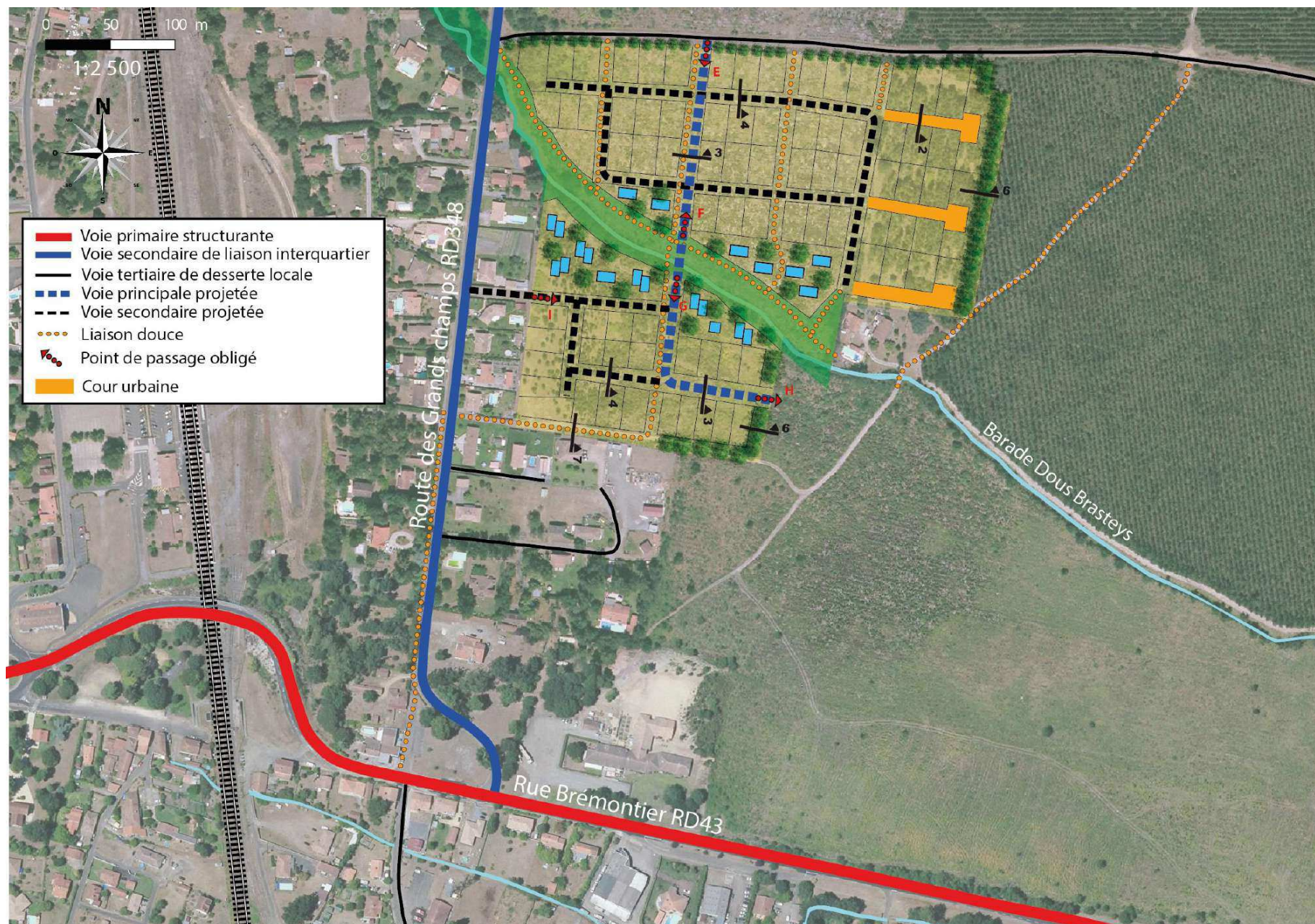
- Une mixité de formes urbaines, (lots individuels de tailles et de largeurs de façade diversifiées, opérations groupées, ...) assurant une diversité dans les modes d'habiter et des statuts d'occupation, (accession libre et aidée, locatif social, ...) ;
- Une implantation d'opérations groupées de part et d'autre de la « Barade dous Brasteys » afin de valoriser la relation visuelle à la ripisylve.

✓ SUR LE PLAN DE LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE :

- Définition d'une organisation spatiale basée sur les principes bioclimatiques passifs :
 - un découpage parcellaire favorisant une orientation Nord-Sud des logements,
 - une introduction de formes urbaines favorisant la compacité du bâti (maisons mitoyennes),
 - des structures végétales linéaires orientées nord/sud jouant ainsi le rôle de brise-vent (vents dominants et intempéries d'Ouest).
- Priorité à la mise en œuvre de solutions alternatives en matière d'assainissement pluvial avec infiltration à la parcelle et/ou mise en place d'un réseau à ciel ouvert.

III. AMENAGEMENT DU QUADRANT NORD-EST

III-3 SCHEMA D'AMENAGEMENT

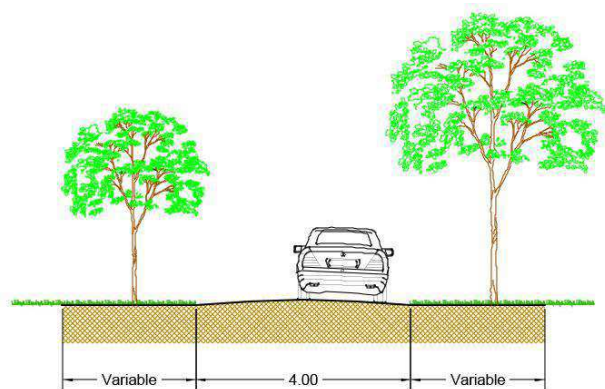


III. AMENAGEMENT DU QUADRANT NORD-EST

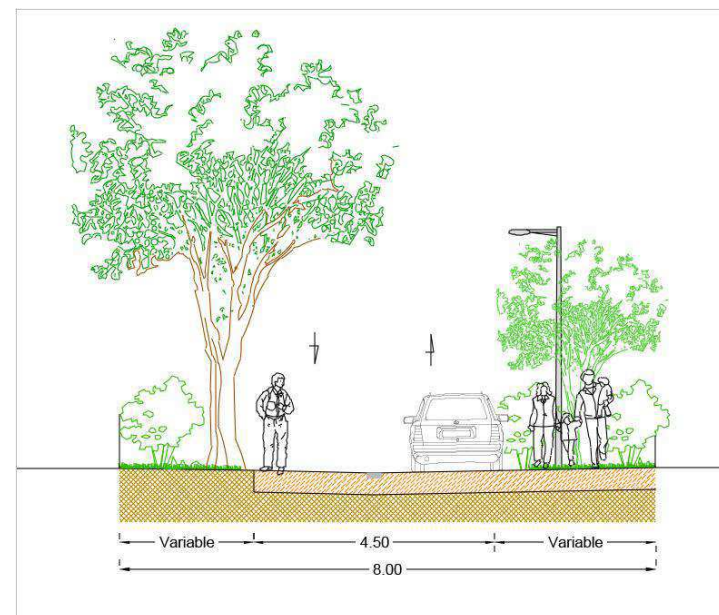
III-4 PORTEE JURIDIQUE DES DISPOSITIONS

THEMATIQUES	DISPOSITIONS AYANT UN CARACTERE OBLIGATOIRE <i>Traduites dans le Règlement d'Urbanisme et le zonage</i>	DISPOSITIONS SOUMISES A COMPATIBILITE <i>dont l'esprit doit être respecté</i>	DISPOSITIONS INDICATIVES <i>ou à valeur pédagogique à simple titre de conseil</i>
Circulation / Voirie :	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une voie principale depuis le chemin de Perric, d'une emprise minimum de 18 m et respectant les points de passage E, F Création d'une voie principale depuis le point F, d'une emprise minimum de 18 m et respectant les points de passage G, H Création de voies de desserte depuis la route des Grands Champs d'une emprise minimum de 12 m et respectant le point de passage I. 	<ul style="list-style-type: none"> Le traitement de l'emprise de la voie respectera les principes du profil n°3. Création d'un cheminement doux dans l'emprise de la voie nouvelle. Le traitement de l'emprise de la voie respectera les principes du profil n°4. Le traitement de l'emprise de la bande paysagère respectera les principes du profil n°7. Création d'un cheminement doux d'une emprise minimum de 7 m entre le chemin de Perric et la barade dous brasteys 	<ul style="list-style-type: none"> Le tracé des voies reporté sur le plan est indicatif. Les cotes décomposant les emprises de voies sont indicatives.
Forme urbaine :	<ul style="list-style-type: none"> L'implantation des constructions à vocation d'habitat devra être diversifiée en tenant compte des dispositions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Parcelles d'une largeur de façade sur rue supérieure à 6 m et inférieure ou égale à 12 m : implantation en ordre continu. Parcelles dont la largeur de façade est comprise entre 12 et 18 m : implantation en ordre semi-continu. Parcelles dont la largeur de façade est supérieure à 18 m : implantation en ordre discontinu. Les opérations d'aménagement comporteront une affectation d'un minimum de 15 % du programme de chaque phase de réalisation à des logements locatifs sociaux. 	<ul style="list-style-type: none"> L'aménagement des secteurs assurera une mixité des formes urbaines grâce à des implantations de constructions diversifiées (ordre semi-continu, discontinu). Le découpage du parcellaire respectera une trame diversifiée avec au minimum un tiers des lots disposant d'une largeur de façade inférieure ou égale à 18 m. 	<ul style="list-style-type: none"> L'implantation des futures constructions respectera les principes bioclimatiques passifs et de préférence une orientation Nord-Sud afin d'assurer une recherche d'intimité et d'ensoleillement maximale des parties privatives (notamment des jardins).
Protection / Valorisation paysagère :	<ul style="list-style-type: none"> Création d'une bande paysagère le long de la Route de Perric, d'une emprise publique minimum de 5 m traitée sous la forme d'une bande plantée de manière aléatoire des arbres et arbustes d'essences locales. Création d'une bande paysagère de part et d'autre du ruisseau ruisseau dit « Barade dous Brasteys » par la création d'un espace collectif paysager d'une emprise publique minimum de 15 m par rapport à l'axe du ruisseau ; elle sera plantée de manière aléatoire des arbres et arbustes d'essences locales. Création d'une bande paysagère assurant la prise en compte du risque feu de forêt dans le cadre d'espaces collectifs d'une emprise publique minimum de 12 m traitée sous la forme d'un espace enherbé ponctué d'arbres d'essences de type feuillus de manière aléatoire pour préserver l'accès aux engins de défense incendie 	<ul style="list-style-type: none"> Création d'un réseau de bandes paysagères traitées sous la forme d'espaces collectifs plantés d'arbres et d'arbustes à port naturel, d'essences locales, pouvant être support de la création de cheminements doux. Le traitement de l'emprise de la bande paysagère respectera les principes du profil n°6. 	<ul style="list-style-type: none"> Palette végétale, en annexe du règlement d'urbanisme

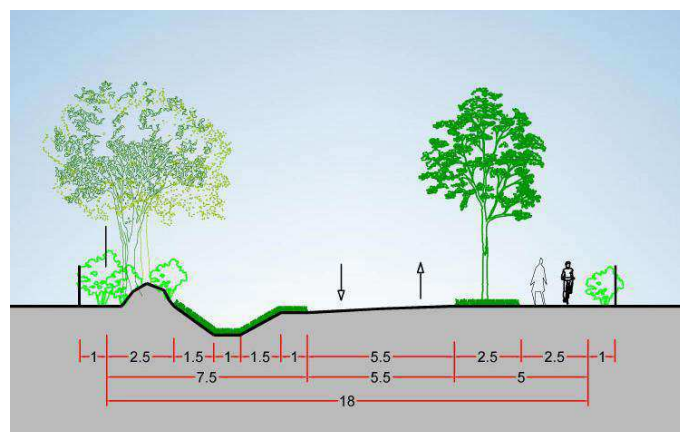
PROFIL DES VOIES NOUVELLES ET DES ESPACES PUBLICS A CREER



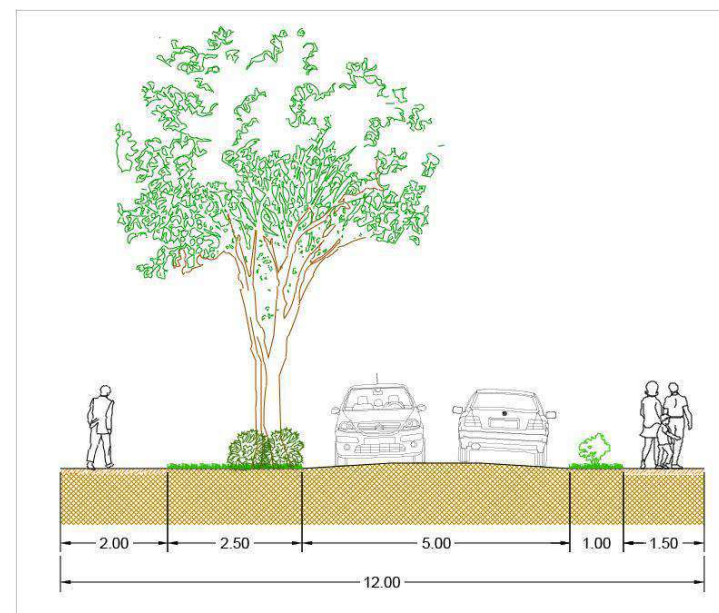
PROFIL 1 : Allée de desserte
Secteur Allée des platanes - Quadrant Sud-Ouest



PROFIL 2 : Cour urbaine
Secteur Gare Nord et sud - Quadrant Nord-Est

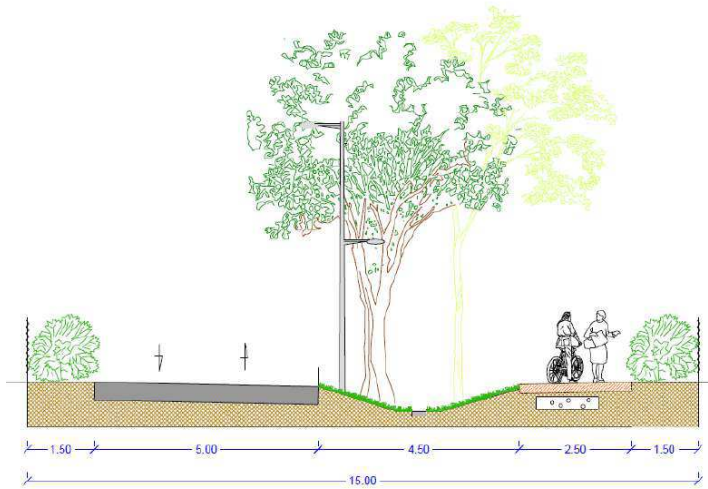


PROFIL 3 : Voie principale paysagère
Quadrant Nord-Est

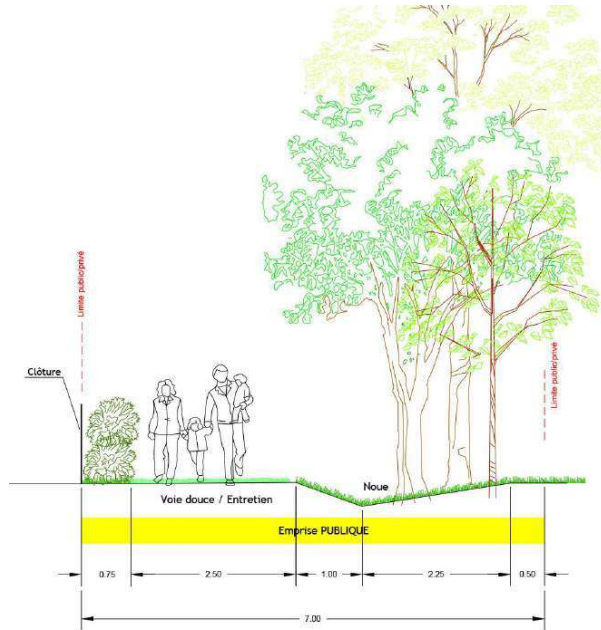


PROFIL 4 : Voie de desserte
Quadrant Nord-Est - Quadrant Sud-Ouest

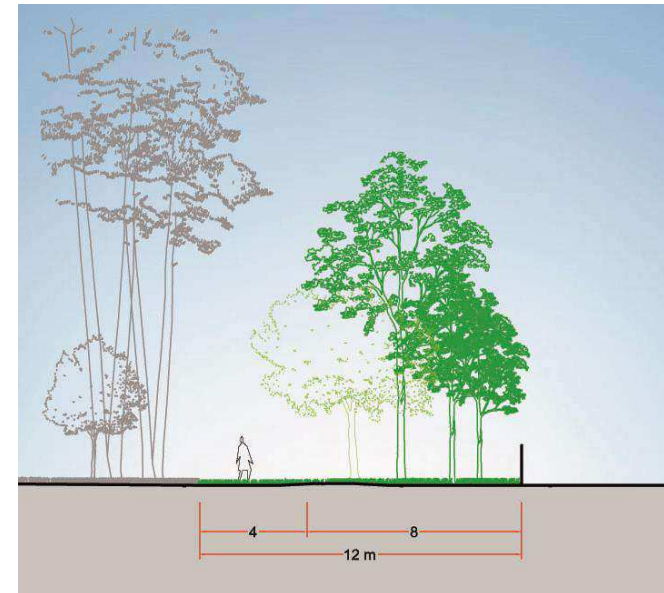
PROFIL DES VOIES NOUVELLES ET DES ESPACES PUBLICS A CREER



PROFIL 5 : Voie principale paysagère
 Quadrant Sud-Ouest - Parc d'activités « Achernar »



PROFIL 7 : Bande paysagère intégrant un cheminement piéton



PROFIL 6 : Bande paysagère de limite de l'enveloppe urbaine

V. PLAN DE COMPOSITION DU PROJET

COMMUNE D'YCHOUX
Chemin de Perric - Route des Grands Champs

Projets d'aménagements en 44 lots, 20 lots, 22 lots et 2 Macro-lots
Lotissement Madame BEZIAN - tranches 1 et 2
Lotissement Communal "Lou Campot"

Mairie d'Ychoux
Société BEZIAN
Commune d'Ychoux

AVANT PROJET

ESQUISSE DE DIVISION - V11

Échelle: 1/500

Date: 06/05/2024

Phase: AVP

Date	Index	Modifications
06/05/2024	A	

Associé et Maître d'œuvre
Architecte

Code couleur	Description
[Orange]	Zone de protection des ouvrages existants
[Vert clair]	Zone de protection des arbres existants
[Vert foncé]	Zone de protection des arbres à planter
[Rouge]	Zone de protection des ouvrages existants
[Bleu]	Zone de protection des arbres existants
[Jaune]	Zone de protection des arbres à planter
[Noir]	Zone de protection des arbres existants
[Bleu clair]	Zone de protection des arbres à planter
[Rouge foncé]	Zone de protection des ouvrages existants
[Vert clair foncé]	Zone de protection des arbres existants
[Vert foncé foncé]	Zone de protection des arbres à planter
[Rouge foncé foncé]	Zone de protection des ouvrages existants
[Bleu foncé]	Zone de protection des arbres existants
[Jaune foncé]	Zone de protection des arbres à planter
[Noir foncé]	Zone de protection des arbres existants
[Bleu foncé foncé]	Zone de protection des arbres à planter



Éléments	Quantité
Superficie des surfaces de bétonnage de Madame BEZIAN - 1 ^{ère} tranche	25 000 m ²
Volume de bétonnage	25 000 m ³
Superficie des surfaces de bétonnage de Madame BEZIAN - 2 ^{ème} tranche	15 000 m ²
Volume de bétonnage	15 000 m ³
Superficie des surfaces de bétonnage du Lotissement "Lou Campot"	10 000 m ²
Volume de bétonnage	10 000 m ³



COMMUNE D'YCHOUX
Lotissements de Madame BEZIAN
Et lotissement communal « Lou Campot »

Chemin de Perric et Route des Grands Champs

Parcelles cadastrées : Section E n°1070 - 1266 et 1267 et AC n°1011 - 1016 et 1023

REPARTITION DE L'EMPRISE AU SOL ET DE LA SURFACE DE PLANCHER

L'emprise au sol des constructions ne peut excéder 30% de la superficie de l'unité foncière.

L'emprise au sol et la surface de plancher seront attribuées selon le tableau suivant :

OPERATIONS :	LOTS	Surface des lots avant bornage (en m ²)	Emprise au sol (en m ²)	Surface de plancher (en m ²)
Lotissement de Madame BEZIAN (45 lots)	1	500	150	250
	2	500	150	250
	3	500	150	250
	4	585	175	300
	5	585	175	300
	6	585	175	300
	7	560	168	300
	8	560	168	300
	9	560	168	300
	10	565	169	300
	11	565	169	300
	12	565	169	300
	13	570	171	300
	14	560	168	300
	15	560	168	300
	16	560	168	300
	17	560	168	300
	18	560	168	300
	19	565	169	300
	20	510	153	250
	21	505	151	250
	22	505	151	250
	23	500	150	250
	24	500	150	250
	25	500	150	250
	26	535	160	320
	27	505	151	250



28	505	151	250	
29	510	153	250	
30	565	169	300	
31	560	168	300	
32	560	168	300	
33	560	168	300	
34	560	168	300	
35	560	168	300	
36	510	153	250	
37	510	153	250	
38	510	153	250	
39	545	163	300	
40	555	166	300	
41	550	165	300	
42	535	159	250	
43	520	156	250	
44	520	156	250	
45	3625	1087	2170	
TOTAL		8206 m²	14490 m²	
Lotissement de Madame BEZIAN (23 lots)	46	3969	1190	2380
	47	510	153	250
	48	510	153	250
	49	510	153	250
	50	510	153	250
	51	510	153	250
	52	500	150	250
	53	500	150	250
	54	520	156	250
	55	520	156	250
	56	550	165	300
	57	530	159	250
	58	530	159	250
	59	530	159	250
	60	785	235	450
	61	785	235	450
	62	565	169	300
	63	565	169	300
	64	565	169	300
	65	600	180	350
	66	600	180	350
	67	600	180	350
	68	600	180	350

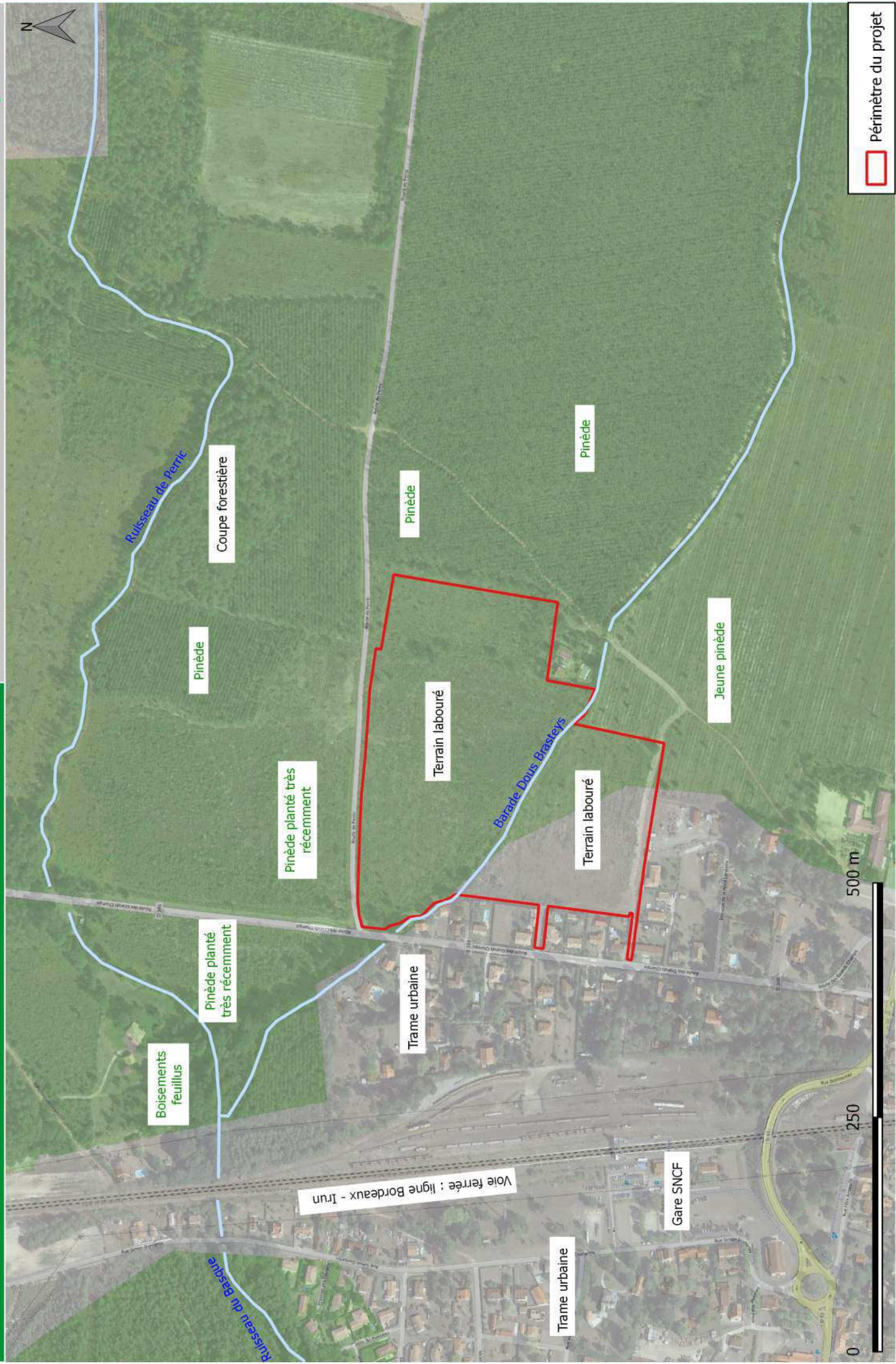


	TOTAL		4906 m²	8880 m²
Lotissement Communal "Lou Campot" (20 lots)	1	610	183	350
	2	605	181	350
	3	605	181	350
	4	610	183	350
	5	475	142	280
	6	490	147	290
	7	490	147	290
	8	490	147	290
	9	490	147	290
	10	490	147	290
	11	490	147	290
	12	490	147	290
	13	460	138	250
	14	460	138	250
	15	460	138	250
	16	460	138	250
	17	465	139	250
	18	460	138	250
	19	460	138	250
	20	460	138	250
	TOTAL		3004 m²	5710 m²
	<u>TOTAL DES TROIS OPERATIONS</u>		<u>16116 m²</u>	<u>29080 m²</u>

PRO

VI. PLAN DES ABORDS DU PROJET

Abords du projet



 Périmètre du projet

VII. PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ÉTUDE

Localisation des prises de vue



Legend:

- Red line: Périmètre du projet
- White triangle: Prise de vue

Prises de vue sur site – Projet de lotissement – CESTAS (33)



10



11



12



13

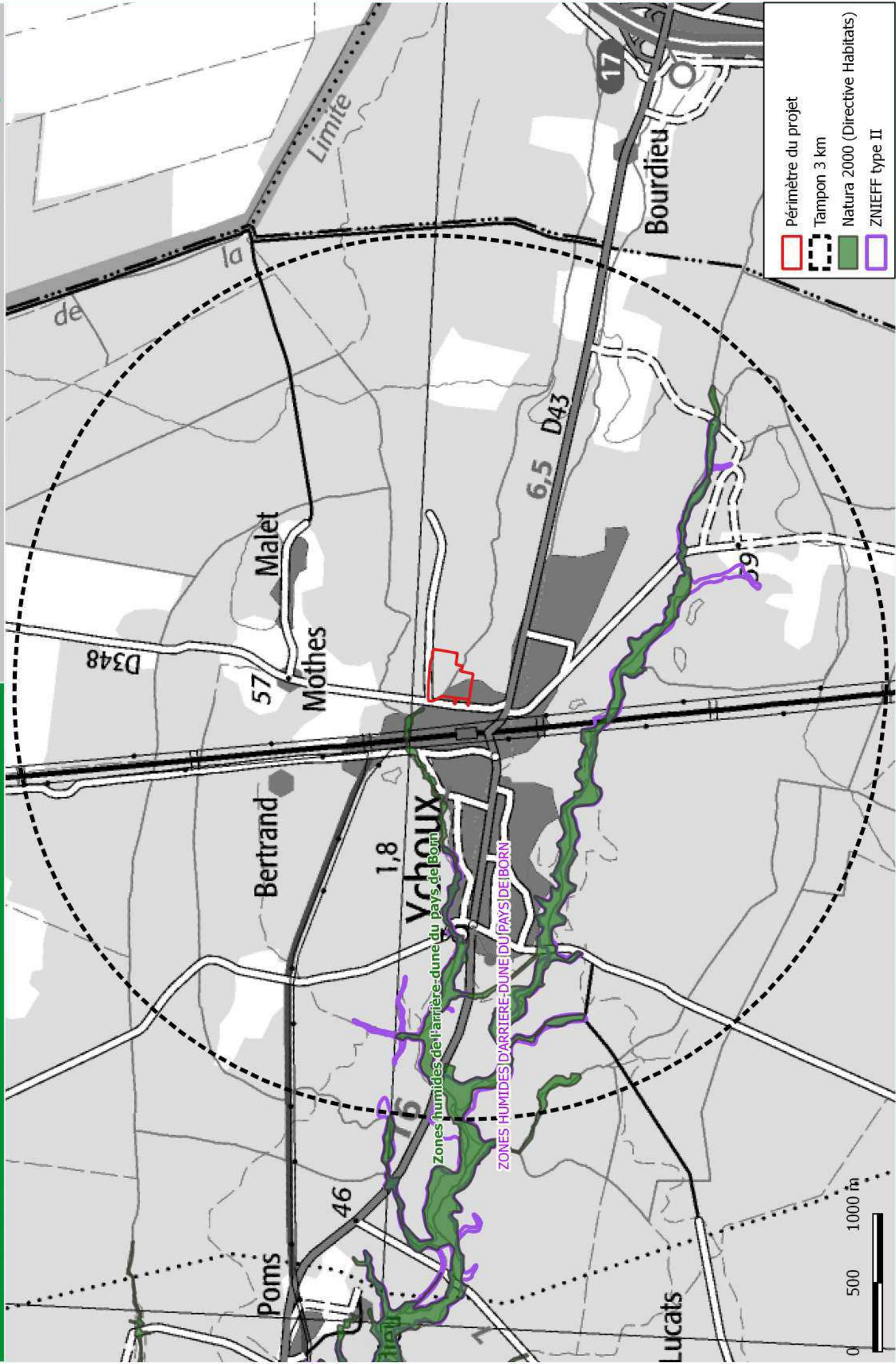


14



VIII. LOCALISATION DES MILIEUX REMARQUABLES LES PLUS PROCHES

Milieux naturels remarquables



	Périmètre du projet
	Tampon 3 km
	Natura 2000 (Directive Habitats)
	ZNIEFF type II



IX. NOTICE D'INCIDENCE ENVIRONNEMENTALE

Notice d'incidence environnementale



Département des Landes (40)

Maîtres d'ouvrage : Mairie d'YCHOUX et Mme BEZIAN

Commune : YCHOUX

Projet de lotissement

EnVolis
Ingénierie - Environnement

Septembre 2020



SOMMAIRE

I.	Etat initial de l'environnement	5
1.	Synthèse du pré-diagnostic écologique.....	5
2.	Synthèse du diagnostic zones humides	23
3.	Synthèse de l'étude hydrogéologique	24
II.	Analyse des incidences du projet sur l'environnement	24

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures :

Figure 1 : Continuités écologiques à une échelle régionale (source : Atlas cartographique des continuités écologiques régionales – Aquitaine)	18
Figure 2 : Localisation des zones humides référencées par le SDAGE Adour-Garonne et le SAGE Etangs littoraux de Born et Buch.....	23

Tableaux :

Tableau 1 : Synthèse de l'inventaire des habitats	6
Tableau 2 : Habitats présents dans l'emprise projet et à ses abords	7
Tableau 3 : Synthèse de l'inventaire de la flore.....	10
Tableau 4 : Flore à enjeu relevée sur site	10
Tableau 5 : Synthèse de l'inventaire des oiseaux.....	11
Tableau 6 : Oiseaux évoluant sur site (inventaire de terrain).....	12
Tableau 7 : Synthèse des enjeux concernant les reptiles	14
Tableau 8 : Synthèse de l'inventaire des amphibiens	14
Tableau 9 : Synthèse de l'inventaire des chiroptères	14
Tableau 10 : Synthèse de l'inventaire des mammifères (hors chiroptères).....	15
Tableau 11 : Mammifères (hors chiroptères) évoluant sur site (inventaire de terrain).....	15
Tableau 12 : Synthèse de l'inventaire des insectes.....	16
Tableau 13 : Insectes évoluant sur site (inventaire de terrain).....	17
Tableau 14 : Synthèse des enjeux écologiques au droit de l'emprise projet (bibliographie et inventaires de terrain.....)	20

Tableau 15 : Analyse des incidences du projet sur l'environnement.....	24
--	----

Planches :

Planche 1 : Cartographie des habitats.....	9
Planche 2 : TVB à l'échelle du bourg (source : rapport de présentation du PLU d'YCHOUX).....	19
Planche 3 : Cartographie des enjeux écologiques.....	22
Planche 4 : Cartographie localisant certaines mesures d'évitement et de réduction	29

PREAMBULE

La Mairie d'YCHOUX et Mme BEZIAN projettent l'aménagement de deux lotissements contigus au sein de la commune d'YCHOUX dans le département des Landes (40).

La surface globale à aménager s'élève à près de 90 073 m².

En amont de l'aménagement, les maîtres d'ouvrage ont souhaité caractériser les éventuels enjeux environnementaux au droit du projet et à ses alentours afin de répondre aux attentes de l'administration. Pour cela, des études de terrains ont été menées :

- Pré-diagnostic écologique ;
- Diagnostic zones humides ;
- Etude hydrogéologique.

La société ENVOLIS a été missionnée afin de prendre en charge la conduite de cette mission et cette note constitue une synthèse des enjeux relevés et une analyse des incidences environnementales du projet.

Cette notice présente ainsi l'état initial du site (inventaires et analyse des enjeux) et les mesures d'évitement et de réductions prévues pour amoindrir les incidences du projet.

IDENTITE DU DEMANDEUR

Ce document est rédigé pour les comptes de :

Pétitionnaire 1	Madame BEZIAN
Adresse	Rue du Docteur Bezian 33 470 GUJAN-MESTRAS
Pétitionnaire 2	Mairie d'YCHOUX
Adresse	Rue Felix Arnaudin 40160 YCHOUX

REDACTEUR DU DOCUMENT

Ce document a été rédigé par le bureau d'études ENVOLIS :



EURL ENVOLIS

7, allée des Cabanes
33470 GUJAN-MESTRAS
Tél : 05 56 54 44 23
www.envolis.fr

Etudes hydrogéologiques, assainissement autonome, forages, environnement, dossier défrichement, étude d'impact, dossiers Loi sur l'Eau, étude de faisabilité géothermie, prédiagnostic écologique.

I. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I. SYNTHÈSE DU PRE-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Pour rappel, l'intégralité du pré-diagnostic écologique est présent au sein de l'annexe X du dossier de demande d'examen au cas par cas. Cette partie est une synthèse du document.

Le bureau d'études Envolis a réalisé deux inventaires écologiques le 18 février 2020 (hivernal) et le 02 juillet 2020 (estival). Afin de compléter les données de terrain, un important travail bibliographique a été mené sur un périmètre élargi autour du projet.

a. Les zonages naturels remarquables (Natura 2000 et ZNIEFF)

L'emprise projet se situe en dehors de tout site Natura 2000 (ZSC ou ZPS) et de toute ZNIEFF. Les zonages remarquables les plus proches géographiquement concerne la ZNIEFF de type II « Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born » (1000 m à l'Ouest), et le site Natura 2000 (ZSC) « Zones humides d'arrière-dune des pays de Born et Buch » (60 m à l'Ouest).

b. Méthodologie générale des inventaires menés sur le terrain

Au préalable de tout inventaire mené sur le terrain, l'écologue en charge de la mission a consulté la bibliographie existante à l'échelle locale (base de données en ligne, atlas, demandes auprès d'associations naturalistes, etc.). Les données ainsi collectées ont permis de mettre en exergue les enjeux écologiques présents localement et d'accentuer les recherches sur les taxons concernés. L'inventaire de terrain a permis d'identifier les enjeux écologiques réels du site (sur la base d'un inventaire hivernal), à la fois au droit de l'emprise projet mais également à ses abords (périmètre d'étude élargi). L'ensemble des taxons couramment étudiés ont été prospectés (flore vasculaire, oiseaux, mammifères, etc.).

c. Les habitats

Tableau 1 : Synthèse de l'inventaire des habitats

Méthodologie employée : Les habitats ont été déterminés selon une approche phytosociologique en réalisant un inventaire floristique des différentes strates végétales. Un coefficient d'abondance/dominance est attribué à chaque espèce végétale. Les formations végétales ainsi délimitées ont été rattachées à un code de la nomenclature Corine Biotopes (Bissardon et al., 1997), EUNIS et à un code Natura 2000 lorsqu'il existe.

Indicateurs	Au sein de l'emprise projet	Au sein du périmètre d'étude élargi	Remarques sur les enjeux au sein de l'emprise projet
Nombre d'habitats	6	14	Le terrain est labouré sur une très large partie.
Nombre d'habitats d'intérêt communautaire	1	1	Ponctuellement, les communautés végétales des cours d'eau s'apparentent à l'habitat d'intérêt communautaire 3260. Ces herbiers sont surtout présents sur le ruisseau de Perric (en dehors de l'emprise, au Nord), mais ont été observé également de manière très ponctuelle sur la Barade Dous Brasteys. Cette barade, comme son nom l'indique n'a un écoulement que partiel au cours de l'année.
Nombre d'habitats à enjeu fort	1	1	Cours d'eau (24)
Nombre d'habitats à enjeu moyen	1	2	Alignements de chênes (84.1)
Nombre d'habitats à enjeu faible	4	11	Fourré rudéralisé (31.8) ; Pinède (~15 ans) x Fourré rudéralisé (42.81x31.8) ; Zone rudérale herbacée (87.2) et Terrain labouré.

Tableau 2 : Habitats présents dans l'emprise projet et à ses abords

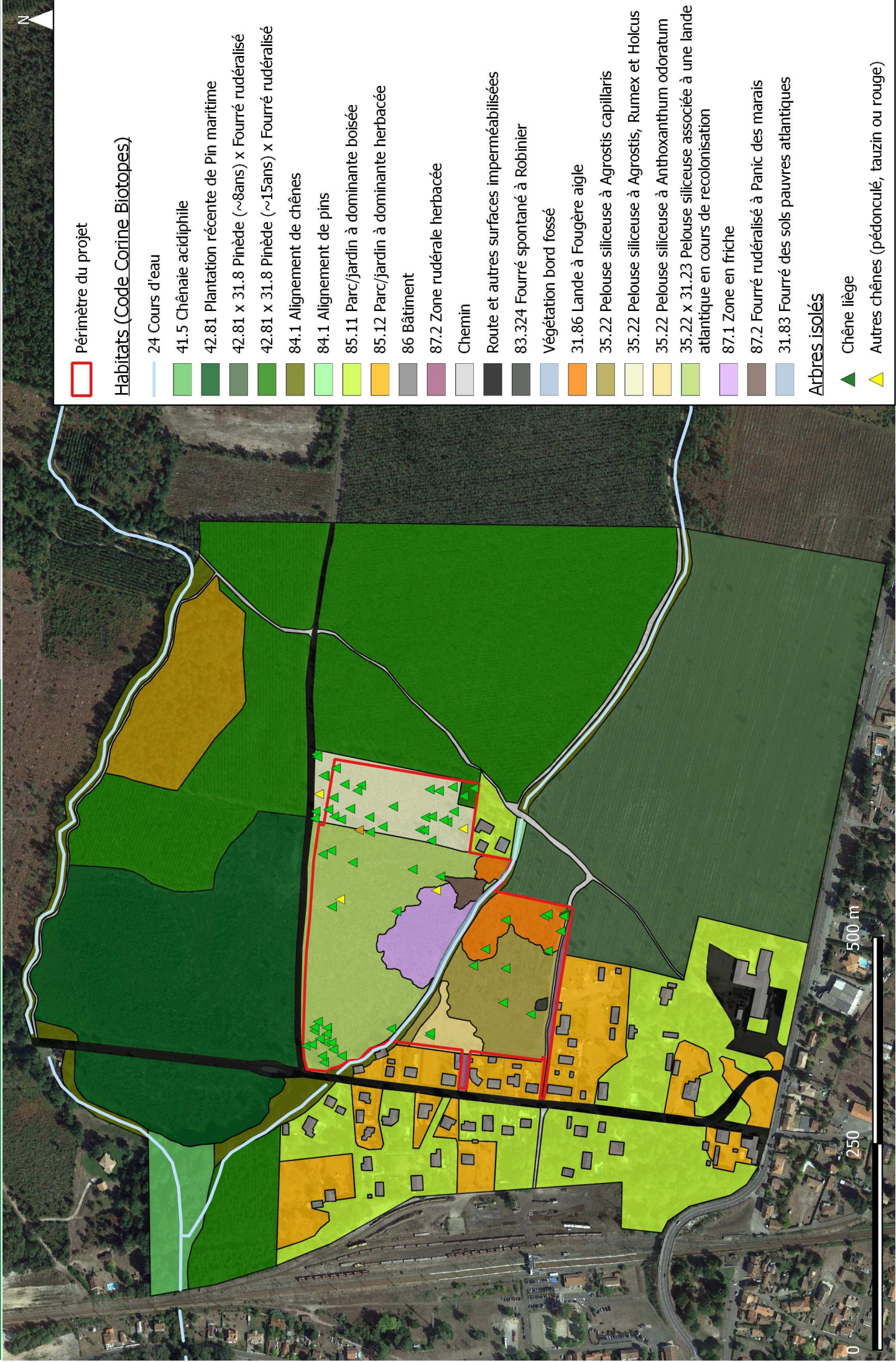
Nomenclature	Code Corine Biotope	EUNIS	Code Natura 2000	Rareté	Description	Etat de conservation	Principales espèces végétales	Inclus dans projet	Enjeux
Cours d'eau	24	C2	3260	AC	Cours d'eau bien végétalisé par endroit	Bon	<i>Callitriche sp.</i> , <i>Potamogeton spp.</i> , <i>Juncus spp.</i> , etc.	x	Fort
Chênaie acidiphile	41.5	G1.8	/	C	Peuplement typique de chênaie acidiphile plus ou moins hygrophile selon la distance au cours d'eau	Bon	<i>Quercus robur</i> , <i>Quercus pyrenaica</i> , <i>Pteridium aquilinum</i> , <i>Molinia caerulea</i> , etc.		Moyen
Alignement de chênes	84.1	G5.1	/	C	Alignement lâche de chênes bordant les ruisseaux	Moyen	<i>Quercus robur</i> , <i>Quercus pyrenaica</i> , <i>Arbutus unedo</i> , <i>Pseudarrhenatherum longifolium</i> , etc.	x	Moyen
Coupe forestière récente	31.87	G5.8	/	CC	Terrain présentant une végétation très éparse lié à une coupe rase de chênes récente	Mauvais	<i>Molinia caerulea</i> , <i>Pteridium aquilinum sp.</i> (très éparse)		Faible
Plantation récente de Pin maritime	42.81	G3.71	/	CC	Très jeune plantation de Pin maritime. Végétation lacunaire favorable au développement du Raisin d'Amérique	Mauvais	<i>Pinus pinaster</i> , <i>Pteridium aquilinum</i> , <i>Phytolacca americana</i> , etc.		Faible
Pinède (~8 ans) x Fourré rudéralisé	42.81x31.8	G3.71xF3.1	/	CC	Plantation de Pin maritime présentant des sujets de quelques mètres de haut, mêlée à des fourrés.	Moyen	<i>Pinus pinaster</i> , <i>Ulex europaeus</i> , <i>Calluna vulgaris</i> , <i>Pteridium aquilinum</i> , <i>Rubus sp.</i> , etc.		Faible
Pinède (~15 ans) x Fourré rudéralisé	42.81x31.8	G3.71xF3.1	/	CC	Plantation de Pin maritime mêlée à des fourrés entretenus régulièrement.	Moyen	<i>Pinus pinaster</i> , <i>Ulex europaeus</i> , <i>Calluna vulgaris</i> , <i>Pteridium aquilinum</i> , etc.	x	Faible
Alignement de pins	84.1	G5.1	/	CC	Alignement dense de Pin maritime bordant la Barade Dous Bastey	Bon	<i>Pinus pinaster</i> , <i>Ulex europaeus</i> , etc.		Faible
Parc/jardin à dominante boisée	85.11	X11	/	CC	Parc et jardin d'agrément des habitations où domine la strate arborée	Bon	Essences diverses, mais dominante de pins et de chênes		Faible
Parc/jardin à dominante herbacée	85.12	X11	/	CC	Parc et jardin d'agrément des habitations où domine la strate herbacée	Bon	Espèces très variables selon la gestion. Globalement les espèces sont celles d'une prairie siliceuse		Faible
Bâtiment	86	J1	/	CC	Habitations et leurs dépendances	Bon	/		Faible
Zone rudérale herbacée	87.2	E5.1	/	CC	Bandes enherbées où se développent de nombreuses espèces rudérales et/ou envahissantes.	Moyen	<i>Dactylis glomerata</i> , <i>Robinia pseudoacacia</i> , <i>Plantago coronopus</i> , <i>Sporobolus indicus</i> , etc.	x	Faible
Fourré spontané à Robinier	83.324	G1.C3	/	CC	Fourré résiduel de petite surface et isolé présentant un faciès rudéralisé	Mauvais	<i>Robinia pseudoacacia</i> , <i>Rubus fruticosus</i> , <i>Agrostis capillaris</i>	x	Faible
Lande à fougères aigles	31.86	E5.3	/	CC	Lande au recouvrement important	Moyen	<i>Pteridium aquilinum</i> , <i>Agrostis capillaris</i>	x	Faible

Pelouse siliceuse à <i>Agrostis capillaris</i>	35.22	E1.9	/	C	Pelouse recouvrant une large partie du secteur situé au sud du cours d'eau	Moyen	<i>Agrostis capillaris</i>	x	Assez Faible
Pelouse siliceuse à <i>Agrostis</i> , <i>Rumex</i> et <i>Holcus</i>	35.22	E1.9	/	C	Pelouse à la diversité la plus importante du site mais renfermant des espèces invasives. Un nombre important de chênes tauzins y sont recensés.	Moyen	<i>Agrostis capillaris</i> , <i>Rumex acetosella</i> , <i>Holcus mollis</i>	x	Assez Faible
Pelouse siliceuse à <i>Anthoxanthum odoratum</i>	35.22	E1.9	/	C	Pelouse recouvrant la partie est au sud du cours d'eau	Moyen	<i>Anthoxanthum odoratum</i> , <i>Agrostis capillaris</i>	x	Assez Faible
Pelouse siliceuse associée à une lande atlantique en cours de recolonisation	35.22 x 31.13	E1.9	/	C	Végétation en cours de recolonisation, recouvrement faible de la végétation	Mauvais	<i>Agrostis capillaris</i> , <i>Ulex europaeus</i> , <i>Arrhenatherum elatius</i>	x	Faible
Zone en friche	87.1	11.53	/	CC	Secteur colonisé par de nombreuses espèces exogènes dont certaines invasives	Mauvais	<i>Conyza canadensis</i> , <i>Senecio inaequidens</i> , <i>Holcus mollis</i> , <i>Chenopodium album</i> , <i>Phytolacca americana</i>	x	Faible
Fourré rudéralisé à <i>Panic</i> des marais	87.2	E5.13	/	C	Zone située au-dessus d'une canalisation d'eau percée d'où la venue d'eau et le développement de cette végétation particulière	Mauvais	<i>Echinochloa crus-galli</i>	x	Assez Faible
Fourré des sols pauvres atlantiques	31.83	F3.13	/	CC	Fourré bordant le cours d'eau traversant le site	Bon	<i>Ulex europaeus</i> , <i>Rubus fruticosus</i> , <i>Arrhenatherum elatius</i> ,	x	Moyen

Cartographie des Habitats

Projet d'aménagement
Commune de YCHOUX (40)

Source : Google satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 18/09/2020



Périmètre du projet

Habitats (Code Corine Biotopes)

24 Cours d'eau

41.5 Chênaie acidiphile

42.81 Plantation récente de Pin maritime

42.81 x 31.8 Pinède (~8ans) x Fourré rudéralisé

42.81 x 31.8 Pinède (~15ans) x Fourré rudéralisé

84.1 Alignement de chênes

84.1 Alignement de pins

85.11 Parc/jardin à dominante boisée

85.12 Parc/jardin à dominante herbacée

86 Bâtiment

87.2 Zone rudérale herbacée

Chemin

Route et autres surfaces imperméabilisées

83.324 Fourré spontané à Robinier

Végétation bord fossé

31.86 Lande à Fougère aigle

35.22 Pelouse siliceuse à Agrostis capillaris

35.22 Pelouse siliceuse à Agrostis, Rumex et Holcus

35.22 Pelouse siliceuse à Anthoxanthum odoratum

35.22 x 31.23 Pelouse siliceuse associée à une lande atlantique en cours de recolonisation

87.1 Zone en friche

87.2 Fourré rudéralisé à Panic des marais

31.83 Fourré des sols pauvres atlantiques

Arbres isolés

Chêne liège

Autres chênes (pédonculé, tauzin ou rouge)

500 m

250

0

d. La flore

Tableau 3 : Synthèse de l'inventaire de la flore

Méthodologie employée : La flore a été relevée en parallèle de la description des habitats. L'inventaire est mené via la réalisation de transects au travers de la zone d'étude en relevant toutes les espèces rencontrées. Les espèces montrant un enjeu particulier (patrimonial ou invasif) sont relevées par pointage GPS. Les espèces difficiles d'identification sur le terrain ont été collectées ou prise en photo afin d'être identifiées au bureau à l'aide d'une loupe binoculaire et d'ouvrages spécialisés (fiores).

Indicateurs	Au sein de l'emprise projet	Au sein du périmètre d'étude élargi	Remarques sur les enjeux au sein de l'emprise projet
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	0	0	/
Nombre d'espèces protégées	0	0	/
Nombre d'espèces sur Liste Rouge	0	0	/
Nombre d'espèces déterminante ZNIEFF	1	1	Chêne liège
Nombre d'espèces exotiques envahissantes (EEE) potentielle ou avérée	6	6	Paspale dilaté, Raisin d'Amérique, Robinier faux-acacia, Sénéçon du Cap, Sporobole tenace, Vergerette du Canada
Nombre d'espèces à enjeu moyen	1	1	Chêne liège (trois sujets au sein de l'emprise)
Nombre d'espèces à enjeux potentiellement présentes d'après la bibliographie	4	8	Chêne liège (présence avérée) ; Spargoute printanière et Lotier hispide (potentiellement présent sur les zones rudérales siliceuses), Fougère des marais (potentiellement présent au niveau des cours d'eau)

Seul le Chêne liège a été relevé comme espèce patrimoniale sur l'emprise projet aux jours des investigations de terrain. L'enjeu de cette espèce est moyen. Il est à noter la présence de 6 EEE au sein de l'emprise projet.

Tableau 4 : Flore à enjeu relevée sur site

Nom latin	Nom français	DH	Dét. ZNIEFF	PN	PR	LR AQ	LR FR	Écologie (sources : Flore de Gironde et Tela-Botanica)	Enjeux
<i>Quercus suber</i>	Chêne liège	/	x	/	/	LC	LC	Forêts peu denses sur sol acide	Moyen

e. [Les oiseaux](#)

Tableau 5 : Synthèse de l'inventaire des oiseaux

Méthodologie employée : L'inventaire des oiseaux s'est effectué via des points d'écoute, des écoutes itinérantes, et des inspections à vue (jumelles). Le statut des espèces sur site a été attribué en fonction du comportement des individus observés et des habitats favorables disponibles sur site.

Indicateurs	Au sein de la zone d'étude (espèces mobiles)	Remarques sur les enjeux
Nombre d'espèces	22	Espèces communes à très communes
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	0	/
Nombre d'espèces protégées	15	Cf. tableau suivant
Nombre d'espèces sur Liste Rouge nationale (au moins NT)	2 NT (Quasi menacé) et 1 VU (Vulnérable)	Tarier pâtre, Faucon crécerelle et Serin cini
Nombre d'espèce déterminantes ZNIEFF	0	/
Nombre d'espèce à enjeu assez faible	13	Tarier pâtre observé sur site notamment.
Nombre d'espèce à enjeu faible	8	Cf. tableau suivant
Nombre d'espèce à enjeu moyen	1	Serin cini
Enjeux potentiels d'après la bibliographie au sein de l'emprise	Présence potentielle de Fringillidés classés VU sur Liste rouge (enjeu moyen) et du Martin-pêcheur (VU également)	Verdier d'Europe, Serin cini, Chardonneret élégant etc. pouvant utiliser les strates arbustives et arborées du site. Martin-pêcheur pouvant d'établir au niveau du cours d'eau.

Tableau 6 : Oiseaux évoluant sur site (inventaire de terrain)

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise (code CB)	Enjeux
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	/	/	Art. 3	LC	Milieux rupestres et bâtiments	/	Assez faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	/	/	/	LC	Milieux ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Emprise totale	Faible
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	/	/	Art. 3	LC	Boisements âgés	/	Assez faible
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	/	/	Art. 3	NT	Arbres de haut jet, parois rocheuses, vieux bâtiments	Vieux chênes isolés; 84.1	Assez faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	/	/	Art. 3	LC	Milieux variés : boisements de feuillus, bosquets, haies et jardins	Vieux chênes isolés; 84.1	Faible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	/	/	/	LC	Divers boisements	Vieux chênes isolés; 84.1	Faible
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	/	/	/	LC	Strate arbustive des petits bois, bosquets, bocage et parc suburbains	31.8 ; 84.1 ; 42.81	Faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	/	/	/	LC	Boisements (surtout lisières), haies, parcs arborés, etc.	31.8 ; 84.1 ; 42.81	Faible
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc.	84.1 ; 42.81	Assez faible
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	/	/	Art. 3	LC	Boisements et parcs arborés feuillus avec cavités	84.1 ; 42.81	Assez faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	/	/	Art. 3	LC	Boisements et parcs arborés feuillus avec cavités	84.1 ; 42.81	Assez faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	/	/	Art. 3	LC	Anthropique (bâtiments surtout)	/	Assez faible
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	/	/	Art. 3	LC	Habitats boisés divers (naturels ou anthropiques)	Vieux chênes isolés ; 84.1	Assez faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	/	/	/	LC	Milieux ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Vieux chênes isolés; 84.1 ; 42.81	Faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	/	/	/	LC	Milieux ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Vieux chênes isolés; 84.1 ; 42.81	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc.	Vieux chênes isolés; 84.1 ; 42.81	Assez faible
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc.	Vieux chênes isolés; 84.1 ; 42.81	Assez faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc. (strate arbustive surtout)	84.1 ; 42.81	Assez faible
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	/	/	Art. 3	VU	Boisements ouverts ou lisières	Chênes isolés, 84.1 ; 42.81	Moyen

<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc. avec arbres à cavités	Vieux chênes isolés; 84.1 ; 42.81	Assez faible
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	/	/	Art. 3	NT	Landes, fourrés, jeunes stades forestiers et friches	31.8	Assez faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	/	/	/	LC	Parcs arborés, haies en milieu urbain	Vieux chênes isolés; 84.1 ; 42.81	Faible

f. [Les reptiles](#)

Tableau 7 : Synthèse des enjeux concernant les reptiles

Méthodologie employée : Un inventaire des reptiles a été réalisé le 02 juillet 2020. L'analyse des enjeux porte également sur les données bibliographiques disponibles à l'échelle locale.

Le lézard des murailles a été recensé lors de l'instigation sur site. La bibliographie fait également état de 2 autres espèces de reptiles qui pourraient évoluer au sein de l'emprise projet : la Couleuvre verte et jaune et Lézard à deux raies. Ces espèces représentent un enjeu assez faible.

g. [Les amphibiens](#)

Tableau 8 : Synthèse de l'inventaire des amphibiens

Méthodologie employée : Aucun inventaire des amphibiens n'a été correctement mené (aucun inventaire nocturne). L'analyse des enjeux porte donc sur les données bibliographiques disponibles à l'échelle locale.

Les inventaires diurnes réalisés sur le terrain ont tout de même mis en exergue la présence de la Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*) sur site (au niveau de la Barade Dous Brasteys). D'après la bibliographie, des espèces communes comme le Crapaud épineux, la Grenouille agile ou la Rainette méridionale pourrait être présentes au niveau du cours d'eau. Toutefois, ces potentialités sont faibles au vu du débit du cours d'eau, et du peu de boisements feuillus nécessaires au repos, présents dans un périmètre proche du projet.

h. [Les chiroptères](#)

Tableau 9 : Synthèse de l'inventaire des chiroptères

Méthodologie employée : Aucun inventaire des chiroptères n'a été mené. L'analyse des enjeux porte donc sur les données bibliographiques disponibles à l'échelle locale.

La bibliographie fait état de 11 espèces de chiroptères présentes dans la maille de 10x10km dans laquelle s'insère le projet. Le terrain pourrait faire office de zone de chasse pour ces espèces, mais aucun gîte potentiel n'a été relevée au sein de l'emprise projet.

i. Les mammifères (hors chiroptères)

Tableau 10 : Synthèse de l'inventaire des mammifères (hors chiroptères)

Méthodologie employée : L'inventaire des mammifères s'est effectué principalement via la recherche de traces et indices (fèces, empreintes, etc.) et aussi via des observations directes d'individus.

Indicateurs	Au sein de la zone d'étude (espèces mobiles)	Remarques sur les enjeux
Nombre d'espèces	6	Espèces très communes
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	0	/
Nombre d'espèces protégées	1	Ecureuil roux
Nombre d'espèces sur Liste Rouge nationale (au moins NT)	1 (NT : Quasi menacé)	Lapin de Garenne
Nombre d'espèce déterminantes ZNIEFF	0	/
Nombre d'espèce à enjeu assez faible	1	Ecureuil roux
Nombre d'espèce à enjeu faible	5	Chevreuil européen, Lapin de garenne, Renard roux, Sanglier et Taupe d'Europe
Enjeux potentiels d'après la bibliographie au sein de l'emprise	Présence potentielle de mammifères semi-aquatiques protégés sur les cours d'eau	Le Vison d'Europe est inscrit au site Natura 2000 le plus proche. Toutefois, aucune donnée de l'espèce sur les 10 dernières années n'a été relevée dans la maille de 10x10km dans laquelle s'insère le projet. Si l'espèce était présente dans le secteur projet alors les cours d'eau pourraient être des corridors pour l'espèce. Les probabilités de présence de l'espèces sur site sont toutefois à nuancer du fait de l'absence de zones humides sur site, de la proximité de la matrice urbaine, et aussi du débit intermittent de la barade. Outre le Vison, la Crossope aquatique pourrait aussi utiliser le réseau de cours d'eau.

Tableau 11 : Mammifères (hors chiroptères) évoluant sur site (inventaire de terrain)

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise (code CB)	Enjeux
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuil européen	/	/	/	LC	Boisements	42.81	Faible
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	/	/	Art.2	LC	Boisements, parcs et jardins arborés	84.1 ; 42.81	Assez faible
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne	/	/	/	NT	Landes basses, pelouses, etc.	87.2	Faible
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	/	/	/	LC	Boisements, bosquets	41.5 ; 54.1 ; 42.81	Faible
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	/	/	/	LC	Boisements	42.81	Faible
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	/	/	/	LC	Ubiquiste	Toute l'emprise	Faible

j. [Les insectes](#)

Tableau 12 : Synthèse de l'inventaire des insectes

Méthodologie employée : L'inventaire des insectes n'est pas optimal en période hivernal. Seules les traces de coléoptères saproxyliques ont été activement recherchés via les traces qu'ils laissent sur les arbres qu'ils utilisent comme habitat.

Indicateurs	Au sein de la zone d'étude (espèces mobiles)	Remarques sur les enjeux
Nombre d'espèces de lépidoptères	6	/
Nombre d'espèces d'odonates	2	/
Nombre d'espèces de coléoptères patrimoniaux	1	Grand capricorne : espèce très commune localement (Moitié sud de la France)
Nombre d'espèces d'orthoptères	0	/
Nombre d'espèces d'intérêt communautaire	1	Grand capricorne
Nombre d'espèces protégées	1	Grand capricorne
Nombre d'espèces sur Liste Rouge	1	Grand capricorne (NT à l'échelle européenne, LC en France)
Nombre d'espèces déterminantes ZNIEFF	1	Grand capricorne
Nombre d'espèces à enjeu moyen	1	Un arbre présentant des traces de Grand capricorne a été observé dans l'emprise projet, un enjeu moyen le caractérise.
Enjeu potentiel d'après la bibliographie	Odonates des eaux courantes	Présence potentielle de l'Agrion de Mercure, surtout sur le Ruisseau de Perric (mieux végétalisé et en eau plus longtemps que la barade).

Tableau 13 : Insectes évoluant sur site (inventaire de terrain)

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Ecologie	Habitats concernés dans l'emprise	Enjeux
Rhopalocères									
<i>Hipparchia semele</i>	Agreste	/	/	/	LC	LC	Friches, milieux ouverts	35.22 ; 87.1 ; 87.2	Assez Faible
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	/	/	/	LC	LC	Friches, milieux ouverts	35.22 ; 87.1 ; 87.2	Faible
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	/	/	/	LC	LC	Prairie, Landes	35.22 ; 87.1 ; 87.2	Faible
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave	/	/	/	LC	LC	Prairie, friche	35.22 ; 87.1 ; 87.2	Faible
<i>Colias crocea</i>	Souci	/	/	/	LC	LC	Friche, jachère	35.22 ; 87.1 ; 87.2	Faible
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	/	/	/	LC	LC	Bois de feuillus, mixtes ou de conifères	84.1	Faible
Odonates									
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthetrum réticulé	/	/	/	LC	LC	Eaux stagnantes à faiblement courantes	24 ; 87.2	Faible
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	/	/	/	LC	LC	Tous type de milieux aquatiques	24 ; 87.2	Faible
Coléoptères									
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	An II/IV	X	Art.2	/	/	Chênes avec blessures ou anfractuosités	Chêne présentant des trous d'émergence	Moyen

k. Les continuités écologiques

A une échelle régionale, le projet s'insère au sein d'un réservoir de biodiversité « Boisements de conifères et milieux associés ». Aussi, la barade Dous Brasteys est considérée comme corridor de la Trame bleue. Il est toutefois à mentionner que le site projet s'insère aux confins d'éléments fragmentant majeurs : bourg d'Ychoux au Sud et à l'Ouest, ligne ferroviaire Bordeaux-Irun à l'Ouest, A63 à l'Est.

A une échelle plus locale, et après inventaire mené sur le terrain, il s'avère que le site est presque totalement dépourvu de végétation, en ce sens, l'intérêt dans la continuité écologique et comme réservoir de biodiversité de ces parcelles est très réduit. La Barade Dous Brasteys représente toutefois un corridor aquatique, au moins en période de hautes eaux. Le reste de l'année, l'assèchement prévisible de cette barade ne la rend plus fonctionnelle sur le plan des continuités aquatiques.

Une plus-value est à attendre sur le plan des continuités écologiques, suite à l'aménagement de la zone.

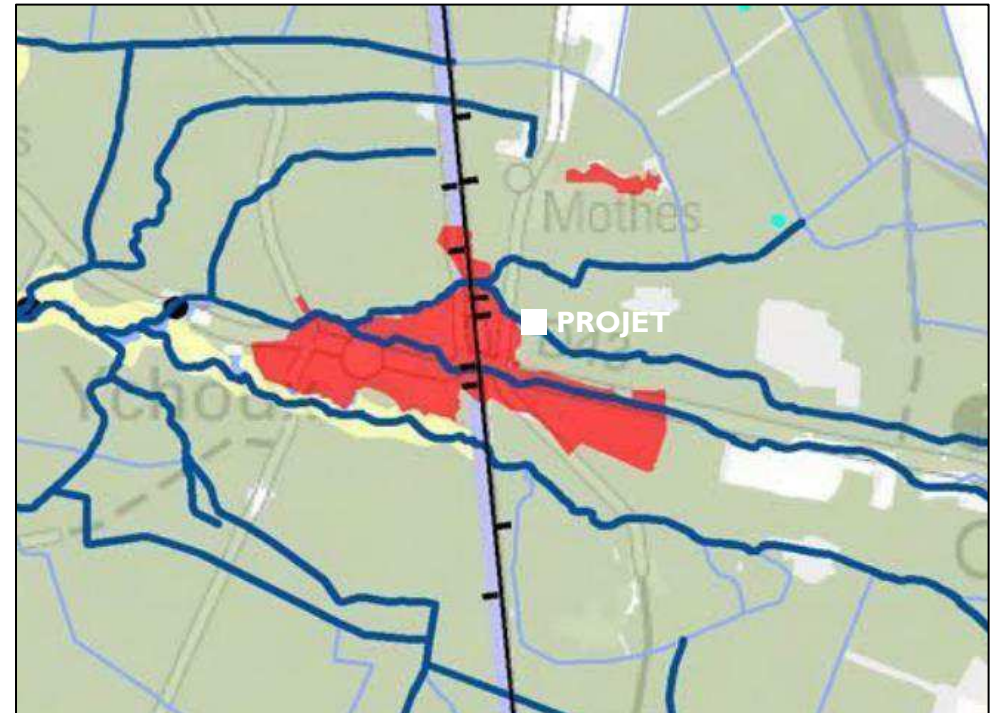
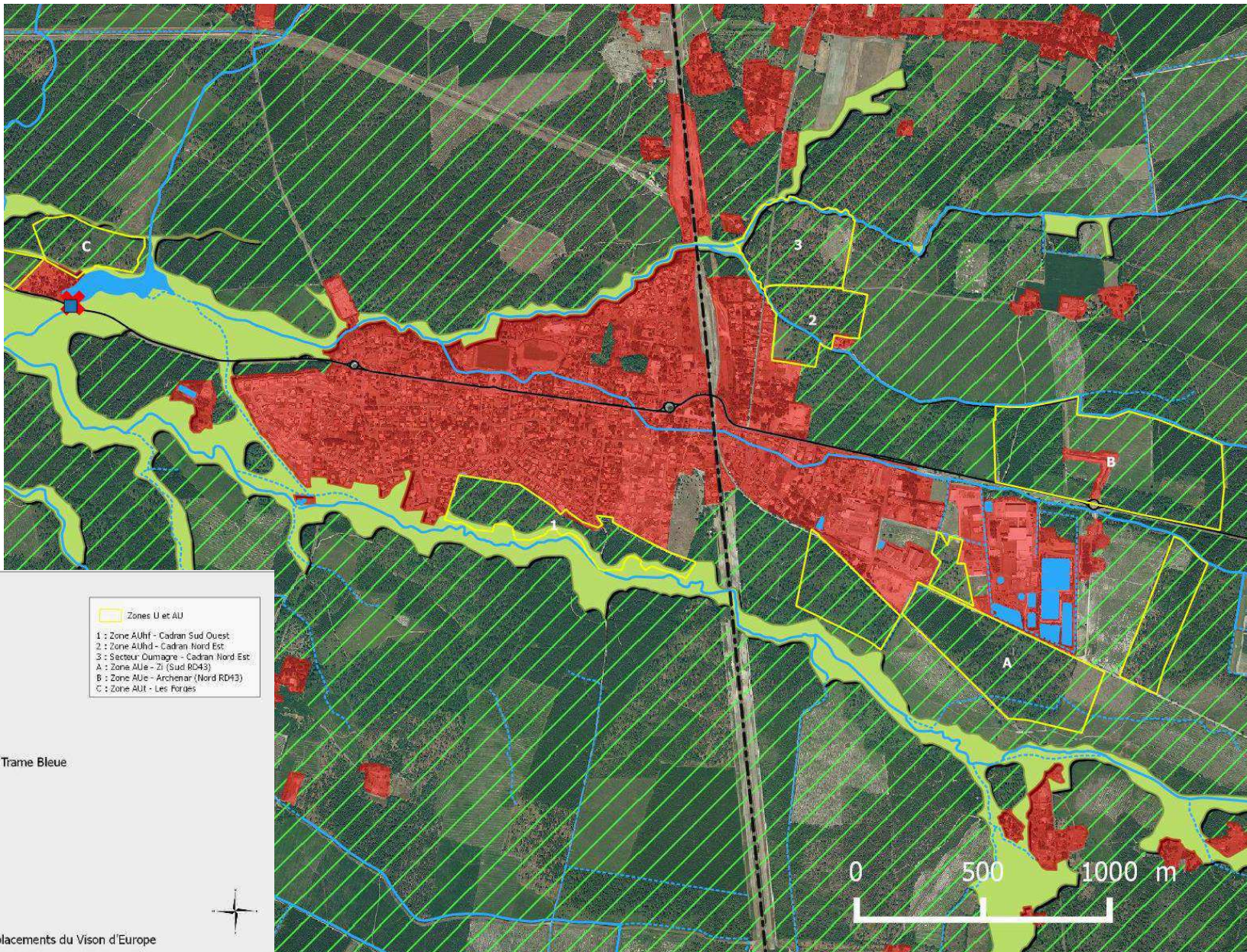


Figure 1 : Continuités écologiques à une échelle régionale (source : Atlas cartographique des continuités écologiques régionales – Aquitaine)

LA TRAME VERTE ET BLEUE A L'ECHELLE DU BOURG



Limites communales
 [Red outline symbol]

Trame Verte
 [Green diagonal hatching symbol] Réservoir de la forêt de conifères et milieux associés
 [Light green solid symbol] Trame Verte principale

Trame Bleue
 [Blue solid symbol] Plans d'eau et lagunes
 [Blue line symbol] Trame Bleue principale
 [Dotted blue line symbol] Autres cours d'eau, crastes et fossés participant à la Trame Bleue

Éléments fragmentants
 [Red solid symbol] Zones bâties et aménagées
 Obstacles linéaires
 [Solid black line symbol] Routes très fragmentantes
 [Dashed black line symbol] Routes fragmentantes
 [Dotted black line symbol] Voie ferrée
 [Red X symbol] Ouvrages fragmentants la continuité aquatique
 [Blue square symbol] Ouvrages potentiellement fragmentants pour les déplacements du Vison d'Europe

Zones U et AU
 [Yellow outline symbol]
 1 : Zone AUhf - Cadran Sud Ouest
 2 : Zone AUhd - Cadran Nord Est
 3 : Secteur Oumagne - Cadran Nord Est
 A : Zone AUe - ZI (Sud RD43)
 B : Zone AUe - Archemar (Nord RD43)
 C : Zone AUt - Les Forges

Source : SRCE Aquitaine, SAGE, Département des Landes, BD Topo 2012 ; Cartographie : R. Jun

I. Bilan des enjeux écologiques

En résumé, après croisement des habitats et de leur fonction pour les différents taxons, les enjeux écologiques au droit de l'emprise projet peuvent se synthétiser de la manière suivante :

Tableau 14 : Synthèse des enjeux écologiques au droit de l'emprise projet (bibliographie et inventaires de terrain

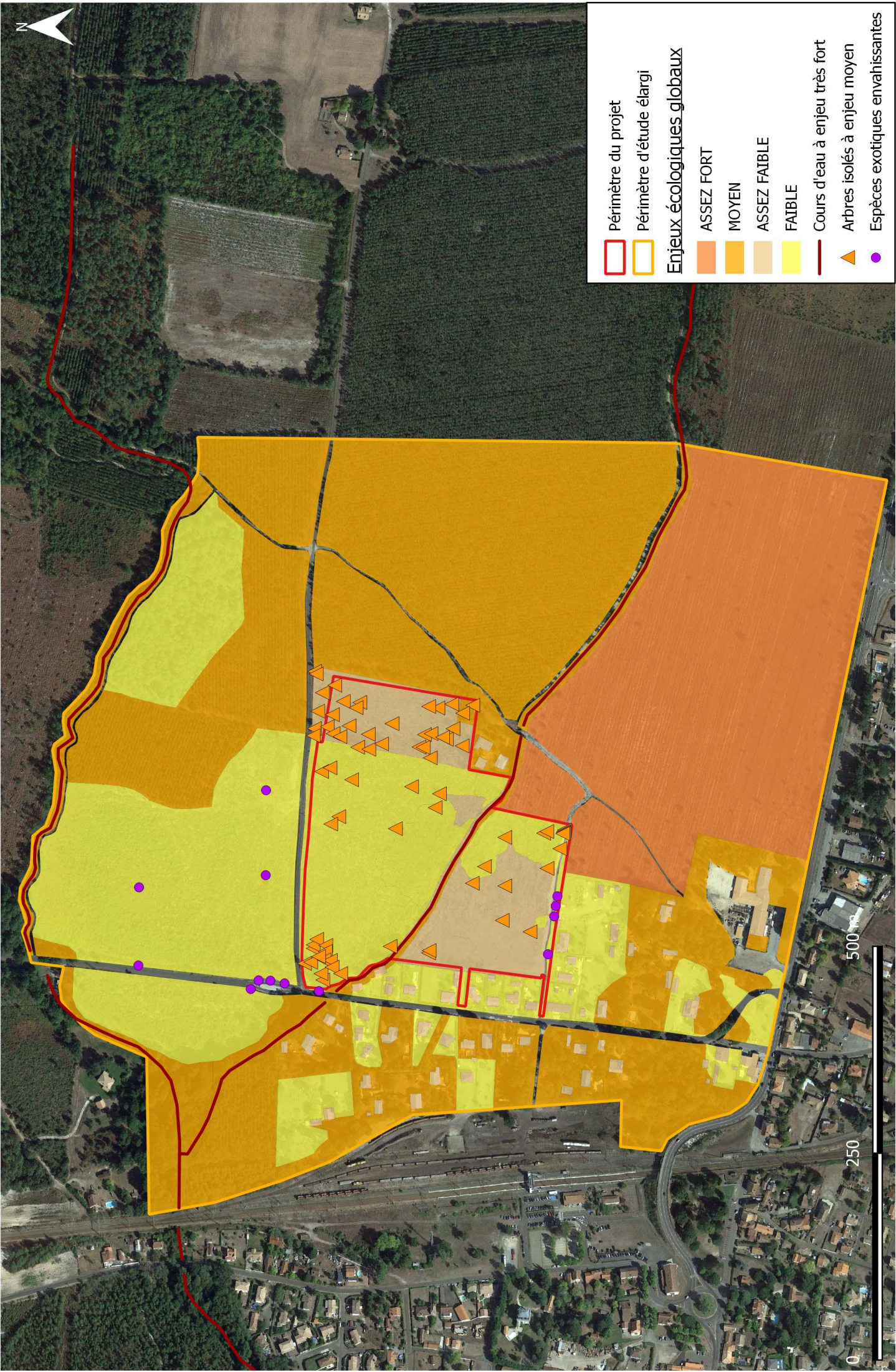
Habitat	Enjeu habitat	Bibliographie		Inventaire de terrain (à la suite du passage du 18 février et du 02 juillet 2020)							
		Enjeu flore	Enjeu faune	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu Insectes	Enjeu écologique
Cours d'eau	Fort	Assez fort	Très fort (Vison d'Europe)	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Très fort
Chênaie acidiphile	Moyen	Faible	Moyen (Fringillidés VU entre autres)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
Alignement de chênes	Moyen	Faible	Moyen (Fringillidés VU entre autres)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
Coupe forestière récente	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Plantation récente de Pin maritime	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Pinède (~8 ans) x Fourré rudéralisé	Faible	Faible	Assez fort (Fauvette pitchou et Tarier pâtre)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Assez fort
Pinède (~15 ans) x Fourré rudéralisé	Faible	Faible	Moyen (Fringillidés VU entre autres)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
Alignement de pins	Faible	Faible	Moyen (Fringillidés VU entre autres)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
Parc/jardin à dominante boisée	Faible	Faible	Moyen (Fringillidés VU entre autres)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
Parc/jardin à dominante herbacée	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Bâtiment	Faible	Faible	Assez faible (faune anthropophile)	Nul	Assez faible	Faible	Non évalué	Nul	Nul	Nul	Assez faible
Zone rudérale herbacée	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Fourré spontané à Robinier	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible

Lande à fougères aigles	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Pelouse siliceuse à <i>Agrostis capillaris</i>	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Assez faible
Pelouse siliceuse à <i>Agrostis, Rumex et Holcus</i>	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Assez faible
Pelouse siliceuse à <i>Anthoxanthum odoratum</i>	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Assez faible
Pelouse siliceuse associée à une lande atlantique en cours de recolonisation	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Zone en friche	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Fourré rudéralisé à Panic des marais	Faible	Faible	Assez faible (Tarier pâtre entre autres)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Assez faible
Fourré des sols pauvres atlantiques	Faible	Faible	Assez faible (Tarier pâtre entre autres)	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Assez faible
Enjeu Natura 2000/ZNIEFF	Assez faible : site assez proche des zonages mais lien écologique peu marqué, en dehors de l'emprise même du cours d'eau.										
Enjeu continuités écologiques (TVB)	Assez faible : au regard de l'état du site, les continuités de la trame verte sont très sommaires. La barade quant à elle constitue un élément de la trame bleue.										

Cartographie des enjeux écologiques

Projet d'aménagement
Commune de YCHOUX (40)

Source : Google satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 21/09/2020



Enjeux écologiques globaux

- ASSEZ FORT
- MOYEN
- ASSEZ FAIBLE
- FAIBLE

Cours d'eau à enjeu très fort

Arbres isolés à enjeu moyen

Espèces exotiques envahissantes

Périmètre du projet

Périmètre d'étude élargi

2. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

D'après les données bibliographiques (Zones humides d'importance majeure, Zones humides du SDAGE Adour-Garonne et du SAGE Lacs médocains : aucune zone humide n'est présente au droit du périmètre projet. La zone humide référencée la plus proche se situe au Nord-Ouest du projet.



Figure 2 : Localisation des zones humides référencées par le SDAGE Adour-Garonne et le SAGE Etangs littoraux de Born et Buch

Un diagnostic de délimitation réglementaire des zones humides (critère flore et pédologie) a été effectué par Envolis révélant l'absence de zone humide au droit de l'emprise projet. Les sols sont de nature sableuse et ne présentent pas de traces d'hydromorphie à des niveaux caractéristiques de zone humide. 23 sondages ont été réalisées en période proche des hautes eaux et le niveau de nappe relevé le 18 février 2020 était situé entre 1,40 m/TN et 1,60 m/TN selon les sondages.

3. SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE

Une étude hydrogéologique a été menée également le 18 février 2020 par le bureau d'étude Envolis. Les investigations de terrain ont mis en exergue les points suivants :

- Sols sableux avec passages aliotiques à partir de 0,45 m/TN sur certains secteurs ;
- Valeurs de perméabilité des sols moyennes à bonnes : entre $1,32.10^{-5}$ et $3,27.10^{-5}$ m/s ;
- Niveau de nappe au jour de l'étude situé entre 1,40 et plus de 1,60 m/TN (période proche des hautes eaux)
- Niveau des plus hautes eaux estimé entre 0,70 et 0,90 m/TN.

En synthèse, la perméabilité des sols est plutôt favorable à une infiltration des eaux pluviales du projet moyennant de briser l'aliot au droit des ouvrages. Le niveau des plus hautes eaux est tout de même être pris en compte pour caler la profondeur maximale des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Par ailleurs, la nature perméable des sols et la proximité de la nappe rend cette dernière vulnérable aux éventuelles pollutions.

II. ANALYSE DES INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans cette partie est repris l'ensemble des enjeux identifiés dans l'état initial. Ces enjeux sont mis en vis-à-vis avec les caractéristiques du projet et les mesures d'évitement et de réduction qui seront mises en place pour amoindrir les incidences du projet sur l'environnement.

Compte-tenu que le projet d'ensemble est porté par deux maîtres d'ouvrages différents, il est spécifié par un code couleur, les mesures qui sont portées que par l'un des deux maîtres d'ouvrage. Si aucune couleur n'est appliquée, alors la mesure est appliquée indifféremment par les deux maîtres d'ouvrage.

Mesure portée uniquement par Mme BEZIAN : **VERT** / mesure portée uniquement par la Mairie d'YCHOUX : **JAUNE**

Tableau 15 : Analyse des incidences du projet sur l'environnement

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet si aucune mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après abattement des mesures correctives
Zonages naturels remarquables ENJEUX ASSEZ FAIBLES	Assez faible : destruction d'un chêne abritant le Grand capricorne. Accentuation du taux de MES dans le réseau hydrographique (connectés aux zones remarquables) pendant les travaux de franchissement de la barade	Évitement dans les espaces verts de l'arbre présentant des traces de Grand capricorne Réalisation des travaux de franchissement de la barade en période de basses eaux (assec = aucune MES)	Infiltration des eaux pluviales : pas d'incidence sur le réseau hydrographique. Mise en défens, en phase chantier, par la mise en place d'une clôture temporaire.	Négligeables

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet si aucune mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après abatement des mesures correctives
<p>Continuités écologiques : Emprise projet en majeure partie sans végétation. Barade Dous Brasteys corridor de la trame bleue en hautes eaux. ENJEUX ASSEZ FAIBLES</p>	<p>Assez faibles : Destruction des arbres existants sur site. Forte altération de la barade.</p>	<p>Evitement de l'alignement d'arbres le long de la barade. Franchissement de la barade réduit à l'emprise de la voirie. Mise en valeur paysagère et écologique des berges de la barade</p> <p>Reconstitution d'une trame verte via des plantations arborées d'essences locales</p>	<p>Franchissement de la barade sous forme d'un pont cadre, non busé permettant de réduire les incidences sur les écoulements</p>	<p>Faible</p>
<p>Habitats : FAIBLES à FORTS (Cours d'eau)</p>	<p>Moyenne : imperméabilisation et altération d'une partie de ces habitats à l'échelle locale</p>	<p>Evitement d'un maximum de sujets arborés. Part importante laissée aux espaces verts Restauration des berges dévégétalisées de la barade via une mise en valeur paysagère et écologique (rôle de trame verte interne à l'opération) Réalisation des travaux de franchissement de la barade en période de basses eaux (assec de la barade = aucune MES), et sur un tronçon réduit (environ 12 m)</p>	<p>Règlement d'urbanisme limitant l'emprise au sol des futures constructions à 30% de la surface des lots : limitation de l'imperméabilisation des sols Mise en défens, en phase chantier, par la mise en place d'une clôture temporaire</p>	<p>Faibles</p>
<p>Flore : ENJEUX FAIBLES à ASSEZ FORTS (potentialités sur le cours d'eau)</p>	<p>Moyenne : Destruction potentielle et ponctuelle d'une flore à enjeu assez forts dans le lit de la barade (travaux de franchissement)</p>	<p>Mesures d'évitement identiques à celle-ci-dessus (Habitats)</p> <p>Les plantations futures au sein des espaces verts seront réalisées en évitant les essences exogènes envahissantes et allergènes</p> <p>Les apports de matériaux en phase chantier seront vérifiés et la provenance devra être connue pour éviter l'apport d'espèces exotiques envahissantes</p> <p>Les terres éventuellement excavées et exportées ex-situ (phase chantier) seront traitées dans des filières adaptées (présence de graines d'espèces exotiques envahissantes)</p>	<p>Mesures de réduction identiques à celle-ci-dessus (Habitats)</p> <p>Les espaces verts communs enherbés (abords de voirie) seront gérés de manière différenciée et sans apports de produits phytosanitaires polluants Des inventaires complémentaires seront menés à une période propice pour préciser si des enjeux floristiques existent au droit de la barade</p>	<p>Négligeables</p>

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet si aucune mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après abatement des mesures correctives
Oiseaux : Présence avérée du Serin cini et potentielle d'espèces nicheuses (bibliographie) à ENJEUX MOYENS (Verdier d'Europe, Chardonneret élégant etc.)	Faibles : destruction ou altération d'habitats d'espèces d'oiseaux communes à très communes bénéficiant d'habitat de repli à proximité immédiate du projet. Destruction d'individus (nichées)	Evitement au maximum de la strate arborée existante (très lacunaire déjà) au sein des espaces verts. Par ailleurs les espèces d'oiseaux en cause s'accoutument très bien des boisements de parc et jardins (anthropophiles). Les arbres conservés et les futures plantations seront donc favorables à cette avifaune	Défrichement réalisé en dehors des périodes de reproduction des oiseaux (pas/peu de destruction d'individus peu mobiles) Le défrichement s'effectuera de manière à laisser la faune rejoindre les milieux naturels attenants (défrichement rabattant les individus vers l'Est ou le Nord)	Négligeables
Mammifères : présence potentielle de mammifère semi-aquatiques au niveau du cours d'eau (hors période d'assec) ENJEUX FAIBLES à TRES FORTS	Aucune trace ou indice n'atteste jusqu'ici de la présence de mammifères semi-aquatiques sur site. Les enjeux, s'ils existent, concernent la présence ponctuelle de mammifères semi-aquatiques en période de hautes eaux (transit). Si tel était le cas, incidence potentielle liée à la destruction et/ou dérangement d'individus.	Réalisation des travaux de franchissement de la barade en période de basses eaux (assec de la barade = évitement des périodes de présence potentielle de mammifères semi-aquatiques) Aménagements paysagers en faveur des mammifères communes (Ecreuil roux, Hérisson d'Europe, etc.) Création d'une bande paysagère le long de la barade pour restaurer la trame verte favorable aux mammifères	Défrichement réalisé en dehors des périodes de reproduction des mammifères (pas/peu de destruction d'individus peu mobiles) Mise en place de clôtures inter-parcellaires perméables à la petite et à la moyenne faune Le défrichement s'effectuera de manière à laisser la faune rejoindre les milieux naturels attenants (défrichement rabattant les individus vers l'Est ou le Nord)	Faibles
Chiroptères : ENJEUX FAIBLES (pas d'habitat de gîte, même potentiel dans l'emprise)	Assez faibles : Accentuation de la pollution lumineuse, sur un site de chasse potentiel pour les chiroptères	Mesure favorable aux chiroptères : reconstitution de la trame verte locale (plantations). Alignements d'arbres favorable à la chasse des chiroptères	Réduction de l'éclairage public aux heures où l'activité humaine est encore perceptible. Extinction de l'éclairage public aux heures les plus tardives de la nuit	Négligeables

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet si aucune mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après abattement des mesures correctives
<p>Reptiles : Présence potentielle de la Cistude d'Europe au droit des cours d'eau, hors assecs (bibliographie)</p> <p>ENJEUX ASSEZ FORTS</p>	<p>Aucune trace ou indice n'atteste jusqu'ici de la présence de la Cistude d'Europe sur site. Les enjeux, s'ils existent, concernent le transit ponctuel de cette espèce sur la barade, hors période d'assec.</p> <p>Si tel était le cas, incidence potentielle liée à la destruction et/ou dérangement d'individus.</p>	<p>Réalisation des travaux de franchissement de la barade en période de basses eaux (assec de la barade = évitement des périodes de présence potentielle de la Cistude d'Europe)</p> <p>Création d'une bande paysagère le long de la barade pour restaurer la trame verte favorable aux reptiles</p>	<p>Défrichement réalisé en dehors des périodes de reproduction des reptiles (pas/peu de destruction d'individus peu mobiles)</p> <p>Mise en place de clôtures inter-parcellaires perméables à la petite et à la moyenne faune</p> <p>Le défrichement s'effectuera de manière à laisser la faune rejoindre les milieux naturels attenants (défrichement rabattant les individus vers l'Est ou le Nord)</p>	<p>Faibles</p>
<p>Amphibiens : Présence d'espèces communes à très communes. ENJEUX ASSEZ FAIBLES</p>	<p>Faibles : Destruction/altération d'habitats de reproduction d'espèces communes</p>	<p>Réalisation des travaux de franchissement de la barade en période de basses eaux (assec de la barade = évitement des périodes de présence des amphibiens)</p> <p>Création d'une bande paysagère le long de la barade pour restaurer la trame verte favorable aux amphibiens</p>	<p>Mise en place de clôtures inter-parcellaires perméables à la petite et à la moyenne faune</p> <p>Le défrichement s'effectuera de manière à laisser la faune rejoindre les milieux naturels attenants</p>	<p>Négligeables</p>
<p>Insectes : Présence d'espèces communes à très communes, mais présence d'un arbre présentant des traces de Grand capricorne</p> <p>ENJEUX MOYENS</p>	<p>Faibles : Destruction d'un arbre favorable au Grand capricorne, espèce commune et non menacée à l'échelle locale (mais toutefois protégée). Présence d'habitats de repli favorables à l'échelle locale</p>	<p>Evitement de l'arbre favorable au Grand capricorne au sein des espaces verts. Protection de l'arbre en phase chantier</p> <p>Aménagements paysagers avec des espèces floristiques locales, bénéfique à l'entomofaune</p>	<p>Conservation au sein des espaces verts de milieux arborés utilisable par l'entomofaune</p> <p>Le défrichement s'effectuera de manière à laisser la faune rejoindre les milieux naturels attenants</p>	<p>Négligeables</p>

Enjeux environnementaux au sein de l'emprise projet	Incidences brutes du projet si aucune mesures correctives	Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Incidences résiduelles après abattement des mesures correctives
Zones humides : Pas de zones humides : ENJEUX NULS	Aucune	/	/	Aucune
Vulnérabilité de la nappe : ENJEUX ASSEZ FORTS liés à la perméabilité du sol et à la proximité de la nappe par rapport au terrain naturel	Moyennes : dépôt de produits polluants au sol rentrant en contact avec les eaux souterraines. Rabattement de nappe lié à la pose des réseaux en période de hautes eaux	Tous les matériaux susceptibles d'avoir une incidence sur l'intégrité chimique de la nappe seront confinés au sein d'aires étanches Les espaces verts seront gérés sans utilisation de produits phytosanitaires	Mise en place des réseaux souterrains (AEP, EU, téléphone, etc.) en dehors des périodes de hautes eaux afin de limiter ou s'affranchir d'un rabattement de nappe	Négligeables
Gestion hydraulique des eaux pluviales : MOYENS liés à la l'imperméabilisation d'une partie du terrain favorisant le ruissellement, bien que limité sur un sol perméable	Moyennes : rejet des eaux pluviales des zones imperméabilisées directement au réseau hydrographique (cours d'eau) : MES au sein du réseau hydrographique et surcharge volumique des cours d'eau	/	Les eaux publiques et privées issues des parties imperméabilisées seront infiltrées au droit du projet. Les eaux seront alors filtrées par le média sableux et retourneront au milieu naturel (nappe phréatique)	Négligeables
Risque incendie : RISQUES FORTS (d'après l'atlas départemental du risque incendie)	Exposition d'une population au risque incendie, via contact direct avec les boisements attenants aux lotissements, sans mesure de protection	/	Retrait des zones constructibles vis-à-vis de boisements limitrophes Bande paysagère (façade Est) aménagée pour réduire le risque incendie (végétation plus lâche), et carrossable pour les engins de défense incendie Respect des mesures liées au débroussaillage à 50 m autour des habitations	Faibles

En synthèse et après analyse des incidences enjeu par enjeu, les incidences résiduelles du projet sur l'environnement sont faibles à négligeables.

Cartographie des mesures correctives



Enjeux sur site

- ▭ Périmètre du projet
- ▲ Chêne liège conservé
- ▲ Chêne favorable au Grand capricorne
- ▲ autre chêne conservé
- Flore exotique envahissante : à ne pas disséminer
- Cours d'eau : à protéger

Mesures correctives

- ▬▬▬ Cloture de mise en défens le long de la barade (phase chantier)
- Protection autour des arbres conservés (phase chantier)
- ➔ Sens préférentiel de nettoyage des strates végétales (phase chantier)
- ▨ Bande paysagère pare-feu
- ▨ Bande paysagère le long de la barade : restauration écologique et paysagère
- ▨ Restauration de la trame verte locale (plantations arborées d'essences locales)
- - - Clôtures inter-parcellaires perméables à la petite et moyenne faune

0 25 50 m

X. PRÉ-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

PRÉ-DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Visites du 18 février et du 02 juillet 2020



Département des Landes (40)

Maîtres d'ouvrage : Mairie d'YCHOUX et Mme BEZIAN

Commune : YCHOUX

Projet de lotissement

EnVolis
Ingénierie - Environnement

Septembre 2020



SOMMAIRE

I.	Situation géographique et cadastrale.....	5
II.	Définition des périmètres d'étude	6
III.	Inventaire et analyse des données de terrain et bibliographiques	7
1.	Identification et analyse des habitats naturels.....	7
2.	Milieus naturels remarquables.....	14
3.	Analyse bibliographique de la flore.....	17
4.	Analyse bibliographique de la faune.....	18
5.	Synthèse de l'analyse bibliographique.....	21
6.	Inventaire et analyse de la flore relevée sur site.....	22
7.	Inventaire et analyse de la faune relevée sur site.....	24
8.	Synthèse de l'analyse des données faunistiques et floristiques relevées sur site.....	28
9.	Synthèse des enjeux écologiques	30
Annexe I	– Liste des sigles et abréviations utilisés dans les tableaux.....	35
Annexe II	– Liste complète de la faune présente dans la bibliographie (Faune-Aquitaine).....	38

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figures :

Figure 1 : Situation géographique et cadastrale (Sources : IGN, cadastre.gouv.fr)	5
Figure 2 : à gauche, Jeune sujet de Chêne liège tel que présent dans l'emprise projet	22
Figure 3 : à droite, nid de passereau (non identifié) placé à la fourche d'un chêne rouge isolé de l'emprise	25

Tableaux :

Tableau 1 : Habitats naturels présents au sein du périmètre étudié	8
Tableau 2 : Caractéristiques des milieux naturels remarquables autour du projet (Source : DREAL et INPN)	14
Tableau 3 : Espèces patrimoniales floristiques recensées dans la bibliographie (source : CBNSA)	17
Tableau 4 : Espèces d'oiseaux patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)	18
Tableau 5 : Espèces de mammifères (hors chiroptères) patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)	19
Tableau 6 : Espèces de reptiles patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)	19
Tableau 7 : Espèces d'amphibiens patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)	20
Tableau 8 : Espèces d'odonates patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source Faune-Aquitaine)	20
Tableau 9 : Flore remarquable contactée sur site	22

Tableau 10 : Flore exotique envahissante relevée dans l'emprise projet	23
Tableau 11 : Liste des oiseaux contactés sur site	24
Tableau 12 : Liste des mammifères contactés sur site	25
Tableau 13 : Liste des amphibiens contactés sur site	27
Tableau 14 : Liste des insectes contactés sur site	27
Tableau 15 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle du périmètre d'étude élargi	31

Planches :

Planche 1 : Cartographie des habitats	10
Planche 2 : Cartographie des habitats (zoom sur l'emprise)	11
Planche 3 : Prises de vue des habitats présents dans l'emprise	12
Planche 4 : Cartographie des milieux naturels remarquables à proximité du projet	16
Planche 5 : Cartographie de la faune d'intérêt et ses habitats	29
Planche 6 : Cartographie des enjeux écologique	33
Planche 7 : Cartographie des enjeux écologiques (zoom sur l'emprise)	34

PREAMBULE

Madame BEZIAN et la Mairie d'YCHOUX projettent l'aménagement d'un lotissement au sein de la commune d'YCHOUX dans le département des Landes (40).

La surface globale à aménager s'élève à près de 8,9 hectares.

En amont de l'aménagement, les maîtres d'ouvrages ont souhaité caractériser les éventuels enjeux écologiques au droit du périmètre d'étude afin de répondre aux attentes de l'administration. Pour cela, un inventaire des habitats, de la faune et de la flore a été mené dans l'emprise du projet d'aménagement et aux alentours directs le 18 février 2020. Une réactualisation a été réalisée le 02 juillet 2020.

La société ENVOLIS a été missionnée afin de prendre en charge la conduite de cette mission et ce rapport constitue un pré-diagnostic du site et des enjeux qui y sont associés en ce qui concerne le volet écologique.

Un pré-diagnostic écologique est une étape préliminaire dans l'avancement d'un projet et ne prévaut pas un diagnostic écologique complet. Ce document inclus des données bibliographiques couplées à un inventaire naturaliste flash (sur une saison). Il permet de caractériser et/ou pressentir les enjeux écologiques sur le site d'étude au regard des données collectées. Le maître d'ouvrage s'appuie ensuite sur ce document pour retravailler si besoin le projet et amoindrir les incidences écologiques de l'aménagement.

Si des enjeux écologiques potentiels sont mis en exergue suite à ce pré-diagnostic, il pourrait alors être judicieux d'effectuer des inventaires complémentaires et plus précis, à des saisons adaptées à l'observation des taxons en question.

Les pièces graphiques nécessaires pour une meilleure compréhension du dossier sont présentées au fil du texte ou sous forme de planches graphiques.

IDENTITE DU DEMANDEUR

Le présent document est rédigé pour le compte de :

Pétitionnaire 1	Madame BEZIAN
Adresse	Rue du Docteur Bezian 33 470 GUJAN-MESTRAS
Pétitionnaire 2	Mairie d'YCHOUX
Adresse	Rue Felix Arnaudin 40160 YCHOUX

REDACTEUR DU DOSSIER

Le présent dossier a été rédigé par le bureau d'études ENVOLIS :



EURL ENVOLIS

7, allée des Cabanes
33470 GUJAN-MESTRAS
Tél : 05 56 54 44 23
www.envolis.fr

Date	Indice	Rédaction	Relecture
28/02/2020	VsI	Maxime BEAUJEON Chargé d'études écologue Lucie LAGARDERE Coordinatrice des études	Marko ILICIC Chargé d'études écologue

Etudes hydrogéologiques, assainissement autonome, forages, environnement, dossier défrichement, étude d'impact, dossiers Loi sur l'Eau, étude de faisabilité géothermie, prédiagnostic écologique.

I. SITUATION GÉOGRAPHIQUE ET CADASTRALE

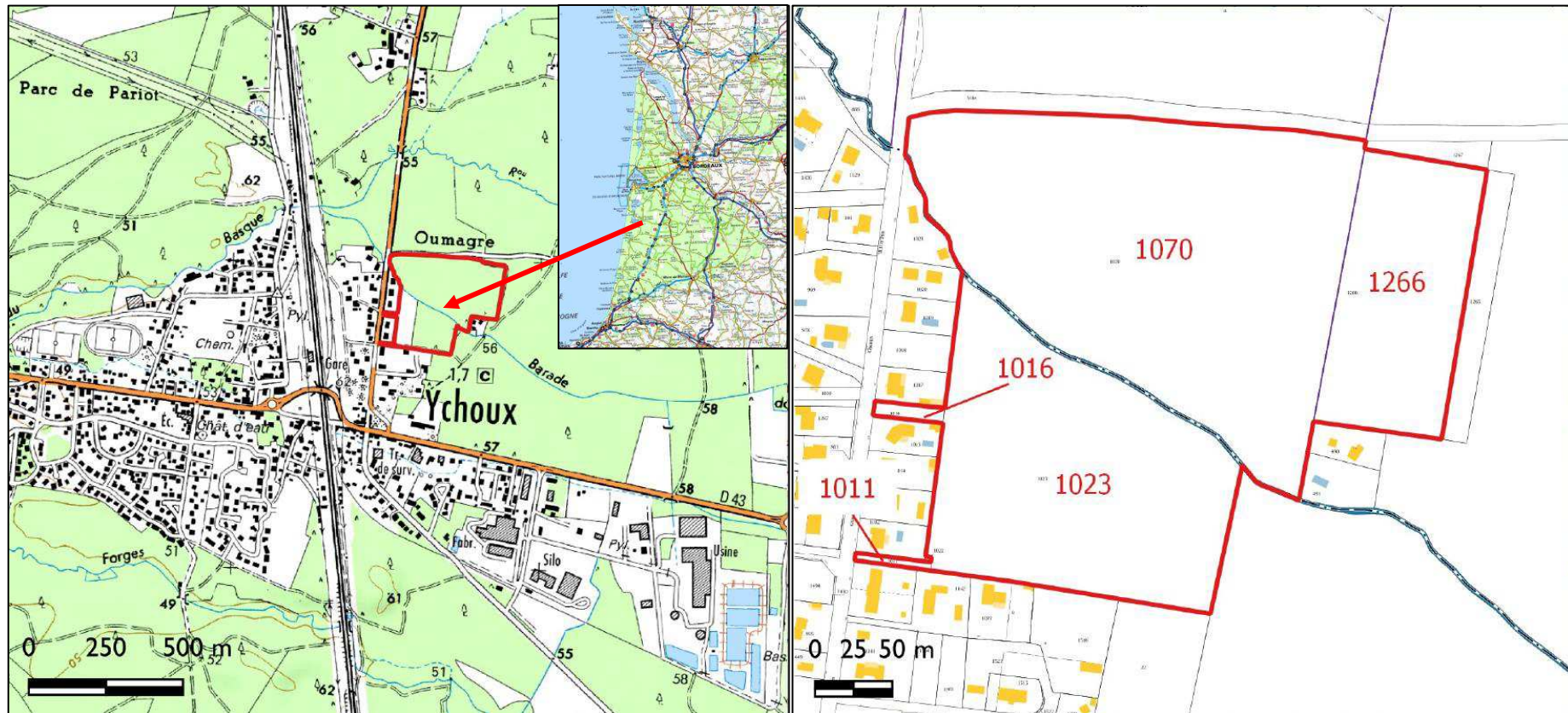


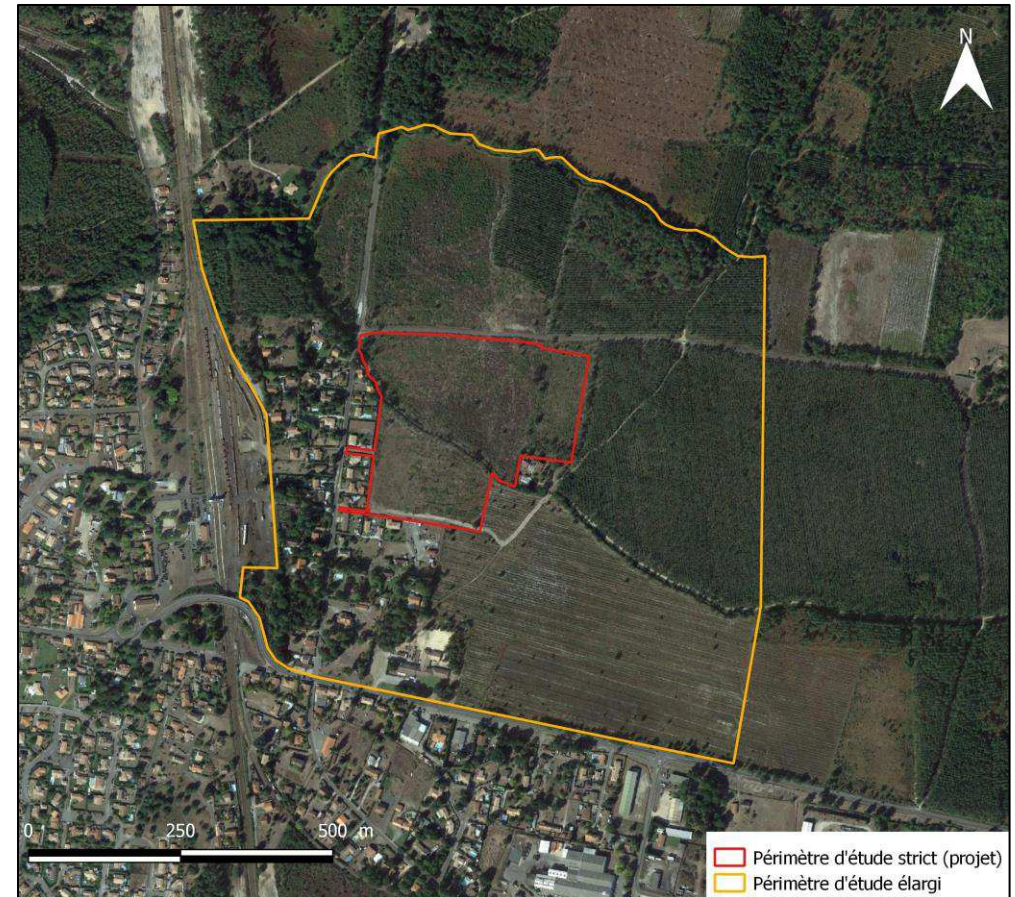
Figure 1 : Situation géographique et cadastrale (Sources : IGN, cadastre.gouv.fr)

La commune d'YCHOUX se situe dans les Landes (40), à quelques kilomètres à l'Est de l'Etang de Parentis-Biscarrosse. Le projet s'inscrit quant à lui au Nord-Est centre-bourg de la commune sur les parcelles cadastrées E 1070 et 1266 et AC 1011, 1016 et 1023 pour une superficie totale de près de 8,9 hectares.

II. DEFINITION DES PERIMETRES D'ETUDE

Ce pré-diagnostic écologique analyse des données bibliographiques et de terrain sur des périmètres géographiques d'ampleurs différentes :

- Le **périmètre d'étude strict ou périmètre projet**, qui correspond à l'emprise même du projet et des travaux prévus. Ce zonage a fait l'objet d'investigations de terrain précises pour chaque taxon. Les résultats présentés par la suite sont le fruit d'observations de terrain approfondies ;
- Le **périmètre d'étude élargi**, qui tient notamment compte, pendant la phase travaux, de la zone d'influence du projet. Ce périmètre s'étend à quelques centaines de mètres autour du périmètre projet. La surface de ce périmètre est également choisie en fonction de l'écologie des espèces et des enjeux écologiques pressentis sur site (notamment au regard des données bibliographiques collectées en amont de la phase de terrain). Ce périmètre a fait l'objet d'investigations de terrain détaillées également, à l'exception de certains secteurs non accessibles pour lesquels l'analyse des photo aériennes a été nécessaire.
- Le **périmètre d'étude bibliographique**, qui varie en fonction des données disponibles, mais qui est de l'ordre de plusieurs kilomètres autour du périmètre projet. Dans le cas présent, les données bibliographiques ont été collectés dans un rayon de 3 km pour les milieux naturels remarquables (Natura 2000 et ZNIEFF), dans une maille 5x5 km (E0385N6365) pour les données floristiques (CBNSA) et dans une maille 10x10km (E038N636) pour les données faunistiques (Faune Aquitaine). Les atlas existants ont également pu être utilisés pour affiner l'analyse des enjeux.



III. INVENTAIRE ET ANALYSE DES DONNEES DE TERRAIN ET BIBLIOGRAPHIQUES

Cette expertise écologique va permettre de dresser un inventaire de terrain diurne hivernal, des espèces floristiques et faunistiques rencontrées sur le site d'étude et par conséquent mettre en avant les sensibilités écologiques de celui-ci.

Une investigation de terrain a été réalisée de jour le 18 février 2020, journée ensoleillée avec des températures oscillantes autour de 15°C. La seconde a été effectuée le 02 juillet 2020, journée avec des alternances de soleil et de nuages, température avoisinant les 18°C.

Ces inventaires de terrains sont couplés aux données bibliographiques récoltés dans un secteur proche du site d'étude (cf. partie II Définition des périmètres d'étude). Ces données bibliographiques permettront de mettre en exergue la faune et la flore

locale patrimoniale et pouvant potentiellement s'établir sur le site d'étude au regard de leurs affinités écologiques.

I. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES HABITATS NATURELS

L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein et à proximité de l'emprise projet est listé et décrit dans le tableau ci-après ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide (ligne surlignée en bleu si tel est le cas). Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotopes (CB) de *Bissardon et al. (1997)* et de la nomenclature EUNIS de *Louvel et al. (2013)*.

Le terrain destiné au projet présente sur une très large surface où le sol a été récemment remanié, la végétation est donc lacunaire et en cours de développement. Les milieux qui s'y développent sont principalement des pelouses siliceuses composées d'*Agrostis capillaris*, de *Rumex*, d'*Holcus*, d'*Anthoxanthum odoratum*, etc,... Cette zone entretenue présente plusieurs dizaines de chênes isolés de tailles variables et d'essences diverses (Chêne pédonculé, tauzin, liège et rouge). Un fourré rudéralisé à *Panic* des marais est également recensé présentant quelques espèces hygrophiles. Cette particularité s'explique par un apport d'eau souterrain venant d'une canalisation percée. Le site projet est traversé de part en part par un ruisseau (Barade Dous Basteys) lui-même bordé par un alignement de chênes sur la rive gauche. Une zone en friche située en partie centrale du terrain s'est également développée recensant de nombreuses espèces floristiques exotiques et invasives. Des landes à fougères aigles sont présentes en partie est du site et un fourré invasif à Robinier faux-acacia est en cours de propagation sur un petite secteur au nord. Enfin, on note au sein de l'emprise à l'Est, un reliquat d'une pinède de production sous laquelle se développe une végétation de fourré mésophile.

En périphérie du site projet, en partie Sud et Ouest, se développent des habitats anthropiques constitués d'une matrice de logements et de jardins/parcs ornementaux globalement bien boisés (chênes, pins, etc.). En partie Nord et Est, on retrouve des milieux liés aux cultures de Pin maritime (pinèdes d'âges variables selon les parcelles) mêlés à des fourrés et landes globalement mésophiles. Enfin le réseau hydrographique aux abords proches du projet est marqué par la présence du ruisseau de Péric au Nord qui après avoir conflué avec la Barade Dous Basteys forme le ruisseau du Basque s'écoulant vers l'Ouest.

L'enjeu écologique principal à l'échelle du secteur d'étude réside en la présence de ruisseaux, axes hydrographiques majeurs à l'échelle locale, réservoir et corridor pour la biodiversité aquatique et semi-aquatique. Les habitats arborés et espaces verts de feuillus constituent un enjeu moyen compte-tenu de la prédominance des boisements

Tableau I : Habitats naturels présents au sein du périmètre étudié

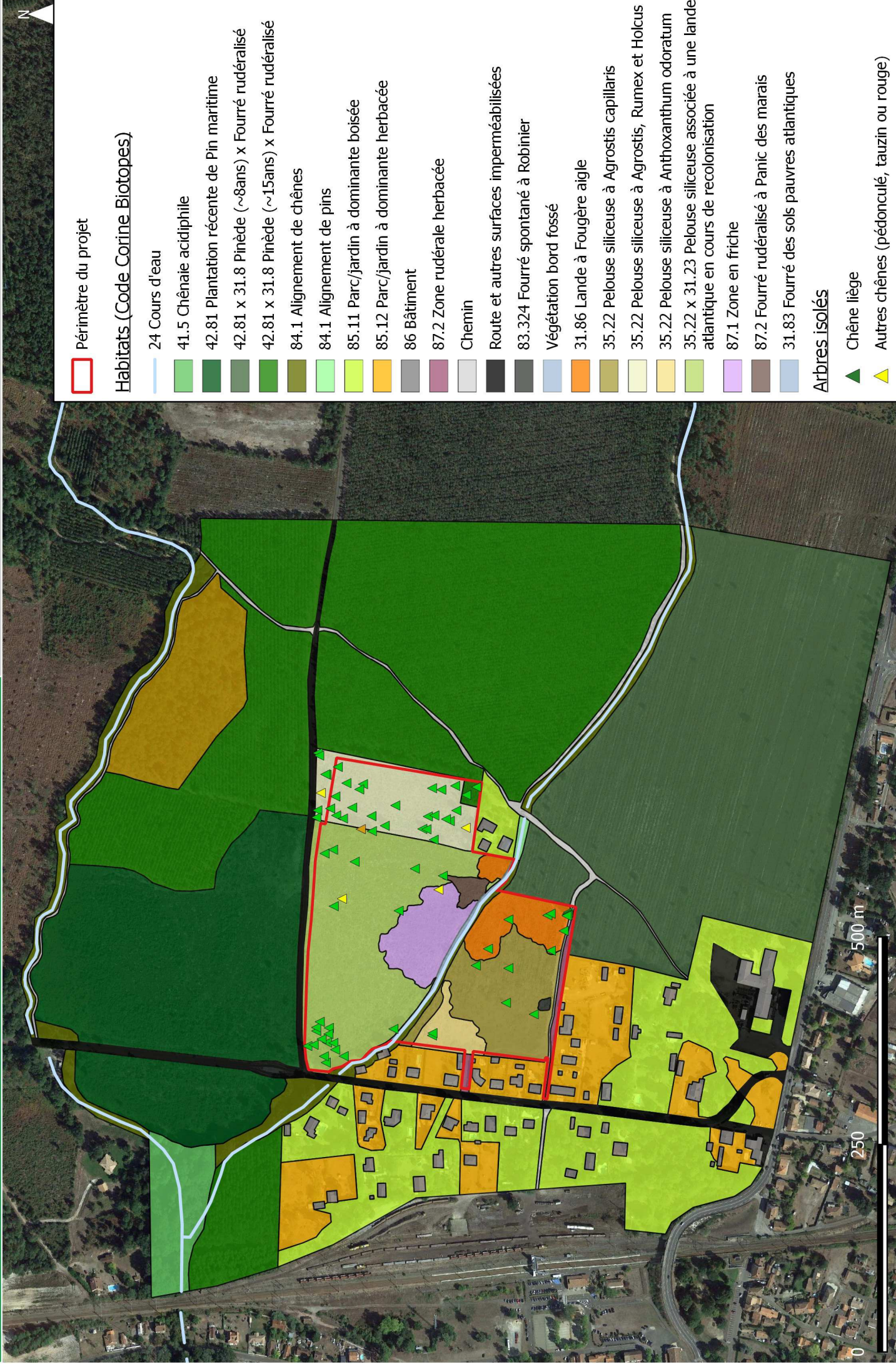
Nomenclature	Code Corine Biotope	EUNIS	Code Natura 2000	Rareté	Description	Etat de conservation	Principales espèces végétales	Inclus dans projet	Enjeux
Cours d'eau	24	C2	3260	AC	Cours d'eau bien végétalisé par endroit	Bon	<i>Callitriche sp.</i> , <i>Potamogeton spp.</i> , <i>Juncus spp.</i> , etc.	x	Fort
Chênaie acidiphile	41.5	G1.8	/	C	Peuplement typique de chênaie acidiphile plus ou moins hygrophile selon la distance au cours d'eau	Bon	<i>Quercus robur</i> , <i>Quercus pyrenaica</i> , <i>Pteridium aquilinum</i> , <i>Molinia caerulea</i> , etc.		Moyen
Alignement de chênes	84.1	G5.1	/	C	Alignement lâche de chênes bordant les ruisseaux	Moyen	<i>Quercus robur</i> , <i>Quercus pyrenaica</i> , <i>Arbutus unedo</i> , <i>Pseudarrhenatherum longifolium</i> , etc.	x	Moyen
Coupe forestière récente	31.87	G5.8	/	CC	Terrain présentant une végétation très éparse lié à une coupe rase de chênes récente	Mauvais	<i>Molinia caerulea</i> , <i>Pteridium aquilinum sp.</i> (très éparse)		Faible
Plantation récente de Pin maritime	42.81	G3.71	/	CC	Très jeune plantation de Pin maritime. Végétation lacunaire favorable au développement du Raisin d'Amérique	Mauvais	<i>Pinus pinaster</i> , <i>Pteridium aquilinum</i> , <i>Phytolacca americana</i> , etc.		Faible
Pinède (~8 ans) x Fourré rudéralisé	42.81x31.8	G3.71xF3.1	/	CC	Plantation de Pin maritime présentant des sujets de quelques mètres de haut, mêlée à des fourrés.	Moyen	<i>Pinus pinaster</i> , <i>Ulex europaeus</i> , <i>Calluna vulgaris</i> , <i>Pteridium aquilinum</i> , <i>Rubus sp.</i> , etc.		Faible
Pinède (~15 ans) x Fourré rudéralisé	42.81x31.8	G3.71xF3.1	/	CC	Plantation de Pin maritime mêlée à des fourrés entretenus régulièrement.	Moyen	<i>Pinus pinaster</i> , <i>Ulex europaeus</i> , <i>Calluna vulgaris</i> , <i>Pteridium aquilinum</i> , etc.	x	Faible
Alignement de pins	84.1	G5.1	/	CC	Alignement dense de Pin maritime bordant la Barade Dous Basteys	Bon	<i>Pinus pinaster</i> , <i>Ulex europaeus</i> , etc.		Faible
Parc/jardin à dominante boisée	85.11	X11	/	CC	Parc et jardin d'agrément des habitations où domine la strate arborée	Bon	Essences diverses, mais dominante de pins et de chênes		Faible
Parc/jardin à dominante herbacée	85.12	X11	/	CC	Parc et jardin d'agrément des habitations où domine la strate herbacée	Bon	Espèces très variables selon la gestion. Globalement les espèces sont celles d'une prairie siliceuse		Faible
Bâtiment	86	J1	/	CC	Habitations et leurs dépendances	Bon	/		Faible
Zone rudérale herbacée	87.2	E5.1	/	CC	Bandes enherbées où se développent de nombreuses espèces rudérales et/ou envahissantes.	Moyen	<i>Dactylis glomerata</i> , <i>Robinia pseudoacacia</i> , <i>Plantago coronopus</i> , <i>Sporobolus indicus</i> , etc.	x	Faible
Fourré spontané à Robinier	83.324	G1.C3	/	CC	Fourré résiduel de petite surface et isolé présentant un faciès rudéralisé	Mauvais	<i>Robinia pseudoacacia</i> , <i>Rubus fruticosus</i> , <i>Agrostis capillaris</i>	x	Faible
Lande à fougères aigles	31.86	E5.3	/	CC	Lande au recouvrement important	Moyen	<i>Pteridium aquilinum</i> , <i>Agrostis capillaris</i>	x	Faible
Pelouse siliceuse à <i>Agrostis capillaris</i>	35.22	E1.9	/	C	Pelouse recouvrant une large partie du secteur situé au sud du cours d'eau	Moyen	<i>Agrostis capillaris</i>	x	Assez Faible

Pelouse siliceuse à <i>Agrostis</i> , <i>Rumex</i> et <i>Holcus</i>	35.22	E1.9	/	C	Pelouse à la diversité la plus importante du site mais renfermant des espèces invasives. Un nombre important de chênes tauzins y sont recensés.	Moyen	<i>Agrostis capillaris</i> , <i>Rumex acetosella</i> , <i>Holcus mollis</i>	x	Assez Faible
Pelouse siliceuse à <i>Anthoxanthum odoratum</i>	35.22	E1.9	/	C	Pelouse recouvrant la partie est au sud du cours d'eau	Moyen	<i>Anthoxanthum odoratum</i> , <i>Agrostis capillaris</i>	x	Assez Faible
Pelouse siliceuse associée à une lande atlantique en cours de recolonisation	35.22 x 31.13	E1.9	/	C	Végétation en cours de recolonisation, recouvrement faible de la végétation	Mauvais	<i>Agrostis capillaris</i> , <i>Ulex europaeus</i> , <i>Arrhenatherum elatius</i>	x	Faible
Zone en friche	87.1	11.53	/	CC	Secteur colonisé par de nombreuses espèces exogènes dont certaines invasives	Mauvais	<i>Conyza canadensis</i> , <i>Senecio inaequidens</i> , <i>Holcus mollis</i> , <i>Chenopodium album</i> , <i>Phytolacca americana</i>	x	Faible
Fourré rudéralisé à <i>Panic</i> des marais	87.2	E5.13	/	C	Zone située au-dessus d'une canalisation d'eau percée d'où la venue d'eau et le développement de cette végétation particulière	Mauvais	<i>Echinochloa crus-galli</i>	x	Assez Faible
Fourré des sols pauvres atlantiques	31.83	F3.13	/	CC	Fourré bordant le cours d'eau traversant le site	Bon	<i>Ulex europaeus</i> , <i>Rubus fruticosus</i> , <i>Arrhenatherum elatius</i> ,	x	Moyen

Cartographie des Habitats

Projet d'aménagement
Commune de YCHOUX (40)

Source : Google satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 18/09/2020



Périmètre du projet

Habitats (Code Corine Biotopes)

24 Cours d'eau

41.5 Chênaie acidiphile

42.81 Plantation récente de Pin maritime

42.81 x 31.8 Pinède (~8ans) x Fourré rudéralisé

42.81 x 31.8 Pinède (~15ans) x Fourré rudéralisé

84.1 Alignement de chênes

84.1 Alignement de pins

85.11 Parc/jardin à dominante boisée

85.12 Parc/jardin à dominante herbacée

86 Bâtiment

87.2 Zone rudérale herbacée

Chemin

Route et autres surfaces imperméabilisées

83.324 Fourré spontané à Robinier

Végétation bord fossé

31.86 Lande à Fougère aigle

35.22 Pelouse siliceuse à Agrostis capillaris

35.22 Pelouse siliceuse à Agrostis, Rumex et Holcus

35.22 Pelouse siliceuse à Anthoxanthum odoratum

35.22 x 31.23 Pelouse siliceuse associée à une lande atlantique en cours de recolonisation

87.1 Zone en friche

87.2 Fourré rudéralisé à Panic des marais

31.83 Fourré des sols pauvres atlantiques

Arbres isolés

Chêne liège

Autres chênes (pédonculé, tauzin ou rouge)

0 250 500 m



Cartographie des Habitats (zoom sur l'emprise)

Projet d'aménagement
Commune de YCHOUX (40)

Source : Google satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 24/07/2020



Prises de vue des habitats présents au droit de l'emprise projet (18/02/2020 et 02/07/2020)



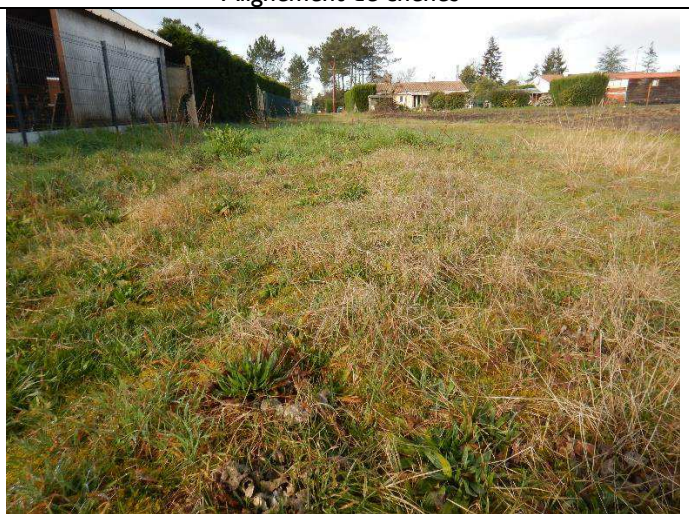
Cours d'eau



Alignement de chênes



Pinède x Fourré rudéralisé



Zone rudérale herbacée



Lande à fougères aigles



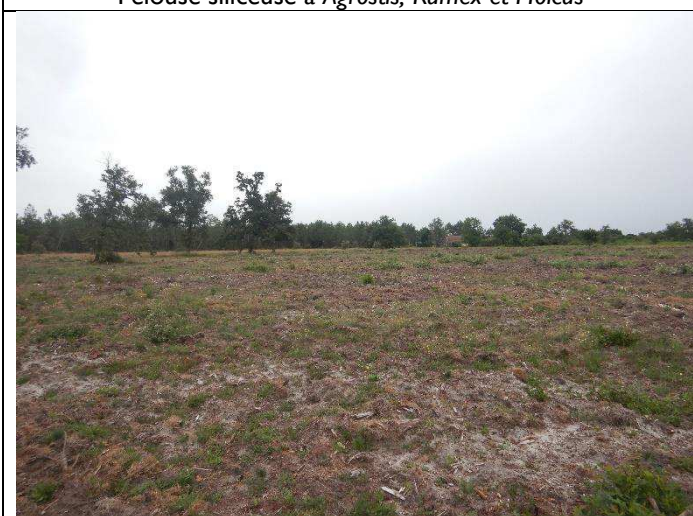
Pelouse siliceuse à *Agrostis capillaris*



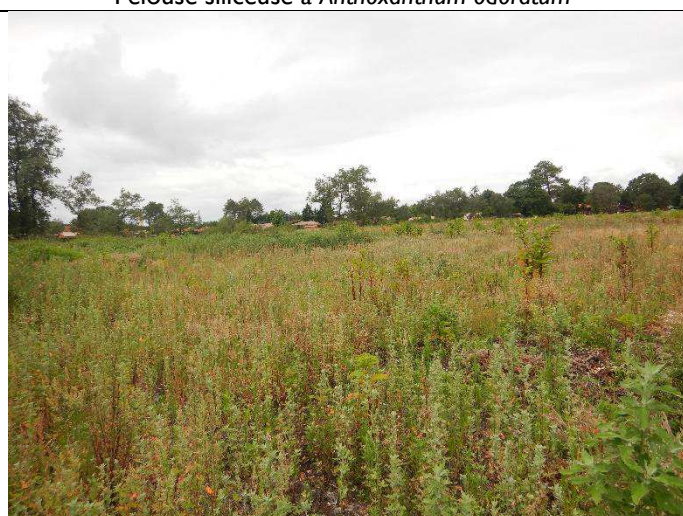
Pelouse siliceuse à *Agrostis*, *Rumex* et *Holcus*



Pelouse siliceuse à *Anthoxanthum odoratum*



Pelouse siliceuse associée à une lande atlantique en cours de recolonisation



Zone en friche



Zone rudéralisé à *Panic des marais*



Fourré des sols pauvres atlantiques

2. MILIEUX NATURELS REMARQUABLES

L'emprise du projet n'est pas directement concernée par une zone naturelle remarquable de type ZNIEFF I et II (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), site Natura 2000, ni par des protections patrimoniales telles qu'un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope), site inscrit et site classé. Une

ZNIEFF de type II et un site Natura 2000 (Directive Habitats) sont cependant présents autour du site d'étude (zone tampon de 3 km). Ils sont renseignés dans le tableau ci-dessous

Tableau 2 : Caractéristiques des milieux naturels remarquables autour du projet (Source : DREAL et INPN)

Nom de la zone	Distance au projet	Superficie	Extrait des espèces justifiant le zonage (espèce déterminantes ZNIEFF, d'intérêt communautaire, etc.)	Potentialité d'accueil des espèces justifiant le zonage dans l'emprise projet
<p>Natura 2000 Directive Habitats Zones humides de l'arrière dune des pays de Born et de Buch FR7200714</p>	60 m à l'Ouest	12 915 ha	<p>Entomofaune : Cordulie à corps fin, Leucorrhine à gros thorax, Agrion de Mercure, Damier de la Succise, Fadet des Laïches Poissons : Lamproie de Planer Reptiles : Cistude d'Europe Mammifères : Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Loutre d'Europe, Vison d'Europe Flore : Isoète de Bory, Thorella, Flûteau nageant</p>	<p>Moyenne : Cordulie à corps fin, Agrion de mercure, Lamproie de Planer, Cistude d'Europe, Loutre d'Europe, Vison d'Europe, et flore (ruisseaux et ses berges immédiates)</p> <p>Très faible à nulle : reste des espèces</p>
<p>ZNIEFF Type II Zone humide d'arrière-dune du pays en born 720001978</p>	1000 m à l'Ouest	12820 ha	<p>Amphibiens : Crapaud calamite, Salamandre tachetée, Triton marbré Entomofaune : Fadet des Laïches, Damier de la Succise, Miroir, Aeschne affine, Agrion de Mercure, Naiade aux yeux rouges, Leste verdoyant, Leucorrhine à front blanc, Leucorrhine à gros thorax, Cordulie à taches jaunes Mammifères : Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, Vison d'Europe, Putois d'Europe Oiseaux : Rousserolle turdoïde, Butor étoilé, Circaète Jean-le-Blanc, Busard des roseaux, Faucon hobereau, Bécassine des marais, Locustelle tachetée, Bondrée apivore Flore : Butome en ombelle, Callitriche à crochets, Laïche faux-souchet, Thorella, Rossolis intermédiaire, Rossolis à feuilles rondes, Bruyère du Portugal, Glycérie aquatique, Hottonie des marais, Hydrocharis morène, Littorelle à une fleur, Lobélie de Dortmann, Flûteau nageant, Trèfle d'eau, Narthécie des marais, Parnassie des marais, Rhynchospore blanc, Rhynchospore brun, Patience d'eau, Sagittaire à feuilles en cœur, Châtaigne d'eau, Zannichellie des marais, Isoète de Bory, Boulette d'eau Poissons : Anguille d'Europe, Brochet, Lamproie de Planer, Vandoise, Achigan à grande bouche Reptiles : Cistude d'Europe, Vipère aspic, Lézard vivipare</p>	<p>Moyenne : Salamandre tachetée, Agrion de Mercure, Campagnol amphibie, Loutre d'Europe, Vison d'Europe, la plupart des espèces floristiques, les poissons et la Cistude (ruisseaux) et Faucon hobereau (lisière arborées).</p> <p>Très faible à nulle : reste des espèces</p>

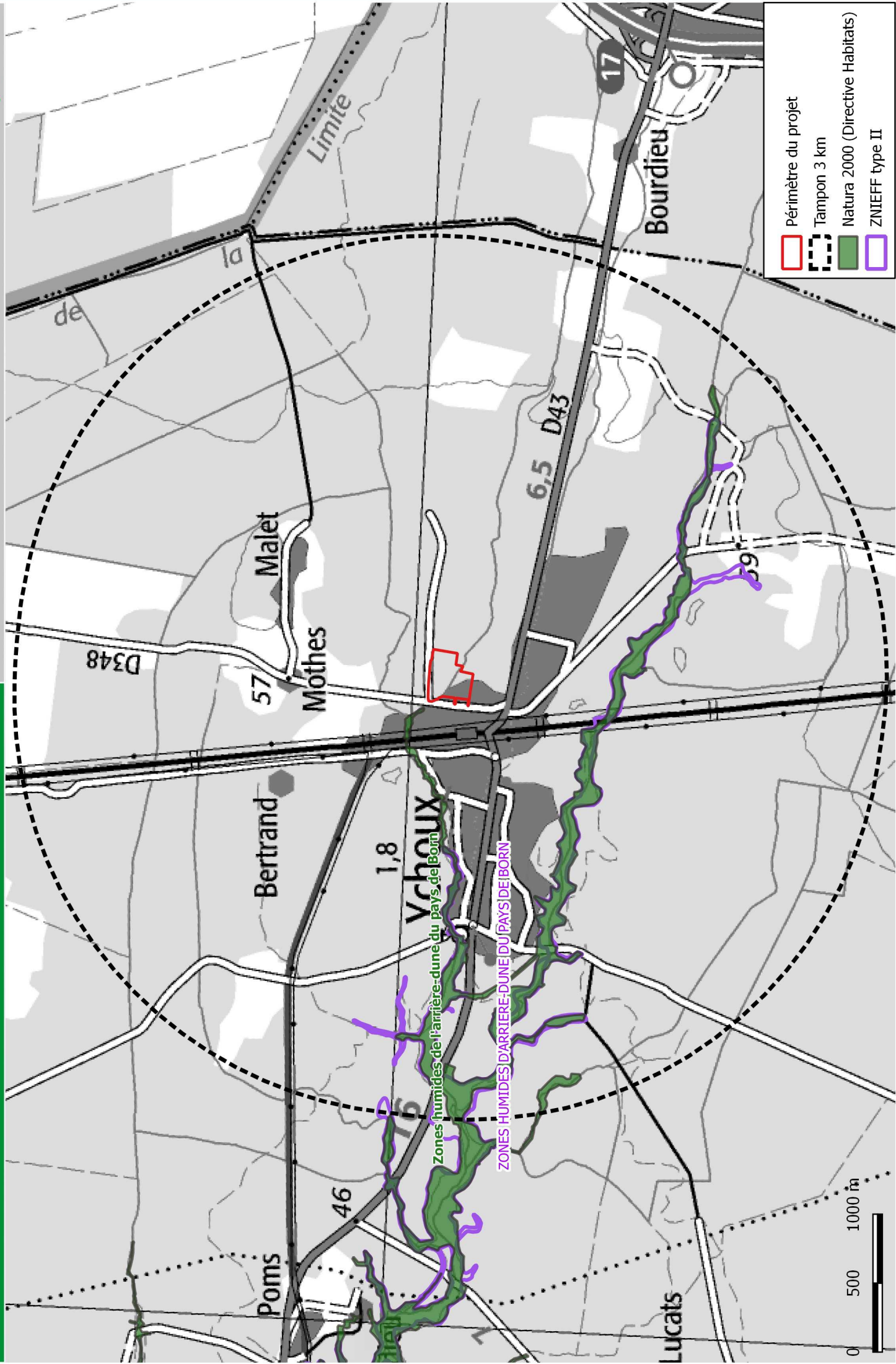
Remarque : les périmètres des ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) ne sont pas pris en compte ici. Ces périmètres sont obsolètes au regard de la date à laquelle ces périmètres ont été établis (1989). Les sites Natura 2000 de type ZPS (Zone de Protection Spéciale) viennent remplacer les ZICO en illustrant des périmètres et des listes d'espèces d'oiseaux actualisés.

Les zonages réglementaires et d'inventaire présents dans un rayon de 3 km ont peu de liens écologiques avec l'emprise projet, excepté sur l'emprise même du cours d'eau (habitat aquatique et humide sur les berges immédiates).

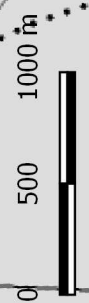
Ainsi, de nombreux taxons des milieux humides aquatiques sont susceptible d'être présents au droit du cours d'eau (flore, poissons, Salamandre tachetée, odonates des milieux courants, mammifères semi-aquatiques, et Cistude d'Europe (en transit)). Les alignements arborés et lisières forestières pourraient également être utilisés pour la nidification du Faucon hobereau.

Compte-tenu de la période d'inventaire peu propice à l'observation de la plupart des taxons, la présence de ces espèces n'est que potentielle. A ce stade, l'enjeu que représente le cours d'eau et l'alignement de chêne le longeant, reste fort à très fort.

Milieux naturels remarquables



- Périmètre du projet
- Tampon 3 km
- Natura 2000 (Directive Habitats)
- ZNIEFF type II



3. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE DE LA FLORE

Concernant la flore, les espèces patrimoniales (protégées et/ou inscrites à la Directive Habitats et/ou déterminantes ZNIEFF et/ou aillant un statut autre que LC sur liste rouge) recensées dans une maille de 5x5 km (E0385N6365) autour du site projet ces 10 dernières années par le CBNSA (Conservatoire Botanique

National Sud-Atlantique) sont présentées dans le tableau ci-après. Au regard de l'écologie connue de chacune de ces espèces, il est indiqué les potentialités d'accueil de ces dernières au sein même de l'emprise projet.

Tableau 3 : Espèces patrimoniales floristiques recensées dans la bibliographie (source : CBNSA)

Nom latin	Nom français	DH	Dét. ZNIEFF	PN	PR	LR AQ	LR FR	Écologie (sources : Flore de Gironde et Tela-Botanica)	Potentialité d'accueil dans l'emprise projet
<i>Caropsis verticillato-inundata</i>	Thorella	An II/IV	x	Art. I	/	NT	LC	Marais ou tourbière	Faible
<i>Amaranthus hybridus subsp. Bouchonii</i>	Amarante de Bouchon	/	x	/	Art. I	LC	/	Zone rudérale	Faible
<i>Hypericum gentianoides</i>	Millepertuis fausse gentiane	/	x	/	Art. I	/	NA	Tonsures hydrophiles	Très faible
<i>Oxalis acetosella</i>	Oseille des bois	/	x	/	/	LC	LC	Lieux ombragés humides	Très faible
<i>Lotus hispidus</i>	Lotier hispide	/	/	/	Art. I	LC	LC	Milieus secs et sablonneux	Moyenne
<i>Micropyrum tenellum</i>	Catapode des graviers	/	x	/	/	LC	LC	Milieus siliceux arides, souvent saxicole	Faible
<i>Quercus suber</i>	Chêne liège	/	x	/	/	LC	LC	Forêts peu denses sur sol acide	Présence avérée
<i>Thelypteris palustris</i>	Fougère des marais	/	x	/	/	LC	LC	Marais tourbeux, boisés ou non, fossés routiers	Moyenne
<i>Narcissus pseudonarcissus</i>	Jonquille des bois	/	x	/	/	LC	LC	Prairies et bois clairs	Très faible
<i>Spargula morisonii</i>	Spargoute printanière	/	/	/	/	NT	LC	Champs, côteaux et landes siliceuses	Moyenne

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 10 espèces floristiques patrimoniales. Au regard des conditions écologiques présentes sur site : globalement sols perturbés siliceux et cours d'eau les potentialités d'accueil de la flore listée dans la bibliographie sont variables. La présence du chêne liège est avérée sur site (voir inventaire de terrain) et 3 espèces pourraient potentiellement se développer dans l'emprise avec un indice de confiance évalué à moyen :

- Fougère des marais (cours d'eau et pied de berge)
- Lotier hispide et Spargoute printanière qui affectionne les milieux ouverts siliceux.

Ces espèces n'ont pas été recensées lors de l'investigation estivale (02/07/2020).

4. ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE DE LA FAUNE

Concernant la faune, les données bibliographiques des 10 dernières années ont été recueillies sur la base de données en ligne Faune-Aquitaine au sein de la maille 10x10km dans laquelle s'insère le projet (E038N636). Ne sont présentés dans le corps de texte que les espèces patrimoniales (protégées et/ou inscrites à la Directive Habitats et/ou déterminantes ZNIEFF et/ou aillant un statut autre que LC sur liste rouge) susceptibles d'être présentes dans l'emprise projet (habitat de repos ou de reproduction favorable). Pour les oiseaux, une exception est faite : en

France, une très grande partie des oiseaux sont protégés et ce statut ne reflète en rien l'état de conservation de l'espèce, ainsi, ce critère n'est pas pris ici en compte pour définir la patrimonialité des espèces.

Les listes bibliographiques complètes (espèces communes et patrimoniales) sont présentées en annexe de ce rapport.

a. Oiseaux

Tableau 4 : Espèces d'oiseaux patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)

Nom latin	Nom français	DO	Dét. ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise (code CB)	Potentialité d'accueil dans l'emprise projet
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	/	/	Art. 3	VU	Boisements, parcs et jardins	84.1 ; 42.81	Moyenne
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	/	/	Art. 3	VU	Lisières de bois et haies	84.1 ; 42.81 ; 31.83	Moyenne
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	An I	/	Art. 3	LC	Friches et bois clairsemés, landes	87.1 ; 42.81	Moyenne
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	/	/	Art. 3	VU	Boisements ouverts ou lisières	Chênes isolés, 84.1 ; 42.81	Assez forte
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	/	/	Art. 3	NT	Arbres de haut jet, parois rocheuses, vieux bâtiments	Vieux chênes isolés ; 84.1	Assez faible
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	/	X	Art. 3	LC	Lisières de bois, haies arborées	84.1	Assez faible
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	/	/	Art. 3	NT	Boisements ouverts ou lisières	84.1 ; 42.81	Moyenne
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	/	/	Art. 3	VU	Fourrés et haies arbustives	31.83	Moyenne
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	An I	/	Art. 3	VU	Berge des cours d'eau	24	Moyenne
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	/	/	Art. 3	VU	Boisements ouverts ou lisières	Chênes isolés, 84.1 ; 42.81	Présence avérée
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	/	/	Art. 3	NT	Landes, fourrés, jeunes stades forestiers et friches	87.2 ; 31.83	Présence avérée
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	/	/	Art. 3	VU	Boisements et haies	84.1 ; 42.81	Moyenne
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	/	/	Art. 3	VU	Boisements ouverts ou lisières	Chênes isolés, 84.1 ; 42.81	Assez forte

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 119 espèces d'oiseaux (cf. annexe) dont 60 patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site, 13 oiseaux patrimoniaux sont potentiellement présents sur site. Les potentialités les plus fortes concernent certains Fringillidés communs et s'accommodant de milieux anthropisés (parcs et jardins boisés notamment). A noter que la présence du Tarier pâtre et du Serin cini est confirmée sur site (cf. inventaire de terrain). La Fauvette pitchou relevée dans la bibliographie n'est pas susceptible de se développer sur site, le patch restant de fourré est trop restreint pour être viable pour un couple.

b. Mammifères (hors chiroptères)

Tableau 5 : Espèces de mammifères (hors chiroptères) patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)

Nom latin	Nom français	DH	Dét. ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise (code CB)	Potentialité d'accueil dans l'emprise projet
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	/	/	Art.2	LC	Cours d'eau	24	Moyenne
<i>Crocidura suaveolens</i>	Crocidure des jardins	/	/	/	NT	Milieus ouverts	Grande partie de l'emprise	Assez faible
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	/	/	Art.2	LC	Boisements, parcs et jardins arborés	84.1 ; 42.81	Présence avérée
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	/	/	Art.2	LC	Boisements, haies, fourrés	87.2 ; 84.1 ; 42.81	Forte
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne	/	/	/	NT	Landes basses, pelouses, etc.	Emprise totale	Présence avérée

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 20 espèces de mammifères terrestres ou semi-aquatiques (cf. annexe) dont 5 patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site, les 5 mammifères patrimoniaux sont potentiellement présents sur site. Trois de ces espèces présentent un statut peu préoccupant au regard de la liste rouge nationale (LC) et les deux autres sont quasi-menacés (NT). La présence de deux de ces espèces est avérée sur site (cf. inventaire de terrain).

c. Chiroptères

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 11 chiroptères (cf. annexe), dont toutes patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site, aucun d'entre eux n'est potentiellement présents dans l'emprise projet (au regard des habitats de gîte exclusivement). Le site peut toutefois être utilisé comme habitat de chasse.

d. Reptiles

Tableau 6 : Espèces de reptiles patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)

Nom latin	Nom français	DH	Dét. ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Potentialité d'accueil dans l'emprise projet
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	An IV	/	Art.2	LC	LC	Divers milieux thermophiles	Emprise totale	Moyenne
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	An IV	/	Art.2	LC	LC	Fourrés/broussailles ensoleillées	31.83 ; 84.1	Moyenne
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	An IV	/	Art.2	LC	LC	Ubiquiste	Ubiquiste	Présence avérée
<i>Vipera aspis zinnikeri</i>	Vipère aspic	/	X	Art.4	VU	NT	Bocages et landes sèches	Emprise totale	Forte

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 6 espèces de reptiles (cf. annexe) dont 5 patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site, 3 d'entre eux sont potentiellement présents sur site et une espèce est avérée (Lézard des murailles). Ces espèces se cantonnent essentiellement au niveau des milieu semi-ouverts et les lisières forestières.

e. Amphibiens

Tableau 7 : Espèces d'amphibiens patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source : Faune-Aquitaine)

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Habitat de repos	Habitat de reproduction	Habitat concerné dans l'emprise	Potentialité d'accueil dans l'emprise
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	/	/	Art.3	LC	LC	Boisements feuillus à mixtes frais	Divers milieux aquatiques lenticques à faiblement courants	24 ; 84.1	Faible
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	An IV	/	Art.2	LC	LC	Surtout boisements feuillus et bocage, mais occasionnellement boisements mixtes et résineux	Divers milieux aquatiques dépourvus de poissons	24 ; 84.1	Faible
<i>Pelophylax kl.esculentus</i>	Grenouille verte	An. V	/	Art.5	NA	LC	Divers milieux aquatiques	Divers milieux aquatiques	24	Présence avérée
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	An IV	/	Art.2	LC	LC	Boisements clairs multistrates et bien ensoleillés	Divers milieux aquatiques	24 ; 84.1	Faible

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 4 espèces d'amphibiens (cf. annexe) toutes patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site, 4 d'entre elles sont potentiellement présentes sur site. Les potentialités d'accueil sont toutefois faibles pour la plupart des espèces. Le débit du ruisseau n'est que moyennement favorable aux amphibiens excepté certaines espèces comme la Grenouille verte. Cette dernière a d'ailleurs été observée sur site (cf. inventaire de terrain).

 f. Insectes
Lépidoptères

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 44 espèces de lépidoptères (cf. annexe), dont 5 patrimoniales. Au regard des habitats prairiaux sur site, certains d'entre eux sont potentiellement présents dans l'emprise projet. La végétation étant en cours de recolonisation sur l'ensemble de l'emprise projet, des plantes hôtes peuvent se développer.

Odonates

Tableau 8 : Espèces d'odonates patrimoniaux susceptibles d'évoluer dans l'emprise projet (source Faune-Aquitaine)

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise	Potentialité d'accueil dans l'emprise
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	An II	X	Art.3	LC	LC	Eaux courantes ensoleillées bien végétalisées	24	Moyenne

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 34 espèces d'odonates (cf. annexe), dont 8 patrimoniales. Au regard des habitats présents sur site, seul l'Agrion de Mercure, espèce d'eau courantes, est susceptible de se développer sur les ruisseaux du site. Les autres espèces fréquentent les milieux stagnants.

Coléoptères

Faune-Aquitaine ne recense dans le secteur qu'une seule espèce de coléoptère : l'Hoplie bleue (*Hoplia caerulea*), espèce sans enjeu particulier.

Orthoptères

Les recherches bibliographiques ont conduit à l'établissement d'une liste de 11 espèces d'orthoptères (cf. annexe), dont 4 patrimoniales. Suite à l'évolution des milieux, certains sont susceptibles de se développer dans l'emprise projet.

5. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE BIBLIOGRAPHIQUE

L'analyse bibliographique fait ressortir plusieurs espèces animales patrimoniales qui pourraient évoluer dans l'emprise projet avec des probabilités plus ou moins fortes. Il en ressort que les enjeux d'habitat pour ces espèces concernent le couvert arboré du site (support des Fringillidés, de certains mammifères, et corridor des reptiles). Le petit patch de fourré au sein de l'emprise est favorable au Tarier pâle, un individu y a d'ailleurs été observé. Aussi, le cours d'eau représente un réel intérêt pour bon nombre d'animaux : mammifères semi-aquatiques et odonates notamment.

Concernant la flore, les espèces patrimoniales issues de la bibliographie présentent une écologie globalement différente des conditions présentes au sein de l'emprise

projet (sauf emprise même du cours d'eau). Seul le Chêne liège (dont la présence est avérée) trouve un habitat réellement propice pour se développer.

Pour rappel, les données bibliographiques portent sur un périmètre assez large autour de l'emprise projet et ne permettent en aucun cas d'avérer l'utilisation des habitats présents sur site par les espèces listées. L'analyse de la bibliographie permet toutefois de mettre en exergue des potentialités de présence sur site des espèces et d'adapter par mesure de précaution, si besoin, l'aménagement prévu. Des inventaires écologiques complémentaires aux périodes adaptées peuvent également permettre d'affiner ces potentialités ou préciser l'absence/présence de ces espèces.

La bibliographie met en exergue des enjeux écologiques potentiels au droit de l'emprise projet. Les habitats boisés, les arbres isolés, le fourré et le cours d'eau sont les composantes essentielles des enjeux écologiques sur site.

6. INVENTAIRE ET ANALYSE DE LA FLORE RELEVÉE SUR SITE

a. Flore patrimoniale

Tableau 9 : Flore remarquable contactée sur site

Nom latin	Nom français	DH	Dét. ZNIEFF	PN	PR	LR AQ	LR FR	Écologie (sources : Flore de Gironde et Tela-Botanica)	Enjeux
<i>Quercus suber</i>	Chêne liège	/	x	/	/	LC	LC	Forêts peu denses sur sol acide	Moyen

L'inventaire de terrain mené le 18 février 2020 n'a pas révélé la présence d'espèces floristique patrimoniales, mis à part 3 sujets de Chêne liège (*Quercus suber*) au sein de l'emprise projet (localisation sur la planche I). Cette espèce, déterminante ZNIEFF et sporadique localement, représente un enjeu moyen. Le reste des espèces floristiques identifiées représente un enjeu faible (espèces communes à très communes).



Figure 2 : à gauche, Jeune sujet de Chêne liège tel que présent dans l'emprise projet

b. Arbres remarquables

Un arbre dit « remarquable » écologiquement est un sujet servant ou pouvant servir d'habitat de repos ou de reproduction pour une faune particulière, à savoir les chiroptères, l'avifaune cavicole secondaire et/ou les coléoptères saproxyliques.

Ces arbres présentent alors différentes caractéristiques attestant de leur patrimonialité : cavités dans le tronc ou les branches, traces d'insectes saproxylophages, présence de lierre exacerbée, etc.

I chêne remarquable à enjeu moyen est présent dans l'emprise projet. Sa localisation est consultable sur la cartographie de la faune d'intérêt – Planche 5. Cet arbre présente des traces d'émergence du Grand capricorne, insecte protégé à l'échelle nationale. Par ailleurs, aucun arbre favorable aux chiroptères n'a été relevé dans l'emprise projet.

c. Flore exotique envahissante

Le CBNSA a publié en 2016 une *Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine*. Ce document énumère les espèces exotiques introduites pouvant causer des dommages aux espèces autochtones (occupation de leurs niches

écologiques) ou causer des problèmes sanitaires. Parmi elles, il est distingué des espèces envahissantes avérées et d'autres qui restent à surveiller.

Tableau 10 : Flore exotique envahissante relevée dans l'emprise projet

Flore exotique envahissante		Statut au sein de la liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes d'Aquitaine
Nom français	Nom latin	
Paspale dilaté	<i>Paspalum dilatatum</i>	Exotique envahissante avérée
Raisin d'Amérique	<i>Phytolacca americana</i>	Exotique envahissante potentielle
Robinier faux-acacia	<i>Robinia pseudoacacia</i>	Exotique envahissante avérée
Séneçon du Cap	<i>Senecio inaequidens</i>	Exotique envahissante potentielle
Sporobole tenace	<i>Sporobolus indicus</i>	Exotique envahissante avérée
Vergerette du Canada	<i>Erigeron canadensis</i>	Exotique envahissante potentielle

6 espèces exotiques envahissantes ont été relevées dans l'emprise projet. Le projet devra prendre des mesures afin de ne pas propager ces espèces.

7. INVENTAIRE ET ANALYSE DE LA FAUNE RELEVÉE SUR SITE

a. Oiseaux

Tableau 11 : Liste des oiseaux contactés sur site

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise (code CB)	Enjeux
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	/	/	Art. 3	LC	Milieux rupestres et bâtiments	/	Assez faible
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	/	/	/	LC	Milieux ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Emprise totale	Faible
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	/	/	Art. 3	LC	Boisements âgés	/	Assez faible
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	/	/	Art. 3	NT	Arbres de haut jet, parois rocheuses, vieux bâtiments	Vieux chênes isolés; 84.1	Assez faible
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	/	/	Art. 3	LC	Milieux variés : boisements de feuillus, bosquets, haies et jardins	Vieux chênes isolés; 84.1	Faible
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	/	/	/	LC	Divers boisements	Vieux chênes isolés; 84.1	Faible
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	/	/	/	LC	Strate arbustive des petits bois, bosquets, bocage et parc suburbains	31.8 ; 84.1 ; 42.81	Faible
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	/	/	/	LC	Boisements (surtout lisières), haies, parcs arborés, etc.	31.8 ; 84.1 ; 42.81	Faible
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc.	84.1 ; 42.81	Assez faible
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	/	/	Art. 3	LC	Boisements et parcs arborés feuillus avec cavités	84.1 ; 42.81	Assez faible
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	/	/	Art. 3	LC	Boisements et parcs arborés feuillus avec cavités	84.1 ; 42.81	Assez faible
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	/	/	Art. 3	LC	Anthropique (bâtiments surtout)	/	Assez faible
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	/	/	Art. 3	LC	Habitats boisés divers (naturels ou anthropiques)	Vieux chênes isolés ; 84.1	Assez faible
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	/	/	/	LC	Milieux ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Vieux chênes isolés; 84.1 ; 42.81	Faible
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	/	/	/	LC	Milieux ouverts avec éléments arborés pour nicher (haies, bosquets)	Vieux chênes isolés; 84.1 ; 42.81	Faible
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc.	Vieux chênes isolés; 84.1 ; 42.81	Assez faible
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc.	Vieux chênes isolés; 84.1 ; 42.81	Assez faible
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc. (strate arbustive surtout)	84.1 ; 42.81	Assez faible

<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	/	/	Art. 3	VU	Boisements ouverts ou lisières	Chênes isolés, 84.1 ; 42.81	Moyen
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	/	/	Art. 3	LC	Boisements, haies, parcs arborés etc. avec arbres à cavités	Vieux chênes isolés; 84.1 ; 42.81	Assez faible
<i>Saxicola rubicola</i>	Tarier pâtre	/	/	Art. 3	NT	Landes, fourrés, jeunes stades forestiers et friches	31.8	Assez faible
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	/	/	/	LC	Parcs arborés, haies en milieu urbain	Vieux chênes isolés; 84.1 ; 42.81	Faible

Les deux inventaires de terrain effectués le 18 février 2020 et le 02 juillet 2020 ont permis de recenser l'avifaune hivernante ainsi que certaines espèces nidificatrices sur site. Cette investigation a permis de lister 22 espèces très communes à communes et présentant un statut de conservation, pour la plupart des espèces, peu préoccupant. Toutefois, 2 d'entre-elles sont quasi-menacées et 1 est vulnérable d'après la liste rouge nationale. Il s'agit du Faucon crécerelle, du Tarier pâtre pour les premières ainsi que du Serin cini. Ces trois espèces pourraient nicher sur site (cf. habitat propices tableau ci-avant). L'enjeu avifaunistique, au regard des données de terrain, est assez faible à moyen pour le serin cini. Les formations buissonnantes (fourrés) et arborés (y compris arbres isolés) sont les habitats privilégiés pour les différentes espèces observées.



Figure 3 : à droite, nid de passereau (non identifié) placé à la fourche d'un chêne rouge isolé de l'emprise

b. Mammifères (hors chiroptères)

Tableau 12 : Liste des mammifères contactés sur site

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR FR	Ecologie	Habitat concerné dans l'emprise (code CB)	Enjeux
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	/	/	/	LC	Boisements	42.81	Faible

<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	/	/	Art.2	LC	Boisements, parcs et jardins arborés	84.1 ; 42.81	Assez faible
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne	/	/	/	NT	Landes basses, pelouses, etc.	87.2	Faible
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	/	/	/	LC	Boisements, bosquets	41.5 ; 54.1 ; 42.81	Faible
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	/	/	/	LC	Boisements	42.81	Faible
<i>Talpa europaea</i>	Taupe d'Europe	/	/	/	LC	Ubiquiste	Toute l'emprise	Faible

L'inventaire mené le 18 février et le 02 juillet 2020 a mis en exergue la présence de 6 mammifères au sein de l'emprise projet et à ses abords. Toutes sont des espèces très communes et l'enjeu global reste faible à assez faible pour ces taxons.

c. Chiroptères

L'inventaire de terrain n'a pas porté sur la détection directe des chiroptères. Toutefois, l'étude des habitats a permis d'émettre des potentialités d'accueil pour ce taxon (gîte estival et hivernal).

Au sein de l'emprise projet, aucun arbre n'est susceptible de servir de gîte aux chiroptères. Seuls les alignements d'arbres et les lisières forestières représentent un intérêt comme corridor et habitat de chasse pour les chiroptères.

d. Reptiles

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	PR	LR AQ	LR PC	LR FR	Ecologie	Habitats concernés dans l'emprise (code CB)	Enjeux
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	An IV	/	Art.2	/	LC	LC	LC	Ubiquiste	Ubiquiste	Assez faible

Le site comprenant des alignements d'arbres, des fourrés, des prairies et les lisières boisées peuvent être utilisées comme corridor et habitat de chasse pour les reptiles. Par ailleurs, le réseau hydrographique peut être utilisé comme corridor par la Cistude d'Europe (donnée bibliographique).

e. Amphibiens

Tableau 13 : Liste des amphibiens contactés sur site

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Habitat de repos	Habitat de reproduction	Habitat concerné dans l'emprise (code CB)	Enjeux
<i>Pelophylax kl.esculentus</i>	Grenouille verte	An. V	/	Art.5	NA	LC	Divers milieux aquatiques	Divers milieux aquatiques	24	Assez faible

La période hivernale à laquelle a été effectué le premier inventaire de terrain est favorable à l'observation des amphibiens, bien que seul un inventaire diurne ait été réalisé. Seul une espèce, la Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*) a pu être observée. Espèce très ubiquiste qui se contente de pièces d'eau très variées (dormantes ou courantes). Pour le reste des espèces, les potentialités d'accueil du site sont réduites : les habitats de repos qualitatifs (boisements feuillus) sont rares et les habitats de reproduction sont moyennement favorables (eaux trop courantes).

 f. Insectes

Tableau 14 : Liste des insectes contactés sur site

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR	Ecologie	Habitats concernés dans l'emprise	Enjeux
Rhopalocères									
<i>Hipparchia semele</i>	Agreste	/	/	/	LC	LC	Friches, milieux ouverts	35.22 ; 87.1 ; 87.2	Assez Faible
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	/	/	/	LC	LC	Friches, milieux ouverts	35.22 ; 87.1 ; 87.2	Faible
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	/	/	/	LC	LC	Prairie, Landes	35.22 ; 87.1 ; 87.2	Faible
<i>Pieris rapae</i>	Piérède de la rave	/	/	/	LC	LC	Prairie, friche	35.22 ; 87.1 ; 87.2	Faible
<i>Colias crocea</i>	Souci	/	/	/	LC	LC	Friche, jachère	35.22 ; 87.1 ; 87.2	Faible
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	/	/	/	LC	LC	Bois de feuillus, mixtes ou de conifères	84.1	Faible

Odonates									
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthetrum réticulé	/	/	/	LC	LC	Eaux stagnantes à faiblement courantes	24 ; 87.2	Faible
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum sanguin	/	/	/	LC	LC	Tous type de milieux aquatiques	24 ; 87.2	Faible
Coléoptères									
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne	An II/IV	X	Art.2	/	/	Chênes avec blessures ou anfractuosités	Chêne présentant des trous d'émergence	Moyen

Au regard des données bibliographiques, les enjeux entomologiques apparaissent relativement réduits. Le seul enjeu identifié concerne la présence avérée du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*), espèce protégée, au sein d'un des arbres de l'emprise projet. Les autres espèces recensées sont à enjeu faible à assez faible. L'enjeu entomologique est donc globalement faible sur toute l'emprise et moyen au droit de l'arbre favorable au Grand capricorne lors des deux visites sur site du fait de sols récemment remaniés.

8. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE DES DONNÉES FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES RELEVÉES SUR SITE

Les inventaires effectués le 18 février 2020 (hiver) et le 02 juillet 2020 (été) ont permis d'inventorier au sein de l'emprise projet et du périmètre élargi :

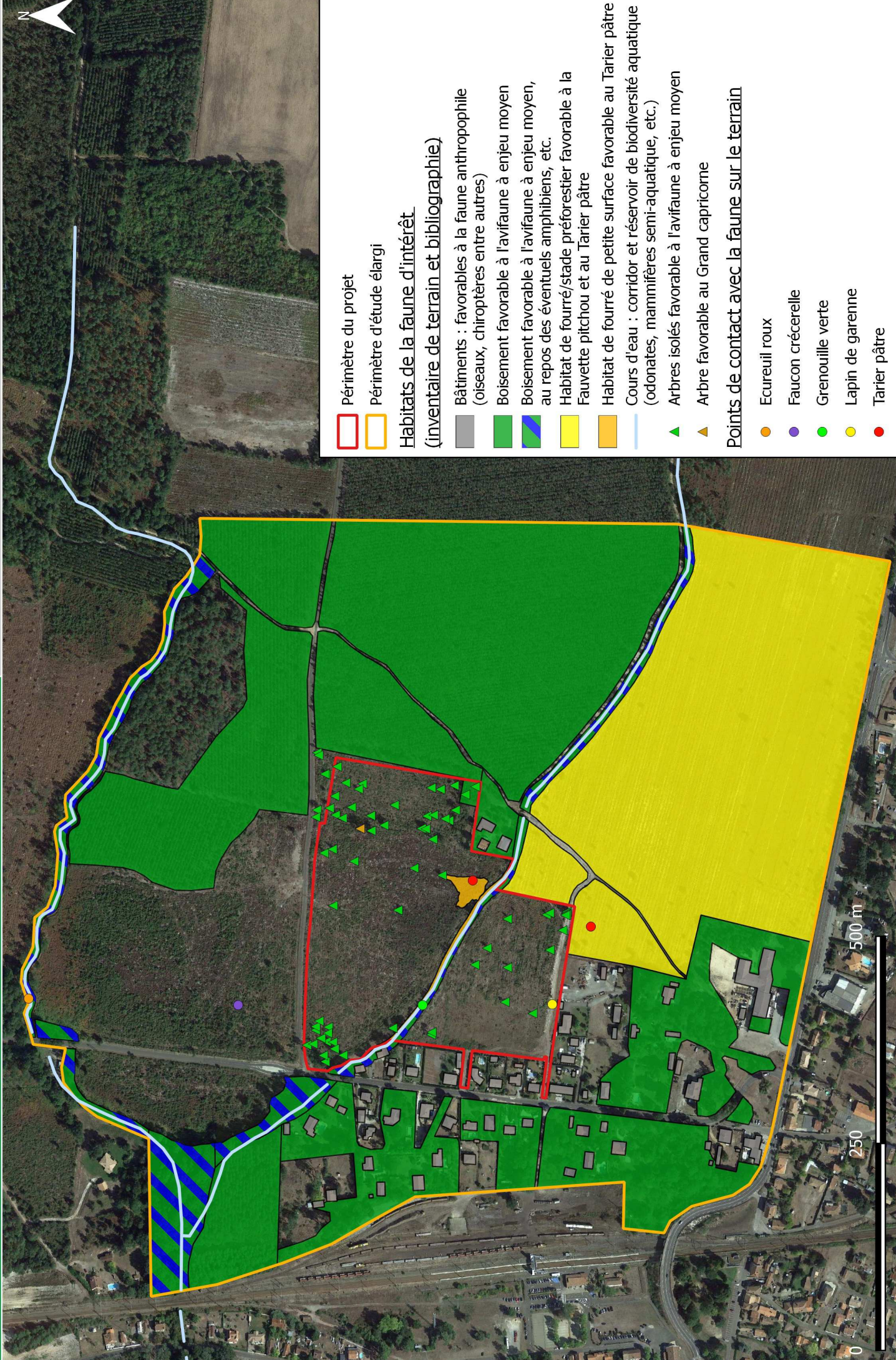
- Les habitats naturels (enjeu faible à fort dans l'emprise) ;
- Les amphibiens (inventaire diurne seulement) révélant qu'une espèce à enjeu faible ;
- Les mammifères (hors chiroptères) où 6 espèces à enjeu faible ont été relevées ;
- La flore (enjeu moyen pour les sujets de Chêne liège et faible pour le reste des espèces) ;
- Les oiseaux (enjeu faible à moyen dans l'emprise) ;
- L'entomofaune : le Grand capricorne (enjeu moyen au droit de l'arbre identifié au sein de l'emprise).

Au vu de la nature des habitats et de la bibliographie, des inventaires complémentaires permettraient de s'assurer de la présence ou de l'absence des taxons dont la potentialité de présence sur site est jugée moyenne à forte (reptiles, odonates et oiseaux nicheurs notamment). A ce stade, et par précaution, les enjeux bibliographiques sont pris en compte dans l'analyse globale des enjeux écologiques. L'élaboration des mesures d'évitement et de réduction des incidences du projet en tiendra compte également.

Cartographie de la faune d'intérêt et ses habitats

Projet d'aménagement
Commune de YCHOUX (40)

Source : Google satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 21/09/2020



□ Périmètre du projet

□ Périmètre d'étude élargi

Habitats de la faune d'intérêt (inventaire de terrain et bibliographie)

■ Bâtiments : favorables à la faune anthropophile
(oiseaux, chiroptères entre autres)

■ Boisement favorable à l'avifaune à enjeu moyen

■ Boisement favorable à l'avifaune à enjeu moyen,
au repos des éventuels amphibiens, etc.

■ Habitat de fourré/stade préforestier favorable à la
Fauvette pitchou et au Tarier pâtre

■ Habitat de fourré de petite surface favorable au Tarier pâtre

■ Cours d'eau : corridor et réservoir de biodiversité aquatique
(odonates, mammifères semi-aquatique, etc.)

▲ Arbres isolés favorable à l'avifaune à enjeu moyen

▲ Arbre favorable au Grand capricorne

Points de contact avec la faune sur le terrain

● Ecreuil roux

● Faucon crécerelle

● Grenouille verte

● Lapin de garenne

● Tarier pâtre

9. SYNTHÈSE DES ENJEUX ÉCOLOGIQUES

L'état initial, au travers d'une analyse bibliographique et de deux inventaires de terrain, a conduit à mettre en évidence un certain nombre d'enjeux de conservation en fonction des différentes sensibilités faunistiques et floristiques mises en lumière.

Ces enjeux ont été formulés au niveau des habitats naturels mais également par taxon en ce qui concerne la faune et la flore. La superposition des enjeux faunistiques et floristiques aux habitats permet de dresser une cartographie des enjeux écologiques globaux à l'échelle du projet de manière à synthétiser ces informations.

Cette cartographie est présentée par la suite. Elle détaille les secteurs à enjeux de par leurs sensibilités particulières en termes d'habitats ou de présence potentielle

ou avérée d'espèces à enjeu. Ces secteurs correspondent aux limites des habitats naturels identifiés puisque ces dernières constituent des surfaces tangibles potentiellement concernées par des incidences, ou au contraire des mesures d'évitement, de réduction ou de compensation.

Par ailleurs, des enjeux ponctuels sont également à considérer (arbres isolés/remarquables, stations d'espèces floristiques patrimoniales ou invasives notamment).

Remarque : concernant les espèces présentes dans la bibliographie, seules les espèces dont la potentialité d'accueil sur site est jugée moyenne à forte sont prises en compte dans l'analyse des enjeux finaux.

Suite au croisement des enjeux des habitats, de la faune et de la flore (données de terrain et bibliographiques), il résulte qu'au sein de l'emprise, les enjeux écologiques principaux concernent :

- Le ruisseau représentant un enjeu très fort au regard des espèces qui l'utilisent ou peuvent l'utiliser comme corridor ou habitat de repos/reproduction (Vison d'Europe, Agrion de Mercure, Cistude d'Europe, etc.) ;
- Les arbres isolés et les habitats boisés en règle générale qui représentent un enjeu moyen au regard de la faune qu'ils abritent ou peuvent abriter : Fringillidés VU sur liste rouge, Grand capricorne, etc.

Les autres habitats représentent un enjeu faible à assez faible.

Tableau 15 : Synthèse des enjeux écologiques à l'échelle du périmètre d'étude élargi

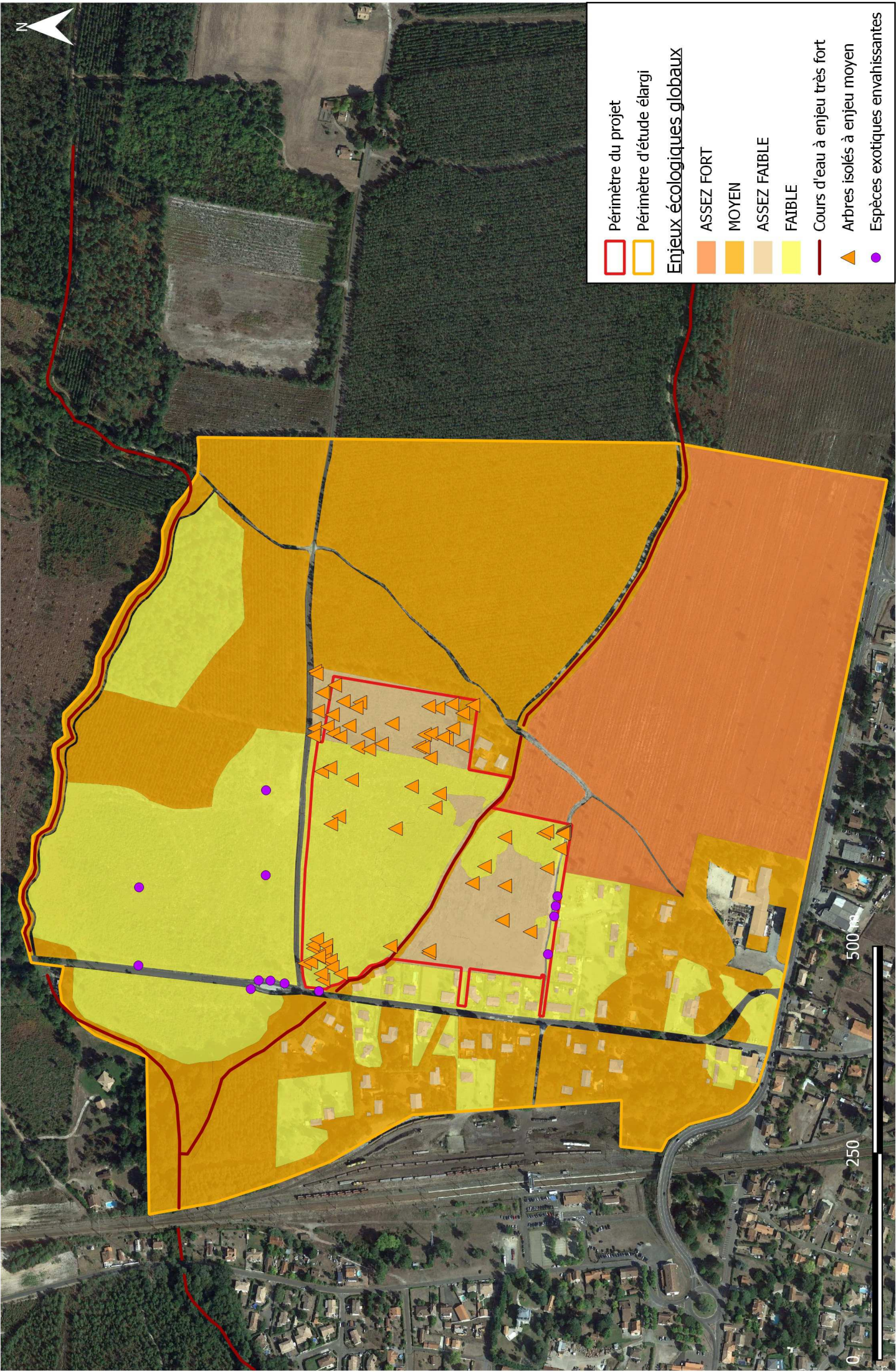
Habitat	Bibliographie			Inventaire de terrain (à la suite du passage du 18 février et du 02 juillet 2020)							
	Enjeu habitat	Enjeu flore	Enjeu faune	Enjeu flore	Enjeu oiseaux	Enjeu mammifères	Enjeu chiroptères	Enjeu reptiles	Enjeu amphibiens	Enjeu Insectes	Enjeu écologique
Cours d'eau	Fort	Assez fort	Très fort (Vison d'Europe)	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Très fort
Chênaie acidiphile	Moyen	Faible	Moyen (Fringillidés VU entre autres)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
Alignement de chênes	Moyen	Faible	Moyen (Fringillidés VU entre autres)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
Coupe forestière récente	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Plantation récente de Pin maritime	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Pinède (~8 ans) x Fourré rudéralisé	Faible	Faible	Assez fort (Fauvette pitchou et Tarier pâtre)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Assez fort
Pinède (~15 ans) x Fourré rudéralisé	Faible	Faible	Moyen (Fringillidés VU entre autres)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
Alignement de pins	Faible	Faible	Moyen (Fringillidés VU entre autres)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
Parc/jardin à dominante boisée	Faible	Faible	Moyen (Fringillidés VU entre autres)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Moyen
Parc/jardin à dominante herbacée	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Bâtiment	Faible	Faible	Assez faible (faune anthropophile)	Nul	Assez faible	Faible	Non évalué	Nul	Nul	Nul	Assez faible
Zone rudérale herbacée	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Fourré spontané à Robinier	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Lande à fougères aigles	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Pelouse siliceuse à <i>Agrostis capillaris</i>	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Assez faible
Pelouse siliceuse à <i>Agrostis, Rumex et Holcus</i>	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Assez faible

Pelouse siliceuse à <i>Anthoxanthum odoratum</i>	Faible	Faible	Assez faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Assez faible
Pelouse siliceuse associée à une lande atlantique en cours de recolonisation	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Zone en friche	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Faible
Fourré rudéralisé à Panic des marais	Faible	Faible	Assez faible (Tariet pâtre entre autres)	Faible	Assez faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Assez faible
Fourré des sols pauvres atlantiques	Faible	Faible	Assez faible (Tariet pâtre entre autres)	Faible	Faible	Faible	Non évalué	Faible	Faible	Faible	Assez faible

Cartographie des enjeux écologiques

Projet d'aménagement
Commune de YCHOUX (40)

Source : Google satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 21/09/2020



Périmètre du projet

- Red outline

Périmètre d'étude élargi

- Yellow outline

Enjeux écologiques globaux

- ASSEZ FORT (Orange)
- MOYEN (Yellow)
- ASSEZ FAIBLE (Light Yellow)
- FAIBLE (Very Light Yellow)

Cours d'eau à enjeu très fort

- Red line

Arbres isolés à enjeu moyen

- Orange triangle

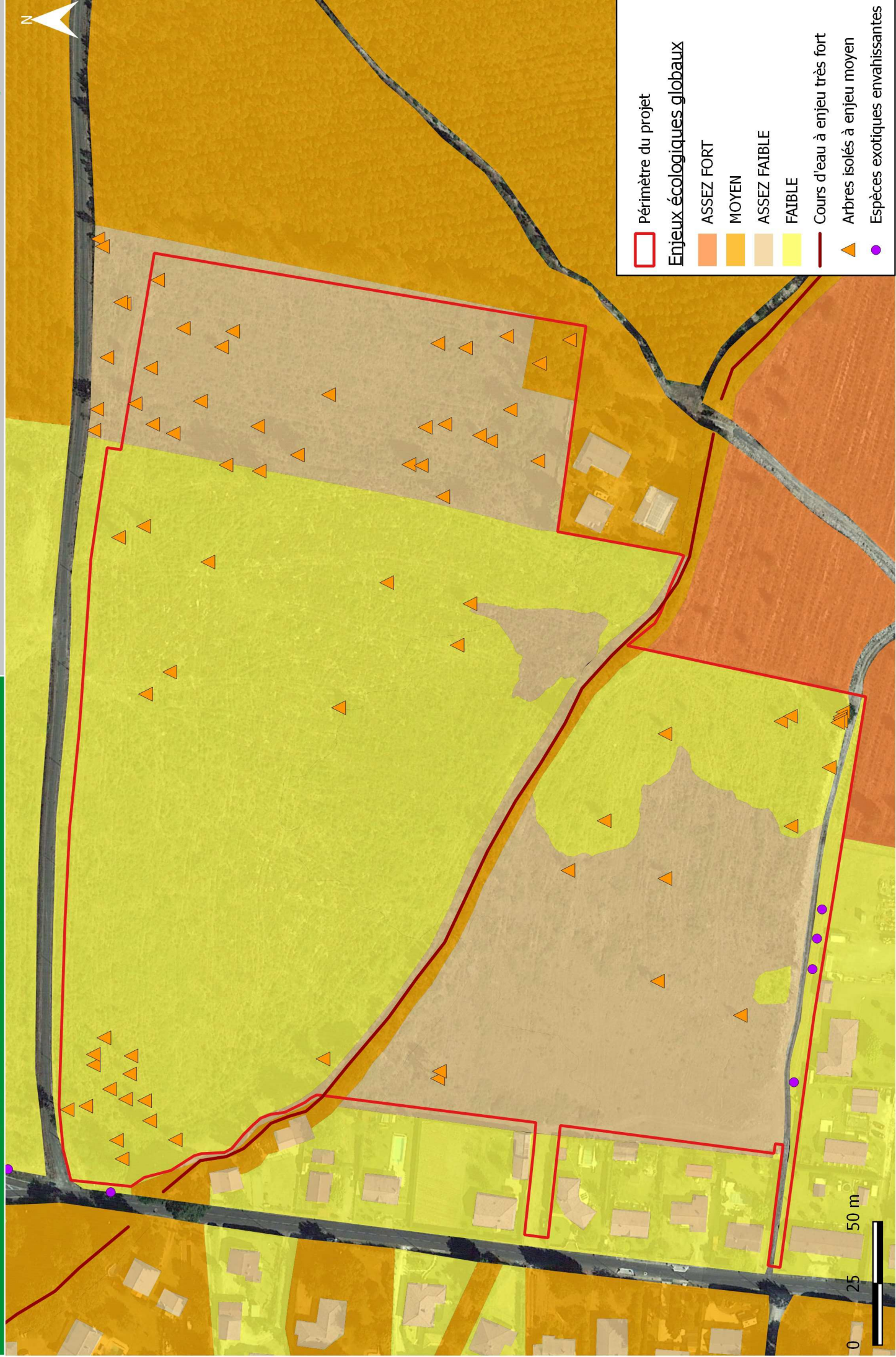
Espèces exotiques envahissantes

- Purple dot

Cartographie des enjeux écologiques (zoom sur l'emprise)

Projet d'aménagement
Commune de YCHOUX (40)

Source : Google satellite
Auteur : ENVOLIS
Date : 21/09/2020



Périmètre du projet

Enjeux écologiques globaux

- ASSEZ FORT
- MOYEN
- ASSEZ FAIBLE
- FAIBLE

Cours d'eau à enjeu très fort

Arbres isolés à enjeu moyen

Espèces exotiques envahissantes

Annexe I

–

Liste des sigles et abréviations utilisés dans les tableaux

DH : Directive Habitat-Faune-Flore (92/43/CEE)

- **An.I** (Annexe I) : Habitat d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones de protection spéciale (ZPS) ;
- **An. II** (Annexe II) : Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation (ZSC).
- **An. IV** (Annexe IV) : Espèces d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte. Cette liste a été élaborée sur la base de l'annexe II de la Convention de Berne.
- **An. V** (Annexe V) : Espèces d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

DO : Directive Oiseaux (2009/147/CE)

- **An.I** (Annexe I) : Espèces bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat qui seront donc classés en Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des espèces menacées de disparition, des espèces vulnérables à certaines modifications de leur habitat, des espèces considérées comme rares (population faible ou répartition locale restreinte), et des espèces nécessitant une attention particulière à cause de la spécificité de leur habitat, ainsi que les espèces migratrices dont la venue est régulière.
- **An. II** (Annexe II) : Espèces dont les populations permettent la chasse, mais où des limites sont établies et respectées.
- **An. III** (Annexe III) : Espèces pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits ou peuvent être autorisés à condition que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés.

Det. ZNIEFF (Déterminante ZNIEFF) : Espèces sur lesquelles s'appuie l'identification d'une ZNIEFF.

Conv. Berne : Convention de Berne

- **An.I** (Annexe I) : Espèces dont la cueillette, le ramassage, la coupe ou le déracinage intentionnel est interdit.
- **An. II** (Annexe II) : Espèces pour lesquelles sont interdits : toutes les formes de capture, de détention ou de mise à mort intentionnelles ; la détérioration ou la destruction intentionnelle des sites de reproduction ou des aires de repos ; la perturbation intentionnelle de la faune sauvage, notamment durant la période de reproduction, de dépendance et d'hibernation ; la destruction ou le ramassage intentionnel des œufs dans la nature ou leur détention ; la détention et le commerce interne de ces animaux, vivants ou morts, y compris des animaux naturalisés ou de toute partie ou de tout produit, obtenus à partir de l'animal.
- **An. III** (Annexe III) : Espèces pour lesquels l'existence doit être maintenue hors de danger avec l'interdiction temporaire ou locale d'exploitation, des réglementations sur le transport ou la vente...

PN : Protection nationale

Flore : Arrêté ministériel du 20 janvier 1982

- **Art. 1** : Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite en France métropolitaine.
- **Art. 2** : Espèces dont la destruction de spécimens sauvages sur le territoire nationale est interdite.
- **Art. 3** : Espèces listés à l'article 2 et dont le ramassage ou la récolte, l'utilisation, le transport, la cession à titre gratuit ou onéreux sont soumis à autorisation du ministre chargé de la protection de la nature après avis du comité permanent du Conseil national de la protection de la nature

Oiseaux : Arrêté ministériel du 29 octobre 2009

- **Art. 3** : Espèces dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Mammifères : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2** : Espèces de mammifères terrestres protégés au titre des individus et de leurs habitats de repos et de reproduction.

Reptiles et amphibiens : Arrêté ministériel du 19 novembre 2007

- **Art. 2** : Espèces dont les individus, les œufs, les nids et les habitats de repos et de reproduction sont protégés.
- **Art. 3** : Espèces dont les individus, les œufs et les nids sont protégés
- **Art. 5** : Espèces dont la mutilation, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation, commercial ou non des spécimens prélevés sont interdites.

Insectes : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2** : Espèces de mammifères terrestres protégés au titre des individus et de leurs habitats de repos et de reproduction.

Mammifères : Arrêté ministériel du 23 avril 2007

- **Art. 2 :** Espèces dont les individus, les œufs, les larves, les nymphes et les habitats de repos et de reproduction sont protégés. Par ailleurs, la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle de ces espèces est interdite.
- **Art. 3 :** Espèces dont la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens prélevés est interdite.

PR : Protection régionale

Flore : Arrêté ministériel du 8 mars 2002

- **Art. 1 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite en ex-région Aquitaine.
- **Art. 2 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département de la Dordogne.
- **Art. 3 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département de la Gironde.
- **Art. 4 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département des Landes.
- **Art. 5 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département du Lot-et-Garonne.
- **Art. 6 :** Espèces dont la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie de spécimens sauvages est interdite dans le département des Pyrénées-Atlantiques.

LR AQ : Liste rouge Aquitaine

LR FR : Liste rouge nationale (celle utilisée pour les oiseaux est la liste rouge des oiseaux nicheurs)

LR EU : Liste rouge européenne

LR MO : Liste rouge mondiale

- **EX :** éteinte au niveau mondial
- **EW :** éteinte à l'état sauvage
- **RE :** disparue au niveau régional
- **CR :** en danger critique
- **EN :** en danger
- **VU :** vulnérable
- **NT :** quasi-menacée
- **LC :** préoccupation mineure
- **DD :** données insuffisantes
- **NA :** non applicable
- **NE :** non évaluée

LR domaine subméditerranéen aquitain: Les Orthoptères menacés en France. Liste rouge nationale et listes rouges par domaines biogéographiques (SARDET et DEFAUT, 2004)

- **1 :** Espèce proche de l'extinction ou déjà éteinte
- **2 :** Espèce fortement menacée d'extinction
- **3 :** Espèce menacée, à surveiller
- **4 :** Espèce non menacée, en l'état actuel des connaissances

Annexe II

–

Liste complète de la faune présente dans la bibliographie (Faune-Aquitaine)

Liste des oiseaux issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	/	/	Art. 3	LC
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	An I	X	Art. 3	NT
<i>Egretta garzetta</i>	Aigrette garzette	An I	X	Art. 3	LC
<i>Alauda arvensis</i>	Alouette des champs	/	/	/	NT
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	An I	X	Art. 3	LC
<i>Pandion haliaetus</i>	Balbusard pêcheur	An I	/	Art. 3	VU
<i>Scolopax rusticola</i>	Bécasse des bois	/	X	/	LC
<i>Gallinago gallinago</i>	Bécassine des marais	/	X	/	CR
<i>Motacilla alba yarelli</i>	Bergeronnette de Yarell	/	/	Art. 3	/
<i>Motacilla cinerea</i>	Bergeronnette des ruisseaux	/	/	Art. 3	LC
<i>Motacilla alba</i>	Bergeronnette grise	/	/	Art. 3	LC
<i>Motacilla flava</i>	Bergeronnette printanière	/	X	Art. 3	LC
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	An I	X	Art. 3	LC
<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine	/	/	Art. 3	VU
<i>Emberiza schoeniclus</i>	Bruant des roseaux	/	X	Art. 3	EN
<i>Emberiza citrinella</i>	Bruant jaune	/	/	Art. 3	VU
<i>Emberiza cirrus</i>	Bruant zizi	/	/	Art. 3	LC
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	An I	X	Art. 3	LC
<i>Circus aeruginosus</i>	Busard des roseaux	An I	X	Art. 3	NT
<i>Circus cyaneus</i>	Busard Saint-Martin	An I	X	Art. 3	LC
<i>Buteo buteo</i>	Buse variable	/	/	Art. 3	LC
<i>Nymphicus hollandicus</i>	Calopsitte élégante	/	/	/	/
<i>Anas platyrhynchos</i>	Canard colvert	/	/	/	LC
<i>Elanus caeruleus</i>	Elanion blanc	An I	/	Art. 3	VU
<i>Carduelis carduelis</i>	Chardonneret élégant	/	/	Art. 3	VU

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Tringa ochropus</i>	Chevalier culblanc	/	/	Art. 3	/
<i>Actitis hypoleucos</i>	Chevalier guignette	/	X	Art. 3	NT
<i>Strix aluco</i>	Chouette hulotte	/	/	Art. 3	LC
<i>Ciconia ciconia</i>	Cigogne blanche	An I	/	Art. 3	LC
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	An I	X	Art. 3	LC
<i>Cisticola juncidis</i>	Cisticole des joncs	/	/	Art. 3	VU
<i>Galerida cristata</i>	Cochevis huppé	/	X	Art. 3	LC
<i>Corvus corone</i>	Corneille noire	/	/	/	LC
<i>Cuculus canorus</i>	Coucou gris	/	/	Art. 3	LC
<i>Numenius arquata</i>	Courlis cendré	/	X	Art. 3	VU
<i>Tyto alba</i>	Effraie des clochers	/	/	Art. 3	LC
<i>Caprimulgus Europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	An I	/	Art. 3	LC
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	/	/	Art. 3	LC
<i>Sturnus vulgaris</i>	Etourneau sansonnet	/	/	/	LC
<i>Phasianus colchicus</i>	Faisan de Colchide	/	/	/	LC
<i>Falco tinnunculus</i>	Faucon crécerelle	/	/	Art. 3	NT
<i>Falco columbarius</i>	Faucon émerillon	An I	/	Art. 3	/
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	/	X	Art. 3	LC
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	An I	X	Art. 3	LC
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	/	/	Art. 3	LC
<i>Sylvia communis</i>	Fauvette grisette	/	/	Art. 3	NT
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou	An I	/	Art. 3	EN
<i>Aythya ferina</i>	Fulligule milouin	/	X	/	VU
<i>Gallinula chloropus</i>	Gallinule poule-d'eau	/	/	/	LC
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	/	/	/	LC
<i>Muscicapa striata</i>	Gobemouche gris	/	/	Art. 3	NT
<i>Ficedula hypoleuca</i>	Gobemouche noir	/	X	Art. 3	VU

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Phalacrocorax carbo</i>	Grand cormoran	/	/	Art. 3	LC
<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	/	/	Art. 3	LC
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	/	/	Art. 3	LC
<i>Turdus viscivorus</i>	Grive draine	/	/	/	LC
<i>Turdus pilaris</i>	Grive litorne	An II	/	/	LC
<i>Turdus philomelos</i>	Grive musicienne	/	/	/	LC
<i>Coccothraustes coccothraustes</i>	Grosbec casse-noyau	/	/	Art. 3	LC
<i>Grus grus</i>	Grue cendrée	An I	X	Art. 3	CR
<i>Ardea cinerea</i>	Héron cendré	/	/	Art. 3	LC
<i>Ardea purpurea</i>	Héron pourpre	An I	X	Art. 3	LC
<i>Asio otus</i>	Hibou moyen-duc	/	/	Art. 3	LC
<i>Delichon urbicum</i>	Hirondelle de fenêtre	/	/	Art. 3	NT
<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	/	/	Art. 3	LC
<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	/	/	Art. 3	NT
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	/	/	Art. 3	LC
<i>Hippolais polyglotta</i>	Hypolais polyglotte	/	/	Art. 3	LC
<i>Leiothrix lutea</i>	Léiothrix jaune	/	/	/	NA
<i>Carduelis cannabina</i>	Linotte mélodieuse	/	/	Art. 3	VU
<i>Apus apus</i>	Martinet noir	/	/	Art. 3	NT
<i>Alcedo atthis</i>	Martin-pêcheur d'Europe	An I	/	Art. 3	VU
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	/	/	/	LC
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	/	/	Art. 3	LC
<i>Parus caeruleus</i>	Mésange bleue	/	/	Art. 3	LC
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	/	/	Art. 3	LC
<i>Parus cristatus</i>	Mésange huppée	/	/	Art. 3	LC
<i>Periparus ater</i>	Mésange noire	/	/	Art. 3	LC
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	An I	/	Art. 3	LC

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Milvus milvus</i>	Milan royal	An I	X	Art. 3	VU
<i>Passer domesticus</i>	Moineau domestique	/	/	Art. 3	LC
<i>Passer montanus</i>	Moineau friquet	/	/	Art. 3	NT
<i>Anser anser</i>	Oie cendrée	/	X	Art. 3	VU
<i>Alectoris rufa</i>	Perdrix rouge	/	/	Art. 3	LC
<i>Dendrocopos major</i>	Pic épeiche	/	/	Art. 3	LC
<i>Dendrocopos minor</i>	Pic épeichette	/	/	Art. 3	VU
<i>Picus viridis</i>	Pic vert	/	/	Art. 3	LC
<i>Pica pica</i>	Pie bavarde	/	/	/	LC
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	An I	X	Art. 3	NT
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	/	X	/	LC
<i>Columba palumbus</i>	Pigeon ramier	/	/	/	LC
<i>Fringilla coelebs</i>	Pinson des arbres	/	/	Art. 3	LC
<i>Fringilla montifringilla</i>	Pinson du Nord	/	/	Art. 3	/
<i>Anthus trivialis</i>	Pipit des arbres	/	/	Art. 3	LC
<i>Anthus pratensis</i>	Pipit farlouse	/	/	Art. 3	VU
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	An I	X	Art. 3	LC
<i>Anthus spinoletta</i>	Pipit spioncelle	/	/	Art. 3	LC
<i>Pluvialis dominica</i>	Pluvier doré	/	/	Art. 4	/
<i>Phylloscopus bonelli</i>	Pouillot de Bonelli	/	/	Art. 3	LC
<i>Phylloscopus trochilus</i>	Pouillot fitis	/	/	Art. 3	NT
<i>Phylloscopus collybita</i>	Pouillot véloce	/	/	Art. 3	LC
<i>Regulus ignicapilla</i>	Roitelet à triple bandeau	/	/	Art. 3	LC
<i>Regulus regulus</i>	Roitelet huppé	/	/	Art. 3	NT
<i>Luscinia megarhynchos</i>	Rosignol philomèle	/	/	Art. 3	LC
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	/	/	Art. 3	LC

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Rougequeue à front blanc	/	/	Art. 3	LC
<i>Phoenicurus ochrurus</i>	Rougequeue noir	/	/	Art. 3	LC
<i>Spatula querquedula</i>	Sarcelle d'été	/	X	/	VU
<i>Serinus serinus</i>	Serin cini	/	/	Art. 3	VU
<i>Sitta europaea</i>	Sittelle torchepot	/	/	Art. 3	LC
<i>Saxicola rubetra</i>	Tarier des prés	/	/	Art. 3	VU
<i>Saxicola torquatus</i>	Tarier pâtre	/	/	Art. 3	NT
<i>Carduelis spinus</i>	Tarin des aulnes	/	X	Art. 3	LC
<i>Streptopelia turtur</i>	Tourterelle des bois	/	/	Art. 3	VU
<i>Streptopelia decaocto</i>	Tourterelle turque	/	/	/	LC
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	/	/	Art. 3	NT
<i>Troglodytes Troglodytes</i>	Troglodyte mignon	/	/	Art. 3	LC
<i>Vanellus vanellus</i>	Vanneau huppé	/	X	Art. 3	NT
<i>Chloris chloris</i>	Verdier d'Europe	/	/	Art. 3	VU

Liste des mammifères (hors chiroptères) issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Meles meles</i>	Blaireau européen	/	/	/	LC
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste	/	/	/	LC
<i>Arvicola amphibius</i>	Campagnol fouisseur	/	/	/	LC
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre	/	/	/	LC
<i>Cervus elaphus</i>	Cerf élaphe	/	/	/	LC
<i>Capreolus capreolus</i>	Chevreuril européen	/	/	/	LC
<i>Crocidura suaveolens</i>	Crocidure des jardins	/	/	/	NT
<i>Crocidura russula</i>	Crocidure musette	/	/	/	LC

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR FR
<i>Neomys fodiens</i>	Crossope aquatique	/	/	Art.2	LC
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux	/	/	Art.2	LC
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe	/	/	Art.2	LC
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de Garenne	/	/	/	NT
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe	/	/	/	LC
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre	/	/	/	LC
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée	/	/	/	LC
<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée	/	/	/	LC
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin	/	/	/	LC
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons	/	/	/	LC
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux	/	/	/	LC
<i>Sus scrofa</i>	Sanglier	/	/	/	LC

Liste des chiroptères issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	An IV	/	Art. 2	LC	LC
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	An IV	X	Art. 2	LC	NT
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	An IV	/	Art. 2	LC	NT
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	An IV	/	Art. 2	LC	LC
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	An IV	X	Art. 2	LC	NT
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	An II/IV	X	Art. 2	LC	LC
<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande noctule	An IV	X	Art. 2	VU	VU
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	An IV	X	Art. 2	NT	LC
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	An IV	X	Art. 2	VU	VU
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	An IV	X	Art. 2	LC	LC
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	An IV	X	Art. 2	NT	NT

Liste des amphibiens issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Bufo spinosus</i>	Crapaud épineux	/	/	Art.3	LC	LC
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	An IV	/	Art.2	LC	LC
<i>Pelophylax kl.esculentus</i>	Grenouille verte	An. V	/	Art.5	NA	LC
<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	An IV	/	Art.2	LC	LC

Liste des reptiles issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	An IV	/	Art.2	LC	LC
<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	An IV	/	Art.2	LC	LC
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	An IV	/	Art.2	LC	LC
<i>Zootoca vivipara</i>	Lézard vivipare	/	/	Art.3	CR	LC
<i>Trachemys scripta</i>	Trachémyde écrite	/	/	/	NA	NA
<i>Vipera aspis zinnikeri</i>	Vipère aspic	/	X	Art.4	VU	NT

Liste des lépidoptères rhopalocères issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Hipparchia semele</i>	Agreste	/	/	/	LC	LC
<i>Pyronia tithonus</i>	Amaryllis	/	/	/	LC	LC
<i>Callophrys rubi</i>	Argus vert	/	/	/	LC	LC
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	/	/	/	LC	LC
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré commun (Argus bleu)	/	/	/	LC	LC
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des nerpruns	/	/	/	LC	LC

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Cupido argiades</i>	Azuré du trèfle	/	/	/	LC	LC
<i>Lampides boeticus</i>	Azuré porte-queue	/	/	/	LC	LC
<i>Vanessa cardui</i>	Belle dame	/	/	/	LC	LC
<i>Cacyreusmarshalli</i>	Brun du pélargonium	/	/	/	-	LC
<i>Coenonympha arcania</i>	Céphale	/	/	/	LC	LC
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	/	/	/	LC	LC
<i>Aricia agestis</i>	Collier de corail (Argus brun)	/	/	/	LC	LC
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun	/	/	/	LC	LC
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	An II	/	Art.3	LC	LC
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-deuil	/	/	/	LC	LC
<i>Coenonympha oedippus</i>	Fadet des laïches	An II/IV	/	Art.2	VU	NT
<i>Hipparchia statilinus</i>	Faune	/	/	/	NT	LC
<i>Minois dryas</i>	Grand nègre des bois	/	/	/	LC	LC
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la houlque	/	-	/	LC	LC
<i>Carcharodus alceae</i>	Hespérie de l'Alcée	/	/	/	LC	LC
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	/	/	/	LC	LC
<i>Lasiommata megera</i>	Mégère	/	/	/	LC	LC
<i>Melitaea athalia</i>	Mélitée du mélampyre	/	/	/	LC	LC
<i>Melitaea cinxia</i>	Mélitée du plantain	/	/	/	LC	LC
<i>Arethusana arethusa</i>	Mercure	/	/	/	EN	LC
<i>Heteropterus morpheus</i>	Miroir	/	/	/	LC	LC
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	/	/	/	LC	LC
<i>Charaxes jasius</i>	Pacha à 2 queue	/	/	/	NA	LC
<i>Aglais io</i>	Paon du jour	/	/	/	LC	LC
<i>Boloria selene</i>	Petit collier argenté	/	/	/	NT	NT

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Apatura ilia</i>	Petit mars changeant	/	/	/	LC	LC
<i>Limenitis camilla</i>	Petit sylvain	/	/	/	LC	LC
<i>Pieris rapae</i>	Piéride de la rave	/	/	/	LC	LC
<i>Pieris brassicae</i>	Piéride du chou	/	/	/	LC	LC
<i>Pieris napi</i>	Piéride du navet	/	/	/	LC	LC
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris (Fadet commun)	/	/	/	LC	LC
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	/	/	/	LC	LC
<i>Brintesia circe</i>	Silène	/	/	/	LC	LC
<i>Colias crocea</i>	Souci	/	/	/	LC	LC
<i>Limenitis reducta</i>	Sylvain azuré	/	/	/	LC	LC
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	/	/	/	LC	LC
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	/	/	/	LC	LC
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	/	/	/	LC	LC

Liste des odonates issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Aeshna affinis</i>	Aeschna affine	/	x	/	LC	LC
<i>Boyeria irene</i>	Aeschna paisible	/	/	/	LC	LC
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à large pattes	/	/	/	LC	LC
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	An II	x	Art.3	LC	LC
<i>Ceriagrion tenellum</i>	Agrion délicat	/	/	/	LC	LC
<i>Ishnura elegans</i>	Agrion élégant	/	/	/	LC	LC
<i>Coenagrion pulchellum</i>	Agrion exclamatif	/	x	/	VU	VU
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion jouvencelle	/	/	/	LC	LC
<i>Coenagrion scitulum</i>	Agrion mignon	/	x	/	LC	LC

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Platycnemis acutipennis</i>	Agrion orangé	/	/	/	LC	LC
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	/	/	/	LC	LC
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	/	/	/	LC	LC
<i>Calopteryx xanthostoma</i>	Caloptéryx occitan	/	/	/	LC	LC
<i>Calopteryx virgo</i>	Caloptéryx vierge	/	/	/	LC	LC
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastré annelé	/	/	/	LC	/
<i>Somatochlora flavomaculata</i>	Cordulie à taches jaunes	/	x	/	LC	LC
<i>Crocothemis erythrae</i>	Crocothémis écarlate	/	/	/	LC	LC
<i>Sympetma fusca</i>	Leste brun	/	/	/	LC	LC
<i>Lestes dryas</i>	Leste dryade	/	x	/	LC	LC
<i>Lestes virens</i>	Leste verdoyant	/	/	/	LC	LC
<i>Lestes viridis</i>	Leste vert	/	/	/	LC	LC
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre taches	/	/	/	LC	LC
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	/	/	/	LC	LC
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	/	/	/	LC	LC
<i>Erythromma lindenii</i>	Naïade aux yeux bleus	/	/	/	LC	LC
<i>Onychogomphus uncatus</i>	Onychogomphe à crochets	/	x	/	LC	LC
<i>Orthetrum albistylum</i>	Orthetrum à style blancs	/	/	/	LC	LC
<i>Orthetrum coerulescens</i>	Orthetrum bleuissant	/	/	/	LC	LC
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthetrum réticulé	/	/	/	LC	LC
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite nymphe au corps de feu	/	/	/	LC	LC
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympetrum à nervures rouges	/	/	/	LC	LC
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympetrum sanguin	/	/	/	LC	LC
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympetrum strié	/	/	/	LC	LC
<i>Trithemis annulata</i>	Trithémis annelé	/	/	/	LC	LC

Liste des coléoptères issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	DH	Dét ZNIEFF	PN	LR AQ	LR FR
<i>Hoplia coerulea</i>	Hoplie bleue	/	/	/	/	/

Liste des orthoptères issue de la bibliographie

Nom latin	Nom français	Liste rouge domaine subméditerranéen aquain	LR FR
<i>Aiolopus strepens</i>	Aïolope automnale	4	4
<i>Calliptamus barbarus barbarus</i>	Caloptène ochracé	4	4
<i>Chorthippus vagans</i>	Criquet des Pins	4	4
<i>Locusta migratoria</i>	Criquet migrateur	/	2
<i>Decticus albifrons</i>	Dectique à front blanc	4	4
<i>Myrmeleotettix maculatus</i>	Gomphocère tacheté	4	3
<i>Tettigonia viridissima</i>	Grande sauterelle verte	4	4
<i>Nemobius sylvestris sylvestris</i>	Grillon des bois	4	4
<i>Acrotylus insubricus insubricus</i>	Oedipode grenadine	3	4
<i>Oedaleus decorus</i>	Oedipode soufrée	4	3
<i>Oedipoda caerulea caerulea</i>	Oedipode turquoise	4	4